708.4
G76
v.3

LES GRANDES INSTITUTIONS DE FRANCE

Alfred FRANKLIN, Georges PERROT
Gaston BOISSIER

L'INSTITUT DE FRANCE

LE PALAIS — L'INSTITUT — L'ACADÉMIE FRANÇAISE
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES

H. LAURENS, ÉDITEUR

THE UNIVERSITY

OF ILLINOIS

LIBRARY

708.4
G76
v. 3

L'Institut de France

MÊME COLLECTION

Parus :

Les Gobelins et Beauvais, par Jules Guiffrey, de l'Institut, administrateur de la Manufacture des Gobelins.

La Monnaie, par Fernand Mazerolle, archiviste à la Monnaie.

La Bibliothèque Nationale, deux volumes, par Henry Marcel, Henri Bouchot, Ernest Babelon, Paul Marchal, Camille Couderc, administrateur, conservateurs et conservateur-adjoint.

En préparation :

La Manufacture nationale de porcelaine de Sèvres, par Georges Lechevallier-Chevignard, secrétaire de la Manufacture.

L'Université de Paris, deux volumes, par Louis Liard, vice-recteur de l'Académie de Paris.

Le Musée de Sculpture comparée du Trocadéro, par Camille Enlart, directeur du Musée de Sculpture comparée.

LES GRANDES INSTITUTIONS DE FRANCE

L'Institut de France

LE PALAIS — L'INSTITUT.
L'ACADÉMIE FRANÇAISE.
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES.

PAR

Alfred FRANKLIN
Administrateur honoraire de la Bibliothèque Mazarine.

Georges PERROT
Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Gaston BOISSIER
Secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Ouvrage illustré de 105 gravures.

PARIS
LIBRAIRIE RENOUARD — H. LAURENS, ÉDITEUR
6, RUE DE TOURNON, 6

1907

Tous droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays.

708.4
G76
v.3

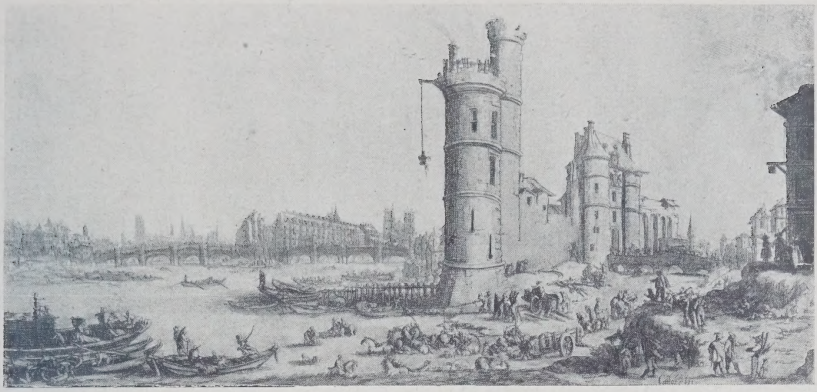

Vue de la Tour de Nesle.
(Gravure de Jacques Callot.)

LE PALAIS DE L'INSTITUT

LIBRARY
UNIVERSITY OF ILLINOIS
URBANA

I

L'emplacement sur lequel a été construit le palais qu'occupe aujourd'hui l'Institut de France dépendit d'abord du clos de Lias, de Laas ou de Liaas, qui s'étendait le long de la Seine depuis le Petit-Pont jusqu'à notre rue Bonaparte. Ce clos appartenait à l'abbaye de Saint-Germain des Prés. Dès le XII^e^ siècle, elle avait commencé à l'aliéner, et sur la partie orientale existaient déjà les rues Serpente, du Jardinet et Suger. Au moment où Philippe-Auguste entreprit d'enclore la rive gauche dans une enceinte fortifiée (1211), la partie occidentale du clos de Lias, celle qui nous intéresse ici, était encore couverte de vignobles ; tout au plus voyait-on, sur les bords du fleuve, quelques cabanes destinées aux pêcheurs chargés d'entretenir l'abbaye de poissons frais.

216070

Sur le point précis où s'élève aujourd'hui le pavillon est de l'Institut se dressa une forte tour qui prit le nom de Philippe Hamelin, alors prévost de Paris. Bâtie sur une sorte de talus que submergeaient en hiver les hautes eaux de la Seine, elle avait vingt-cinq mètres de hauteur sur dix de diamètre. Ses trois étages étaient surmontés d'un toit conique auquel Charles V substitua une plate-forme crénelée, où aboutissait un escalier à vis placé dans un tourillon accolé à la tour principale et plus élevé qu'elle. Les vues que nous ont laissé Callot, Israël Silvestre et Perelle peuvent donner une idée assez exacte de cet édifice, si l'on a soin de remplacer les hautes fenêtres carrées de la grosse tour par des baies plus étroites, de forme ogivale et garnies de treillis en fer.

C'est au tourillon que commençait le mur d'enceinte. Il divisait en deux parties les cours de l'Institut dans toute leur longueur, et continuait en ligne droite jusqu'à la rue Guénégaud qu'il franchissait, ainsi que le passage Dauphine, pour venir aboutir rue Dauphine, en face du passage du Commerce, presque exactement à l'endroit où finit la rue Mazet. J'indique, comme on voit, au moyen des rues actuelles le tracé de cette muraille qui, au XIII^e^ siècle, s'avançait à travers le clos de Lias, sans autre obstacle que les ceps de vignes appartenant aux religieux de Saint-Germain.

Cette solide clôture, formée de deux murailles reliées entre elles par un blocage de moellons mêlé à du ciment, avait environ trois mètres d'épaisseur sur neuf mètres de hauteur, en comptant le chaperon et le parapet. Les fondations reposaient sur un massif de cailloux réunis par un ciment dur et serré. De distance en distance, et espacées de soixante-dix mètres environ, s'élevaient de petites tours dites *tournelles*, noyées dans le mur et le débordant de deux mètres en dehors; l'intérieur, de forme circulaire, pouvait avoir deux mètres de diamètre. De loin en loin, le mur d'enceinte était interrompu par des portes monumentales qui donnaient accès dans la ville.

Vue générale du Palais de l'Institut.
(Façade sur le quai.)

Celle-ci s'était trouvée ainsi fort agrandie et l'on y rencontrait, un peu de tous côtés, de vastes espaces sans habitations, des cultures, des vignobles, des jardins et des terres en friche. « En celle année, disent les *Chroniques de Saint-Denis*, fist le roy Phelippe clore de murs la cité de Paris, en la partie devers le midi jusques à l'eau de Seine, si largement qu'il encenist, dedans la closture, des champs et des vignes, puis commanda que on fist maisons et habitations partout, si que toute la cité semblast pleine jusques aux murs. » C'est sans doute pour obéir à cette injonction qu'un seigneur de Nesle acheta à l'abbaye de Saint-Germain une partie du clos de Lias, en fit arracher les vignes, et les remplaça par une opulente demeure, qui couvrit à peu près l'emplacement compris de nos jours entre la Seine, la rue de Nevers et la rue Mazarine. Elle s'appuyait donc d'un côté à la tour Philippe-Hamelin, qui ne tarda pas à prendre son nom. En 1308, l'hôtel était la propriété d'Amaury de Nesle, et elle fut vendue par lui au roi Philippe le Bel moyennant « cinq mille bons petits parisis. »

Tout le long du cours de la Seine, la rive descendait en pente douce jusqu'au fleuve, et devant l'hôtel « il y avoit, nous dit Dubreul, une saulsaye, à l'ombre de laquelle les habitans s'alloient promener et rafraischir en été. » Mais, durant l'hiver, l'eau montait et envahissait les bâtiments, dont elle minait les fondations. Aussi, quand Philippe le Bel les eût acquis, ordonna-t-il (mai 1313) au prévôt des marchands de faire abattre les saules et de les remplacer par un revêtement de pierre destiné à maintenir le fleuve dans son lit. C'est là le premier quai qui ait existé à Paris.

Transmis par succession à Philippe le Long, l'hôtel passa à Jeanne de Bourgogne, sa femme, et c'est à elle que la tradition attribua d'abord les crimes qui ont rendu fameuse la tour de Nesle. On raconte de cette reine qu'elle appelait les jeunes gens qui passaient sous ses fenêtres, se donnait à eux, les retenait toute la nuit, et pour

effacer la trace de ces débauches, les faisait ensuite jeter dans le fleuve : « eosque, ne pateret scelus, protenus extinxisse et in Sequanam amnem de cubiculi sui fenestra abjecisse. » Ainsi s'exprime Robert Gaguin, le seul historien qui mentionne le fait. On peut joindre à son témoignage quelques lignes du poète Jean Second, trois vers de Villon et un passage de Brantôme, qui conclut par ces mots : « Je ne puis dire que cela soit vray, mais le vulgaire, au moins la pluspart de Paris, l'affirme : et n'y a si commun qu'en luy monstrant la tour seulement, et en l'interrogeant, que de luy mesme ne le die. » Il s'agit donc tout au plus d'une tradition déjà fort suspecte au seizième siècle.

Le roi Jean habita l'hôtel pendant quelque temps, et c'est là qu'il fit trancher la tête à Raoul, comte d'Eu et de Guines, connétable de France. Pendant la captivité du roi en Angleterre, le régent Charles donna l'hôtel de Nesle, *domus de Nigella*, à son beau-frère, sous la condition que si ce prince mourait sans enfant, le domaine reviendrait à la couronne. Aussi voyons-nous Charles VI le vendre 20.000 livres, en 1380, au duc de Berri, son oncle.

Jean, duc de Berri, fut un des seigneurs les plus magnifiques de son temps, et l'hôtel de Nesle devint entre ses mains une résidence somptueuse. Il fit restaurer et embellir tous les appartements, construisit des galeries, une bibliothèque, une chapelle et un jeu de paume. Puis, la place lui manquant pour installer les écuries et ce que nous appelons aujourd'hui les communs, il acheta, le 13 janvier 1385, deux tuileries qui couvraient huit arpents de terre en dehors du mur d'enceinte. Cette nouvelle acquisition prit le nom de *séjour de Nesle*.

Mais la muraille élevée par Philippe-Auguste avait été, sous le roi Jean, entourée d'un large fossé, et un petit pont de bois donnait sans doute accès à la poterne située à droite de la tour. Il est donc vraisemblable que le duc de Berri, devenu propriétaire du terrain qui s'étendait de l'autre côté du fossé, ait trouvé cette entrée indigne de

son hôtel, et peut-être lui doit-on la construction du pont de pierre et de la porte monumentale, dite *porte de Nesle*, qui subsista jusqu'au XVII^e^ siècle.

Isabeau de Bavière habita l'hôtel, que Charles VII donna à François I^er^, duc de Bretagne, en considération des services qu'il avait rendus pendant la guerre contre les Anglais. Mais les beaux jours de ce domaine sont terminés. Il semble qu'au milieu du XVI^e^ siècle, il était déjà divisé en deux parties : le *grand Nesle* représentant l'ancien hôtel, resté propriété du roi : le *petit Nesle* comprenant la tour, la porte et le fossé, qui avaient été tous trois accordés à la ville de Paris. Depuis 1525 et la captivité de François I^er^, la porte resta fermée, et le pont qui la précédait tomba en ruines. La porte fut rouverte en 1550, et l'on établit au-dessus du fossé un pont de bois, qui figure encore sur le plan de Mérian (1615). Il fut plus tard reconstruit en pierre, comme on le voit sur toutes les estampes du XVII^e^ siècle.

En 1552, des lettres patentes de Henri II ordonnèrent que « la maison, place, pourpris et tenue du grand Nesle » fussent « vendus au plus offrant et dernier enchérisseur, à charge de cens et rentes au profit du roy. » On réservait la tour, la porte et le fossé qui demeuraient propriété de la ville de Paris. Celle-ci, en 1571, loua à un marchand, nommé Balthasar Bordier, la tour, « chambres, cellier, jardin, terrasse et autres petits édifices joignant la dite tour, » location consentie au prix de 33 livres tournois par année.

Il ne semble pas qu'aucun acquéreur se soit présenté alors, et le plan dit de Ducerceau, qui date de 1560, représente encore *l'ostel de Nesle* comme intact. Vers 1572 seulement, le grand Nesle tout entier fut acheté par Louis de Gonzague, prince de Nevers, qui le fit abattre et le remplaça par une somptueuse demeure, devenue ensuite hôtel de Conti ; c'est sur les ruines de celui-ci que s'élève aujourd'hui l'hôtel des Monnaies.

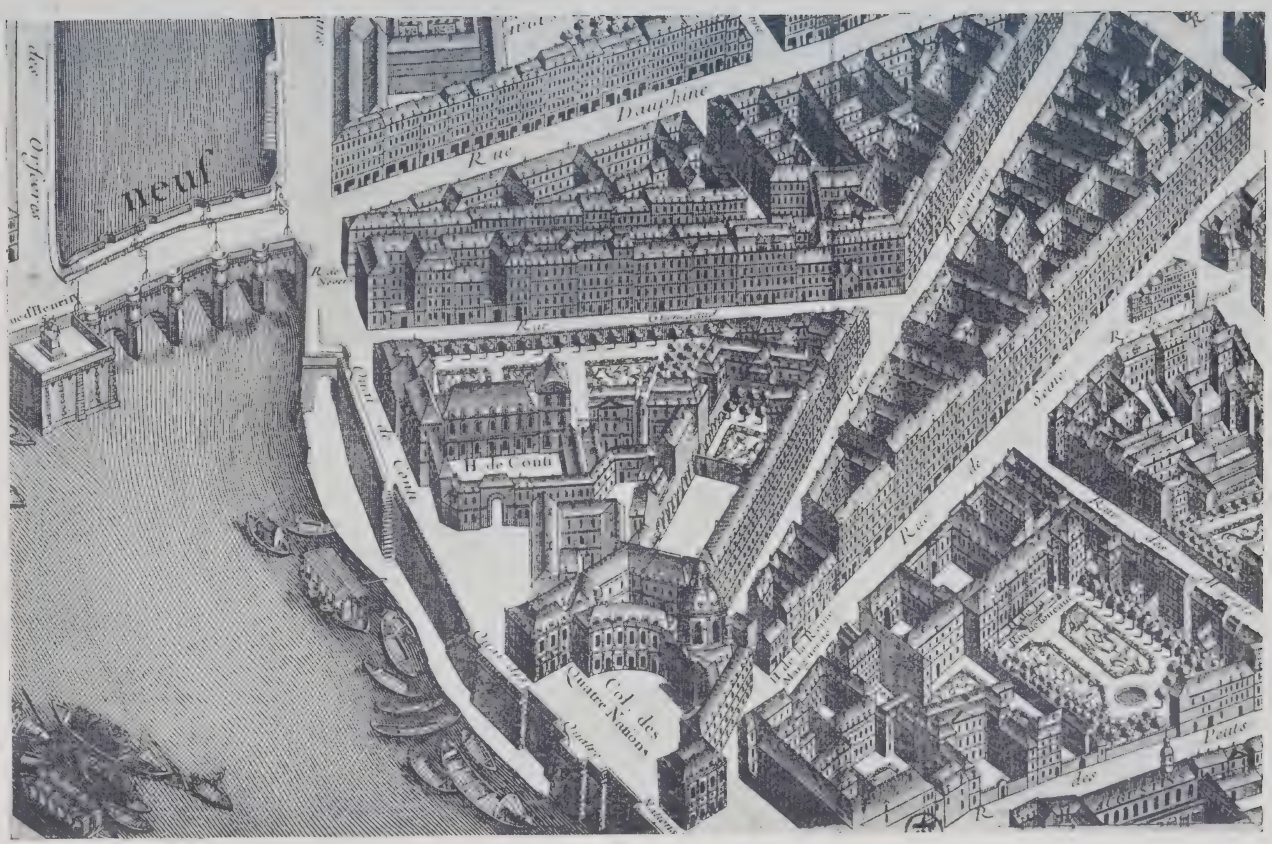
Pont Neuf
Rue Dauphine
Pont de Conti
Quai de Conti
Quai de Nesle
Quai de Nesle
Rue de Nesle
Rue de Nesle
Rue

Vers le milieu du XVII^e^ siècle, il ne restait donc plus du domaine de Nesle que la partie orientale. Elle se composait d'un édifice flanqué de deux tours et servant de porte à la ville; on y accédait, à travers le pré très large en cet endroit, par un petit pont de quatre arches. La tour de Nesle était située à quelques mètres au nord de cette porte. Un bail passé en mai 1612, la décrit ainsi : « La tour, consistant, au bas d'icelle en une fosse ou prison; une autre prison au-dessus, garnie de grilles de fer; deux chambres au-dessus; une viz (escalier) ; une allée haute sur le mur. »

II

Le 6 mars 1661, trois jours avant sa mort, le cardinal Mazarin manda auprès de son lit Nicolas le Vasseur et François Le Foin « notaires garde-notes du Roy au Chastelet, » et leur dicta l'acte de fondation d'un collège qui devait porter son nom et où il voulait avoir son tombeau.

Mazarin nourrissait depuis plusieurs années l'idée de cet établissement. Il avait songé d'abord à l'appeler *Collège des Conquêtes*, parce qu'il le destinait à recevoir des écoliers nés dans les pays conquis sous son ministère. Au dernier moment, il changea d'avis; mais les élèves étant choisis presque exclusivement dans les quatre provinces réunies par lui à la France, le collège, malgré la volonté du fondateur, prit bientôt le nom de *Collège des Quatre-Nations*. Cependant, dans toutes les pièces officielles qui suivirent la mort du cardinal, on le désigne sous le titre de *Collège Mazarini* ou *Mazarin*. Il devait renfermer soixante écoliers originaires du territoire de Pignerol, de l'Alsace, de la Flandre, Artois et Hainaut, du Roussillon et de la Cerdagne. Le cardinal ordonnait que l'aîné de sa maison, « de ceux qui porteront son nom et ses armes, » aurait le droit de désigner les

jeunes gens de famille noble destinés à être logés, nourris et instruits gratuitement dans l'institution. Il voulait qu'au milieu des bâtiments s'élevât une chapelle où serait déposé son tombeau. Il ordonnait,

Le cardinal Mazarin, fondateur du collège des Quatre-Nations.
(Gravé par Michel Lasne (1643).

en outre, que son admirable bibliothèque serait réunie au collège et « ouverte à tous les gens de lettres deux fois par semaine. »

Cet acte fut enregistré au Parlement, et, en juin 1665, Louis XIV le confirma par lettres patentes qui se terminent ainsi : « Et pour donner des marques expresses de la satisfaction que Nous avons dudit établissement, voulons et Nous plaist que ladite fondation soit

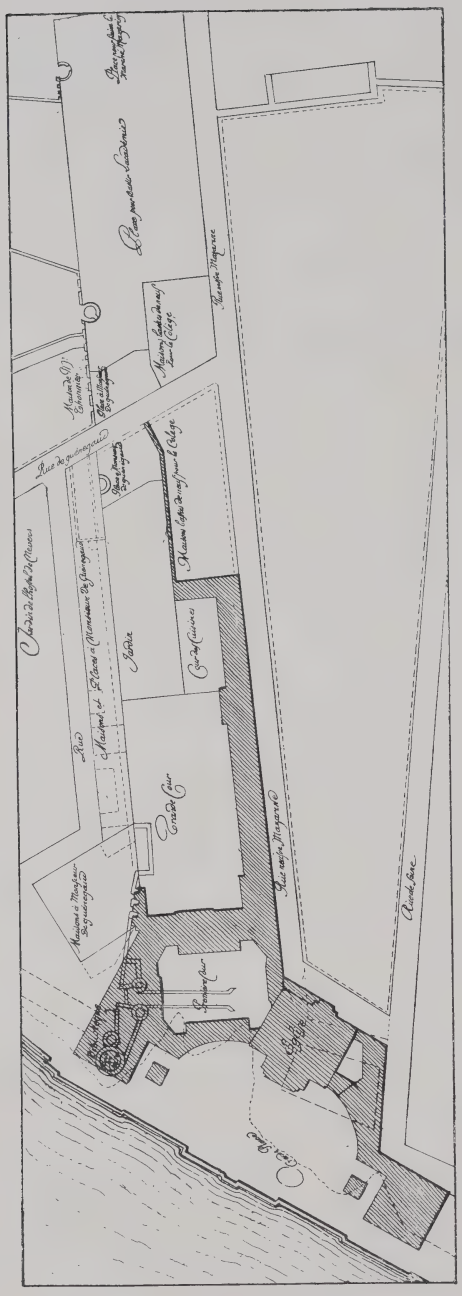

Plan tracé à la plume par Levau.
(Archives nationales.)

censée et réputée Royale, et jouisse des mesmes avantages, privilèges et prérogatives que si elle avoit esté par Nous faite et instituée. »

Mazarin ayant réglé avec un soin minutieux tous les détails relatifs à cette fondation, il ne restait plus guère à ses exécuteurs testamentaires qu'à en déterminer l'emplacement. On eut beaucoup de peine à s'entendre. L'architecte du Roi, Louis Levau, qui construisait alors la partie du Louvre élevée sur les jardins dits de l'Infante, proposait de « bastir le collège proche de la porte de Nesle, vis-à-vis le Louvre, auquel lieu on pourroit faire une place publique qui serviroit d'ornement à l'aspect du Louvre. » Il comptait donner à la façade « la forme d'un cercle parfait, orné d'obélisques et de fontaines. »

Mais Louis XIV repoussa cette disposition qui aurait masqué le point de vue du côté du palais. Levau, resté fidèle à sa première idée, songea à construire deux gros pavillons destinés à limiter, de chaque côté de l'édifice, une façade dessinant un demi-cercle seulement. Il soumit donc au roi un nouveau plan qui représentait le collège bâti sur les terrains de Nesle ; la chapelle s'élevait cette fois au milieu d'une place demi-circulaire, et le portail se trouvait faire face à celui du Louvre. Ce projet fut définitivement adopté.

Pour acquérir l'emplacement choisi, la volonté du Roi tint lieu de ce que nous appellerions aujourd'hui l'utilité publique; la superficie jugée nécessaire était d'environ trois mille huit cents toises, et les expropriations commencèrent aussitôt.

La ville de Paris se présenta la première. Le Roi lui avait donné les fossés de Nesle, sous la condition qu'elle remplacerait l'ancienne porte qui menaçait ruine, et qu'elle continuerait le quai jusque-là. Le prévôt des marchands ne demandait pas mieux que d'abandonner le terrain, mais il en voulait 160.398 livres, et les exécuteurs testamentaires en offraient seulement 120.000 livres. Après de longues discussions, la ville fut dispensée d'exécuter les travaux mis à sa charge, et elle accepta les propositions qui lui étaient faites.

Le marquis de Coislin se conduisit en grand seigneur, tandis que M. de Guénégaud lésina longtemps. On donna encore 32.412 livres à deux bourgeois de Paris, propriétaires de « places vaines et vagues avoisinant la porte de Nesle. » Le garde-clefs de cette porte, Estienne Leguay, reçut une indemnité de 800 livres pour « son logement et charge de portier. » Les maisons bâties aux environs de la porte de Nesle et qui durent être achetées avaient peu de valeur. La plus chère fut payée 34.000 livres ; elle faisait le coin de la rue de Seine et du quai, et appartenait à François Popineau, procureur

au Parlement [1]. Une autre, située petite rue de Nesle [2], fut achetée 30.000 livres à Pierre Ariste « premier commis de M. de Brienne, cy-devant secrétaire d'Estat. » On donna 35.000 livres à l'avocat Jean Mingot; 11.000 livres à Marie Petit, veuve de Christophe Cruchet, juré porteur de charbon; 20.000 livres à Jean Onfroy, « conseiller secrétaire du roy; » 12.000 livres à Geneviève Jeallin, veuve de Jean le Comte, fourrier des Cent-Suisses; 9.500 livres à André Maurice, sergent à verge au Châtelet; ces quatre derniers possédaient des bâtiments sur le quai Malaquais. Je vois que l'on accorda encore 26.000 livres à Antoine Tournaire, sellier; 18.000 livres à Claude Robert, serrurier, et 7.000 livres à Esloy Antheaume, chandelier, pour des maisons situées petite rue de Nesle.

Les travaux de maçonnerie commencèrent aussitôt sous la direction de Levau, assisté de deux architectes distingués, Lambert et Dorbay.

Les registres qui contiennent la liste de toutes les dépenses de la construction sont conservés aux Archives nationales, et ils mentionnent les sommes, même les plus minimes, payées aux ouvriers pendant le cours des travaux. Mais, au milieu de ce dédale de chiffres, les recherches sont loin d'être faciles. Rappelons cependant que l'horloge du collège fut fournie par Henry Martinot « orlogeur, » et coûta 1.806 livres. Les deux cadrans solaires qui existent encore furent faits par Pierre Barthélemy, tailleur de pierre, et payés 45 livres.

La façade actuelle du palais de l'Institut ne donne qu'une idée inexacte de ce qu'était celle du collège des Quatre-Nations. Je vais essayer d'en reproduire la physionomie.

Les vases en pierre supportés par la corniche furent entièrement

[1] Cette maison fut respectée, car elle existe encore.

[2] On nommait ainsi le retour d'équerre qui va de la rue Mazarine à la rue de Seine.

Veuë et Perspectiue du College des 4. Nations.

A Paris chez N. Langlois rue S.t Jacques a la victoire. auec Priuil. dessiné et graué par Perelle.

(XVII^e siècle.)

refaits en 1763. La grille qui ferme l'entrée de la chapelle n'existait pas alors, et les sept marches qui y donnent accès étaient entourées

Façade de la chapelle du collège des Quatre-Nations en 1700, avec les groupes sculptés placés à l'extérieur.

de lourdes bornes. Les quatre lions de fer qui, il y a quelques années encore, versaient un maigre filet d'eau dans des vasques d'assez mauvais goût, datent du premier Empire.

Au-dessus du portail, entre les colonnes corinthiennes, l'inscrip-

tion suivante rappelait que la chapelle avait été consacrée sous l'invocation de saint Louis.

D. O. M. sub invocatione sancti Ludovici

Plus haut, sur la frise du fronton, à la place qu'occupent aujourd'hui les mots INSTITUT DE FRANCE, on lisait.

JUL. MAZARIN. S. R. E. CARD. BASILICAM. GYMNAS. F. C. A. MDCLXI

Six massifs de pierre, visibles encore au pied du dôme, supportaient six groupes sculptés, composés chacun de deux personnages : Pères de l'Église, évangélistes et saints docteurs. Le dôme était couvert « d'ardoises taillées en écailles de poisson, avec des bandes de plomb doré. » La lanterne, qui a été récemment reconstruite, était plus large et moins élevée, entièrement à jour, soutenue par des consoles et surmontée d'un globe doré supportant une croix.

La porte qui conduit aujourd'hui dans la première cour servait également d'entrée au collège. Toutes les autres baies étaient fermées, et formaient une série de vingt-quatre boutiques. La loge actuelle des portiers de l'Institut était alors coupée en deux, et on louait la pièce qui prenait jour sur le quai.

Neuf boutiques étaient établies sous le pavillon de la bibliothèque : cinq d'entre elles donnaient sur la place Conti, et les quatre suivantes sur la place du collège des « Quatre-Nations. » Elles étaient occupées par un tailleur, un vitrier, un limonadier et un tapissier.

Entre le pavillon de la bibliothèque et la chapelle étaient établies la librairie classique d'Éclassan et une horlogerie.

De la chapelle au pavillon ouest, cinq boutiques étaient louées à un chandelier, un aubergiste et un vitrier.

Sous le pavillon ouest, deux locataires se partageaient six boutiques.

La partie du quai qui s'étend devant ce collège avait été entière-

ment refaite. Une balustrade à jour la bordait et, sur le mur faisant face au Louvre, les armes de Mazarin étaient sculptées trois fois autour

La première cour du Palais de l'Institut. — Cour de l'Horloge.
(Façades ouest et nord.)

d'une inscription commémorative. Faute de fonds suffisants, on ne put jeter un pont entre les deux rives; mais en face du pavillon

ouest, à l'endroit où se trouvait le port au charbon, on installa de petits bateaux qui, moyennant six deniers par personne, transportaient devant le Louvre.

La première cour du collège des Quatre-Nations offrait alors exac-

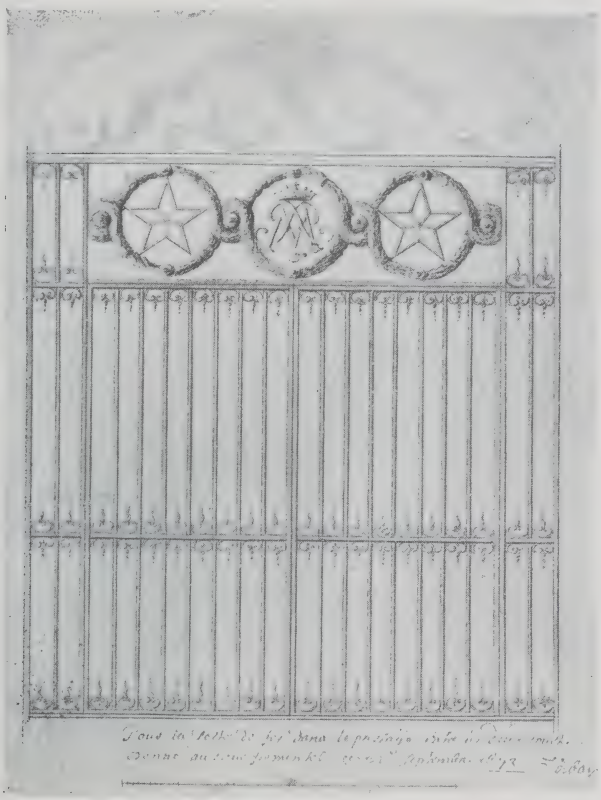

Grille, dessinée par Dorbay, qui séparait autrefois la première cour de la seconde.

tement le même aspect qu'aujourd'hui. Mais, sous la voûte qui sépare la seconde cour de la première, existait une grille fort élégante. Un portier en avait la garde.

La chapelle a été entièrement métamorphosée sous l'Empire, lorsque l'Institut a pris possession des bâtiments du collège. Le sanctuaire était placé sous la coupole du petit dôme élevé au fond

de l'église, et aux deux côtés s'ouvraient deux chapelles qui devaient servir de lieu de sépulture aux membres de la famille Mazarin. Un peu plus loin, une nef était réservée pour les élèves du collège. Comme de nos jours, on parvenait à quatre tribunes par quatre escaliers à vis; un autre montait jusqu'à la lanterne. Le pavé, formé de compartiments de marbre blanc, noir et jaspé, était semé d'étoiles, pièces principales des armoiries de Mazarin. Le tableau du grand autel, œuvre de Paul Véronèse, représentait la *Circoncision*. Autour de la frise qui règne au-dessous du dôme, ainsi que sur les quatre fausses portes qui semblent le soutenir, on lisait des inscriptions encore visibles sous la couche de badigeon dont on les a recouvertes.

Le tombeau de Mazarin, un chef-d'œuvre de Coysevox, remplissait presque la petite chapelle située à droite du maître-autel. Le corps reposait dans un des vastes caveaux qui s'étendent sous toute cette partie de l'édifice et qui servirent aussi de dernière demeure aux fonctionnaires et aux professeurs du collège. Le caveau plus spécialement consacré à ces inhumations se trouve sous le vestibule de la chapelle. Les recherches que j'y ai faites m'ont permis de constater la présence d'une foule d'ossements ; mais des inscriptions, grossièrement tracées au crayon ou au charbon sur la voûte, constituent le seul souvenir de ces enfouissements. J'y ai recueilli neuf noms bien connus dans l'histoire du collège. Le mausolée de Mazarin, transporté d'abord au musée des Petits-Augustins, est aujourd'hui au Louvre, ainsi que l'inscription qui l'accompagne.

Le portique élevé en face de la chapelle conduisait à la bibliothèque et à l'appartement du proviseur, qualifié de grand-maître.

La bibliothèque que Mazarin avait léguée au collège occupait et occupe encore tout le pavillon de gauche, jusqu'à la deuxième cour. Dans la pensée des architectes, le grand escalier situé à gauche de cette cour et qui mène aujourd'hui aux salles des séances de l'Ins-

titut [1], devait être celui de la bibliothèque. Une partie de la pièce qui précède actuellement la bibliothèque de l'Institut eût servi d'antichambre à la bibliothèque du collège et au logement du bibliothécaire. Je n'ai pu découvrir pourquoi l'on affecta à l'entrée de la bibliothèque l'escalier placé au-dessus du perron de la première cour [2].

Tombeau du cardinal Mazarin, par Coysevox.
(Autrefois dans la chapelle du collège des Quatre-Nations, aujourd'hui au musée du Louvre.)
(Gravure de F. D. Martinet.)

Le bâtiment qui s'étend entre la première et la deuxième cour renfermait, outre l'appartement du bibliothécaire, les logements de deux professeurs et de deux sous-maîtres, avec le nombre de chambres nécessaires pour les écoliers de deux nations ; les classes d'humanités occupaient le rez-de-chaussée. Ce corps de logis n'a plus

[1] Cet escalier a été reconstruit, mais sur les ruines de l'ancien.

[2] Cet escalier, reconstruit sous la Restauration, est encore celui qui y conduit. Il était alors étroit, sombre, sans ornements, et il montait jusqu'au dernier étage, où logeait le sous-bibliothécaire.

aujourd'hui que deux étages. Lorsqu'en janvier 1800 il fut accordé à la bibliothèque Mazarine, on réunit le premier et le second étages en supprimant le plancher de division; on obtint ainsi une galerie fort élevée et éclairée par deux rangs de fenêtres superposées. La Mazarine n'a jamais pris possession de cette galerie, qui sert maintenant de salle de travail à la bibliothèque de l'Institut.

La seconde cour de l'Institut. — Cour du milieu.
(Anciens bâtiments du collège des Quatre-Nations, en bordure sur la rue Mazarine.)

La seconde cour passait « pour une des plus grandes qu'il y eût dans Paris. » Elle n'était construite que d'un côté ; un mur absolument nu la bordait à gauche dans toute sa longueur. Le long bâtiment qui s'étend à droite était, comme le précédent, partagé en chambres nombreuses, et cette distribution se retrouve encore dans une partie des logements actuels. Le rez-de-chaussée a été complètement modifié. On y voyait les deux classes de philosophie, le réfectoire et une grande salle où les élèves subissaient leurs examens : elle était garnie de tribunes et dite *salle des actes*. Le premier et le second étages

abritaient les principaux fonctionnaires du collège, quelques professeurs et deux sous-maîtres. Au-dessus logeaient les écoliers des deux autres nations.

Deux grandes portes cintrées donnaient accès dans la troisième cour. Elle avait alors la même largeur que les deux autres ; mais, pendant la Révolution, l'administration de l'hôtel des Monnaies s'empara de la moitié de cet espace, et l'Empire confirma cette prise de possession. La cour était construite de deux côtés seulement; au milieu, existait un petit parterre planté d'arbres; sur les côtés se trouvaient la cuisine, l'office, le garde-manger, l'écurie, la buanderie et les chambres occupées par les domestiques.

La porte percée à l'extrémité de cette cour donnait sur l'ancien chemin de contrescarpe du mur d'enceinte, chemin qui se nommait alors *rue des Fossés de Nesle*. En 1560, ce n'était encore qu'un sentier bordé à droite et à gauche par des prés[1]. En 1609, des maisons apparaissent déjà sur la droite[2]. La suppression du mur et du fossé permit de construire sur le côté gauche, mais le nom ne se modifia que lentement ; tous les plans du XVII^e^ siècle nomment encore la *rue des Fossés*. Le plan de Bullet et Blondel, dressé vers 1676, porte, le premier, *rue des Fossés* ou *Mazarine*. Sur celui de Lacaille, daté de 1714, on lit enfin *rue Mazarine*. Un des mauvais plans qui complètent le traité de la police publié par Delamare écrit seul *rue de Mazarin*.

Sur l'excédent des terrains expropriés, on avait élevé seize maisons qui appartenaient au collège. Elles étaient situées rue Mazarine et rue Guénégaud, et n'ont subi jusqu'ici presque aucun changement.

La première « touchoit la porte de la cour des cuisines, » celle dont je viens de parler et qui, de ce côté, servait et sert encore d'entrée au palais de l'Institut. Elle était suivie de six autres, qui

[1] Voy. le plan dit de Ducerceau.

[2] Voy. le plan de Vassalieu.

constituaient tout le côté gauche de la rue Mazarine jusqu'à la rue Guénégaud. Les septième et huitième maisons, adossées l'une à l'autre, faisaient le coin de ces deux rues. Quatre maisons suivaient la huitième. La treizième était située du côté opposé, à l'angle des deux mêmes rues. Les trois dernières s'étendaient à la suite, ayant leurs façades sur la rue Mazarine.

En 1672, les ouvriers travaillaient encore au pavillon de la bibliothèque et à la chapelle, mais toutes les autres constructions étaient achevées. Les exécuteurs testamentaires du cardinal devaient enfin songer à organiser l'établissement.

Une première difficulté se présenta. Le moment venu d'attribuer aux bâtiments leur destination, on s'aperçut qu'ils s'étaient vus peu à peu envahis par une foule de personnages qui refusaient de quitter la place. Jusqu'à quel point avaient été poussés le désordre et l'incurie, c'est ce qui serait impossible à croire si nous n'en possédions la preuve officielle dans un rapport adressé à Colbert. Ce curieux document a pour titre : *État de ceux qui occupent des logemens dans le dedans du collège Mazarini, restant de ceux que l'on en a fait sortir de temps en temps en exécution des délibérations du Conseil de la fondation du dit collège, et qui y continuent leur demeure par des voyes de recommandations, intrigues et cabales. Délivré à M. Colbert, l'un des exécuteurs de la dite fondation, pour donner ses derniers ordres de les en faire sortir, et contraindre au payement des loyers des lieux qu'ils ont occupez, et faire faire les réparations nécessaires, attendu l'estat de cette fondation.*

Je lis dans ce rapport qu'un sieur Le Fèvre et sa femme s'étaient installés, depuis cinq ans, dans quatre pièces situées au-dessus du portail de la cour des cuisines. Un abbé des Isles, « depuis peu marié, » occupait trois pièces au-dessus de la sacristie. Un « pauvre homme de lettres, » nommé Lartille, avait pris possession de cinq pièces du premier étage sur la rue Mazarine. Du même côté, le mar-

quis et la marquise de Méré habitaient avec une servante. La demoiselle Gassion s'était contentée de deux pièces contiguës au logement de l'abbé des Isles. Un prêtre nommé Massy logeait dans deux pièces qui s'étendaient au-dessus de la salle des actes, sur la rue Mazarine. Un autre prêtre, originaire de Gascogne, avait élu domi-

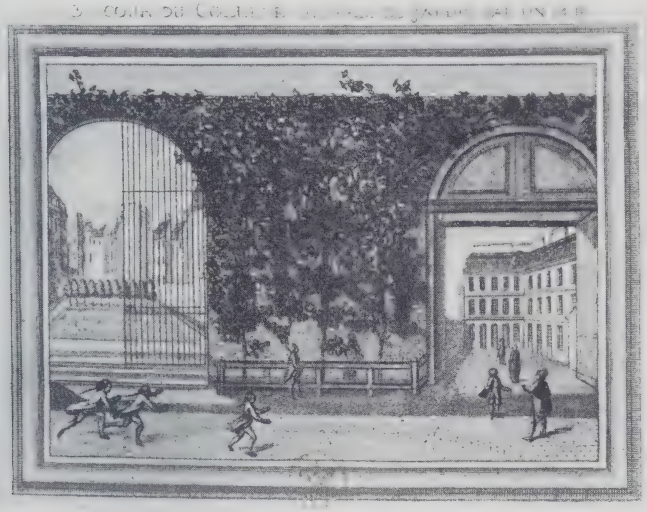

Vue de la troisième cour de l'Institut et du jardin occupé aujourd'hui par la Monnaie.

(Gravure de F.-D. Martinet.)

cile dans six pièces, auprès de l'horloge: il avait avec lui un de ses parents, deux valets, « deux demoiselles que l'on dit être la mère et la fille, » plus le sieur Blondet et sa famille. Le comte de Gocourt s'était casé près de la bibliothèque; il y disposait de neuf pièces, ce qui lui permettait d'avoir à son service un valet de chambre, deux laquais, un cuisinier et un cocher. Au-dessus du comte de Gocourt demeurait un italien nommé Milleti; il donnait asile au sieur Lavigne, tailleur pour femmes, et à plusieurs garçons tailleurs, « cause d'un grand commerce de filles et de femmes, qui vont et viennent dans ce collège sous prétexte de se faire habiller. » Un médecin nommé

Sanguin s'était « fait délivrer les clefs de douze pièces », où, dit le rapport, il loge présentement avec sa mère, deux de ses frères, ses sœurs, une servante et un valet. » A citer encore les sieurs Graveline, porteur d'eau; Renault, tapissier; Le Roy, apothicaire; puis des menuisiers, des serruriers et des peintres qui avaient travaillé pour l'établissement.

Mais de tous ces envahisseurs le plus embarrassant était le duc de Mazarin. Il s'était installé dans le bâtiment situé sur le quai, entre la chapelle et la bibliothèque, et, faisant valoir ses titres d'héritier du fondateur, de patron du collège et de collateur des bourses, il refusait formellement de se retirer. Ses prétentions furent examinées en Conseil et repoussées ; puis Colbert ordonna d'expulser tout locataire étranger à la fondation.

Mazarin avait fixé le nombre des élèves à soixante; en raison « de la dureté des temps, » ce chiffre fut réduit à trente. Tous devaient, comme nous l'avons vu, être originaires d'une des quatre provinces réunies à la France par le traité de Munster et par celui des Pyrénées.

Mazarin avait voulu aussi que « les gentilshommes fussent toujours préférés aux bourgeois. » Le candidat, après avoir établi de quel pays il était originaire, devait prouver quatre degrés de noblesse paternelle. Le fameux d'Hozier, « juge d'armes de la noblesse de France, » fut pendant longtemps chargé d'examiner les titres produits par les candidats, et chaque vérification de ce genre lui était payée soixante-neuf livres.

On n'était admis au collège ni avant l'âge de dix ans, ni après quinze ans révolus. Le cardinal avait très expressément ordonné que le droit de désigner les élèves appartiendrait « à l'aisné de ceux qui porteroient son nom et ses armes ; » mais la fondation ayant été réputée royale, les premiers choix furent faits par Louis XIV.

Les dortoirs étaient inconnus au collège des Quatre-Nations.

Chaque élève avait sa chambre. La distribution des logements était réglée au commencement de l'année par le grand-maître, qui, autan

Vestibule d'honneur conduisant à la coupole.

que possible, plaçait ensemble les écoliers d'une même nation. Les chambres avaient toutes à peu près la même dimension et étaient éclairées par une seule fenêtre. Le mobilier, semblable dans toutes, se composait d'un lit, d'une table et de trois chaises de paille. Le

lit, en bois de chêne, avait six pieds de long sur trois de large ; un traversin rempli de plumes, une paillasse et deux matelas recouverts de futaine le garnissaient. Les rideaux étaient de serge d'Aumale verte, et bordés par un large galon. Jusqu'en 1737, les élèves travaillaient dans leurs chambres. A cette date, on fit établir, à l'extrémité de chaque corridor, une salle d'étude qui réunit les écoliers pendant la journée.

Au réfectoire, les élèves se servaient de couverts d'argent qui étaient fournis par le collège, et qui portaient les armes de Mazarin. Le service était fait dans de la vaisselle d'étain, les nappes étaient jaunes et les serviettes « demy-blanches. » Une lecture à haute voix accompagnait chaque repas. Le premier ouvrage acheté dans cette intention fut *l'Histoire de France* de Cordemoy ; on lut ensuite la *Vie des saints* puis la *Bible* en latin.

La division des classes était exactement celle qui est adoptée aujourd'hui dans nos lycées. L'ordre numérique se suivait sans interruption depuis la sixième jusqu'à la rhétorique ; venaient ensuite la classe de mathématiques, puis celles de physique et de logique, toutes deux désignées sous le nom de *philosophie*.

Le son d'une cloche réglait tous les exercices. A cinq heures et demie du matin, un domestique entrait dans chaque chambre, réveillait l'élève et lui donnait de la lumière. La toilette qui suivait était sans doute bien sommaire, puisqu'un quart d'heure après tous les élèves devaient être réunis dans les salles d'étude. On faisait la prière, et le travail n'était interrompu qu'à sept heures un quart pour le déjeuner. Le dîner, servi à onze heures trois quarts, était suivi d'une récréation qui durait jusqu'à une heure. Au milieu de la journée, un goûter très léger permettait d'attendre sept heures, moment de souper. A neuf heures, on conduisait les élèves dans leurs chambres, et on les y enfermait à clef ; par crainte du feu, il leur était recommandé d'éteindre leur chandelle au milieu de la pièce.

Les récréations avaient pour théâtre la deuxième cour du collège, la plus vaste qu'il y eût à Paris, et les élèves trouvaient, dans une salle spéciale, un billard à leur disposition. Deux fois par semaine,

Vue intérieure de la chapelle du collège Mazarin.
(Gravure en couleurs de Saint-Victor, fin du XVIII[e] siècle.)

on les conduisait en promenade. Les dimanches et fêtes étaient jours de sortie. Les permissions, délivrées ordinairement par le principal, étaient remises au portier [1] ; celui-ci y inscrivait l'heure du

[1] Aux portiers plutôt, car, jusque vers 1860, il y en eut toujours deux à l'entrée principale du palais sur le quai Conti.

Statue de Sully, par Mouchy.
(Coupole.)

départ et celle de la rentrée, qui devait avoir lieu à sept heures au plus tard. En passant, j'avouerai que j'ignore quel fut le costume primitif de ces humbles fonctionnaires. Mais je sais qu'en 1825 ils reçurent une redingote, dont l'objet était de ménager « leurs habits galonnés. » La Restauration leur accorda ou leur restitua une livrée fort riche : longue capote en drap bleu de roi, « avec parements et collet de soie cramoisie, galons d'argent fin, boutons argentés; gilet de drap cramoisi, et chapeau à trois cornes à la Française, garni de ganses d'argent fin. » Le second Empire inaugura la redingote de drap vert avec gilet amarante [1] et la casquette aux armes de Mazarin.

Les exercices religieux s'accomplissaient sous la surveillance du chapelain. Tous les dimanches à huit heures, les élèves allaient dans la chapelle du collège entendre la messe. Elle était suivie d'une lecture pieuse et d'une instruction faite par le proviseur. Chaque pensionnaire devait se confesser une fois par mois.

La clôture de l'année scolaire était marquée par deux solennités, la distribution des prix et la tragédie. Le nombre des livres donnés en prix variait entre cent et cent trente. Tous portaient sur les plats les armes de Mazarin.

Statue de Descartes,
par Pajou.
(Coupole.)

[1] Aujourd'hui vert.

Le collège ne pouvait entrer en exercice avant que le cardinal fût venu prendre place au milieu de sa splendide fondation. Son corps, provisoirement déposé à Vincennes où il était mort, fut transporté en grande pompe, le 6 septembre 1684, dans la chapelle du collège et c'est quatre ans après seulement, en octobre 1688, qu'eut lieu l'ouverture des classes.

Statue de Bossuet, par Pajou.
(Coupole.)

Le collège Mazarin recevait beaucoup d'écoliers externes, de *martinets*, comme on disait alors, bien qu'il ne passât pas pour un des meilleurs de Paris. Lors des concours généraux, institués au milieu du XVIII[e] siècle, il n'obtint jamais qu'un petit nombre de nominations : six, par exemple, en 1766, tandis que Louis-le-Grand en récoltait quarante-trois. En 1793, il atteignit le cinquième rang sur dix collèges, avec dix-sept nominations, tandis que le collège d'Harcourt en recueillait trente-six et Navarre trente et une.

Statue de Fénelon, par Lecomte.
(Coupole.)

En revanche, il était plus riche que tous les autres. Ses recettes se composaient :

1° De la mense abbatiale de Saint-Michel-en-l'Herm, estimée, année moyenne, à 35.000 mille livres.

2° D'une rente sur les gabelles, qui devait normalement rapporter 15.000 livres.

3° D'une rente sur le Trésor, représentant un capital de 240.000 livres, et rapportant 12.000 livres.

4° Du loyer des appartements situés sur la place du Collège et dans le pavillon dit des Arts.

Deux appartements seulement avaient vue sur le quai. Le premier, qui allait de la bibliothèque à la chapelle, était la résidence du grand maître. L'administrateur de la bibliothèque Mazarine et un des conservateurs se le partagent aujourd'hui. Le second, qui s'étendait de la chapelle au pavillon ouest, a aujourd'hui pour locataires le secrétaire perpétuel de l'académie des Beaux-Arts et celui de l'académie des Inscriptions. Il était loué 1.200 livres en 1674, 1.500 livres en 1689, et 1.620 livres en 1789.

5° Du loyer des vingt-quatre boutiques qui entouraient la façade. Il produisait 8.000 livres environ en 1696.

6° Du loyer des seize maisons sises rue Mazarine et rue Guénégaud. Elle rapportèrent 18.000 livres en 1696.

III

Le collège Mazarin étant dirigé exclusivement par des ecclésiastiques, la constitution civile du clergé lui porta un coup dont il ne se releva point. Le grand maître et les inspecteurs refusèrent de prêter serment à une loi qui blessait leurs principes religieux ; ils furent, en conséquence, regardés comme démissionnaires, et le Directoire de Paris pourvut à leur remplacement. L'établissement devint alors collège de l'Unité, du nom de la section dans laquelle il était situé, puis la Convention supprima tous les collèges de plein exercice. Le collège des Quatre-Nations fut alors transformé en maison d'arrêt, et le comité central de Salut public y tint ses séances. Je me souviens d'avoir vu encore, il y a quelques années, autour des fenêtres de la

seconde cour, la trace laissée par les grilles qui y avaient été posées à cette époque. Elles y restèrent sans doute peu de temps, car le collège devint presque aussitôt École centrale supérieure et École des Beaux-Arts. Une autre métamorphose l'attendait encore.

Les anciennes académies, supprimées comme les Facultés et les collèges au mois de septembre 1793, furent rétablies en principe par la constitution de l'an III (septembre 1795), dont l'article 298 est ainsi conçu : « Il y a, pour toute la République, un Institut national chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences. » Au mois d'avril suivant, l'Institut était doté d'un règlement très complet, et tenait au Louvre, dans la Salle des Cariatides, une séance solennelle d'inauguration, sous la présidence de Daunou : une estampe de l'époque nous a conservé la physionomie de cette scène. L'État accordait en outre à l'Institut, pour les séances particulières de chaque classe, des locaux situés au rez-de-chaussée [1] et au premier étage [2].

L'institut fut réorganisé en 1803 par le Premier Consul. En même temps on dut songer à lui faire abandonner le Louvre, dont la restauration et l'achèvement venaient d'être décidés. On chercha pendant longtemps un lieu convenable, et le choix se fixa enfin sur l'ancien collège Mazarin, alors palais des Beaux-Arts. Un décret du 20 mars 1805 affecta « à l'Institut national le pavillon de droite, une partie de la façade et la rotonde; » ce dernier mot désignait la chapelle. Les autres constructions restaient partagées entre la bibliothèque Mazarine et les écoles spéciales de peinture, de sculpture et d'architecture.

L'architecte Vaudoyer fut chargé d'approprier à leur nouvelle destination les bâtiments dont l'Institut allait prendre possession. Il supprima les boutiques de la façade, et eut la singulière idée de créer sous chaque pavillon un passage couvert où les piétons trouvaient,

[1] Aujourd'hui salles Puget et des Coustou.

[2] Aujourd'hui salle Lacaze, celle qui la précède et la salle dite des Sept Cheminées.

en cas de pluie, un abri que les rafales ne respectaient pas toujours. Ils y trouvaient aussi de modestes étalages, auxquels les courants d'air soufflant sans cesse en ce lieu, faisaient une existence agitée et précaire. L'aristocratie de ces commerçants en plein vent était représentée par des marchands d'estampes qu'attirait le voisinage de l'école des Beaux-Arts. Quand ces deux passages furent supprimés, vers 1860, ils avaient fini par constituer une des curiosités du quartier.

A l'intérieur du palais, Vaudoyer innova fort peu. Son œuvre la plus importante fut la transformation de la chapelle en salle publique d'assemblée. Le plan du vaisseau se prêtait peu à cette modification : des piliers énormes rompaient le point de vue à chaque angle, et la voix d'un orateur se serait perdue dans la profondeur des chapelles et l'élévation de la voûte. Vaudoyer se décida à disposer en amphithéâtre le rez-de-chaussée des chapelles et à établir de vastes tribunes dans leur partie supérieure. Enfin, il réduisit de moitié la coupole du dôme, en construisant une coupole intermédiaire percée de huit lunettes correspondant avec les huit croisées ouvertes dans l'ancien dôme. Au-dessus de la coupole actuelle se trouve donc une seconde salle aussi vaste que celle du bas.

L'installation définitive de l'Institut dans le palais qu'il devait arriver à conquérir presque tout entier eut lieu au mois d'août 1806. L'inauguration de la salle des séances publiques fut faite, le 4 octobre de la même année, par la classe des Beaux-Arts.

Les séances particulières de chaque académie se tinrent alors dans l'ancienne *Salle des Actes* du collège. Comme je l'ai dit, elle s'étendait au rez-de-chaussée des constructions situées à droite de la seconde cour et en bordure de la rue Mazarine. C'est en 1846 seulement que les académies se transportèrent du côté opposé, dans les bâtiments actuels, qui venaient d'être terminés.

Dès 1806, le ministre avait écrit à Vaudoyer d' « attendre ses ordres

avant de faire tracer à l'entrée du palais des Beaux-Arts les mots Palais de l'Institut. » En 1809, sur le papier officiel des académies, on substitue les mots *Institut de France* à *Institut national de France*.

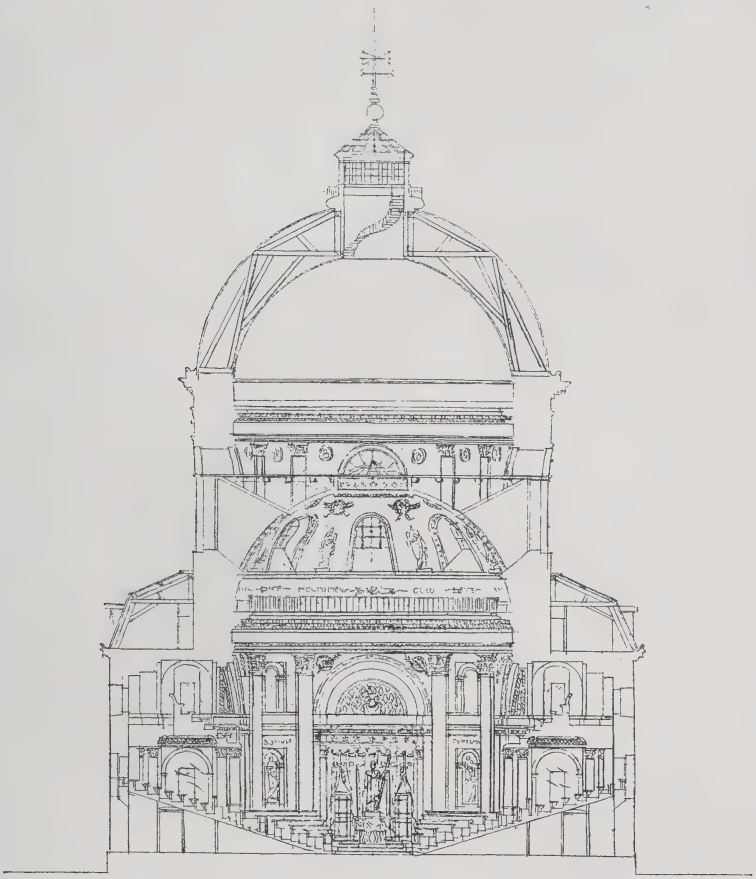

Transformation par Vaudoyer de la chapelle du collège Mazarin en amphithéâtre, pour les séances de l'Institut.

(Gravure de Normand.)

En 1811, apparaît *Institut impérial* et en 1814 *Institut royal*. Enfin le 22 juin 1815, l'édifice change de nom ; Palais des Beaux-Arts disparaît et est remplacé définitivement par Institut de France.

Quelques incidents dignes d'être mentionnés se rattachent à cette

période. En 1800, l'abbé Leblond, bibliothécaire de la Mazarine et comme tel administrateur du palais, demanda le rétablissement de la grille qui, depuis le XVIII[e] siècle, défendait la façade de la chapelle, et qui avait été enlevée au début de la Révolution. « Cette partie de l'édifice, écrivait-il au ministre, est devenue une espèce de latrines ; les portes se pourrissent, les murs se calcinent et l'air est infecté. De plus, il se fait là tous les soirs un rassemblement de filles de mauvaise vie, et la compagnie qu'elles y attirent n'est pas vraisemblablement très morale. » Les frais devaient se monter à 4.501 francs ; aussi le ministre répondit-il que « la pénurie des finances ne permettoit pas de faire cette dépense. » Petit-Radel, un des successeurs de l'abbé Leblond, ne fut pas plus heureux, en 1813, quand il demanda la suppression du passage public par les cours du palais. Mais, neuf ans après, l'on remit en place la grille qui avait jadis existé entre les deux cours, et vingt-cinq clefs de cette grille furent distribuées à des personnes désignées par la commission administrative. L'entrée donnant sur la rue Mazarine était désormais réservée, d'une manière absolue, aux seuls membres de l'Institut. La grille ne restait ouverte que de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

C'est en 1807 que la célèbre statue de Voltaire par Houdon fut placée à l'entrée de la bibliothèque particulière de l'Institut.

Je lis encore dans les procès-verbaux, restés inédits, des séances de la commission administrative, qu'en 1810, l'Institut sollicita vainement du préfet de la Seine « la concession d'un terrain au champ de sépulture dit du Père-Lachaise, pour l'inhumation de ses membres. » En 1814, il n'en souscrivit pas moins une somme de 2.400 francs, payable en cinq annuités, pour le rétablissement de la statue de Henri IV sur le Pont-Neuf ; et en 1815, invité à offrir un don patriotique destiné à l'habillement des gardes nationaux, il verse à la caisse municipale de Paris 2.000 francs « pour l'équi-

pement de tirailleurs fédérés. » En 1824, à la suite de quelques froissements survenus entre la commission administrative de l'Institut et l'administrateur de la bibliothèque Mazarine, le partage de tous les bâtiments du palais fut réglé à l'amiable et approuvé par un arrêté ministériel du 9 décembre. La Mazarine obtenait « tous les locaux exposés sur le quai, l'église exceptée; » ils devaient lui être livrés au fur et à mesure des vacances qui s'y produiraient. L'Institut recevait tout le reste du monument. Toutefois, « les combles du corps de logis qui sépare la première cour de la seconde, étaient partagés par moitié. »

De 1802 à 1806, on avait construit une fontaine devant le portail de la chapelle et un pont avait été jeté sur la Seine, en face du palais. Ce pont, le premier de Paris qui ait eu des arches en fer, fut établi, sur les dessins de Dillon, aux frais d'une compagnie qui perçut jusqu'en 1848 un droit de passage. La fontaine fut supprimée sous le second Empire. On s'est borné, d'ailleurs, à remplacer les vasques de pierre par des marches qui se relient à celles du perron. On a conservé les quatre affreux lions de fer dont la gueule alimentait ces vasques.

L'Institut venait alors d'échapper à un sérieux danger. En 1860, le conseil municipal recherchait le moyen de dégager l'entrée de la rue de Seine. Le préfet, M. Haussmann, lui soumit un projet qui consistait à démolir les deux pavillons de l'Institut. Le conseil se prononça à l'unanimité en faveur de la proposition. Mais l'affaire traîna en longueur, puis prit des proportions inattendues. La commission supérieure des bâtiments civils refusa de s'associer au vœu du conseil. Celui-ci tint bon, et le conflit finit par être porté devant l'Empereur, qui manifesta le désir de visiter la bibliothèque Mazarine condamnée à disparaître avec le pavillon de gauche. Il y vint le 6 mai, parcourut la grande galerie d'un air distrait, et déclara en se retirant que l'Institut ne serait pas mutilé. J'écris ceci de souvenir, car, humble

attaché déjà à la Mazarine, je m'étais joint au cortège qui suivait l'Empereur.

Avant de terminer, je donnerai un souvenir aux trois cloches dont les notes sonores règlent la vie du palais depuis plus de deux siècles. Elles ont, en effet, survécu à l'horloge primitive, qui avait été fournie au collège par Henry Martinot et avait coûté 800 livres. Vers 1820, Lepaute, horloger de l'Institut, constatait qu'elle était dans un état déplorable. La restauration en ayant été reconnue impossible, son remplacement fut mis aux enchères en 1823, et la fourniture échut à la maison Wagner. Treize ans plus tard, l'ancien mouvement était toujours en place, et le 22 octobre 1836, le ministre de l'Intérieur mandait à la commission administrative qu'il avait inscrit « cette dépense en première ligne dans ses propositions de travaux pour 1837. » Dix-huit années s'écoulèrent encore. Enfin, le 12 mars 1854, Jean Wagner installait l'horloge actuelle, qu'on lui paya 5.200 francs. Les deux cadrans furent changés, mais on conserva les trois cloches visibles qui datent de la construction du collège. La petite et la moyenne portent chacune l'inscription suivante :

COLLEGIUM MAZARINI
MDCLXXXV

Et on lit sur la grosse cloche qui sert à la sonnerie des heures :

AY ESTE FAITE DV REIGNE DE LOUIS XIIII ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE. 1672.

Le régulateur qui est placé dans le bureau occupé par le chef du secrétariat a été fourni par Henry Lepaute au mois de floréal an XII.

Alfred Franklin.
Administrateur honoraire de la Bibliothèque Mazarine.

Seconde cour de l'Institut. — Cour du milieu.
(L'ancien collège des Quatre-Nations. A droite les bâtiments achevés en 1846.)

L'INSTITUT

I

En 1895, l'Institut de France a célébré le centième anniversaire de sa fondation. Il avait voulu donner à cette fête une solennité qui répondît à la hauteur des pensées dont s'était inspirée la Convention, lorsque, le 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) elle avait rendu le décret qui donnait naissance à ce grand corps. Il avait donc convoqué à Paris, pour les derniers jours d'octobre, outre les membres des cinq académies qui le composent, ses correspondants nationaux, ses associés et ses correspondants étrangers. Dix associés et quatre-

vingts correspondants répondirent à cet appel. Le 23 octobre, ils furent reçus au palais de l'Institut, dans les salles des séances ordinaires, par les membres des bureaux des diverses académies et par de nombreux confrères qui étaient venus souhaiter la bienvenue à leurs invités.

Il y eut, le 23 au soir, réception et concert au ministère de l'Instruction publique. Le jeudi 24, dans la matinée, les associés et correspondants étaient reçus à l'Élysée et présentés au chef de l'État par les secrétaires perpétuels. A une heure et demie, on se réunissait, en séance plénière, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Le président de la République avait pris place sur l'estrade, accompagné du corps diplomatique, des membres du gouvernement et des représentants de la magistrature, de l'armée et de l'administration. Des discours furent prononcés par MM. Ambroise Thomas, président de l'Institut, Jules Simon, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et Raymond Poincarré, ministre de l'Instruction publique. Le soir, les membres de l'Institut offraient un banquet aux associés et correspondants. La parole y fut prise par deux des plus illustres associés étrangers, Max Muller, associé de l'Académie des Inscriptions et Lord Kelvin, associé de l'Académie des Sciences.

Le vendredi, une représentation de gala était donnée au Théâtre-Français, en l'honneur du centenaire. On y jouait trois actes du *Cid*, un acte de l'*École des femmes* et quatre actes des *Femmes savantes*. M. Mounet-Sully y disait une poésie de M. Sully-Prudhomme, l'*Institut de France*. Le soir, M. le Président de la République recevait à l'Élysée. Le lendemain 26, un train spécial transportait à Chantilly les membres et les correspondants de l'Institut. Le duc d'Aumale les recevait à l'entrée de ses galeries et la journée se passait à admirer les merveilles que la munificence du prince et son goût éclairé avaient réunies dans ce palais qui devait, trop tôt après cette

visite, devenir, par l'effet de la plus libérale des donations, la propriété de l'Institut.

L'Institut, à l'occasion de ce jubilé, reçut de nombreuses adresses de félicitation, dont les signataires évoquaient son passé pour lui sou-

J.-B. Colbert (1619-1683).
(Gravé par P. Landry (1668), d'après Mignard.)

haiter des siècles encore d'activité brillante et féconde. Ces adresses émanaient de grandes universités ainsi que de diverses sociétés et corporations étrangères. On remarqua surtout celles de l'Académie royale de Berlin, de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg et de la Société royale de Londres, cette doyenne des sociétés savantes

de l'Europe. Dans toutes, le caractère original de l'Institut était bien saisi et mis en lumière. C'est ce que marquait, en termes excellents, l'adresse anglaise. « L'Institut, » disait-elle, « comprend aujourd'hui cinq académies. Chacune d'elles a sa sphère spéciale d'action ; mais toutes, concertant leurs efforts, coopèrent à l'œuvre commune, à la recherche des lois de la nature, au développement des lettres et des arts. La création de cet ensemble harmonieux a ouvert une ère nouvelle dans l'histoire de la civilisation. »

II

Dès le XVII^e^ siècle, on avait eu le vague pressentiment du profit que la France pourrait tirer d'une coopération réglée qui serait établie par l'État entre les meilleurs esprits de la nation. Colbert avait formé, en 1666, le projet de constituer une « Académie générale des lettres et des sciences ». Fontenelle, dans l'*Histoire de l'Académie royale des Sciences*, donne à ce sujet des détails très précis. La Bibliothèque du roi était destinée à être le rendez-vous commun des différentes sections « de ce grand corps, où se réunissaient et se conciliaient les talents les plus opposés ». Il y aurait eu, deux fois par semaine, des séances particulières de « ceux qui s'appliquaient à l'histoire, de ceux qui étaient dans les belles-lettres et des mathématiciens et physiciens », et, tous les premiers jeudis du mois, une assemblée générale. M. Pierre Clément a publié, dans les *Lettres, instructions et mémoires* de Colbert, une note de Charles Perrault à Colbert qui confirme et complète les indications données par Fontenelle sur ce qu'il appelle « les États généraux de la littérature ».

Cette note débute ainsi : « L'Académie pourrait être composée de personnes de quatre talents différents, savoir : belles-lettres, histoire, philosophie, mathématiques. » Quatre de nos cinq académies actuelles

sont impliquées par cette indication [1]. Il est curieux que Charles Perrault, contrôleur général de la surintendance des bâtiments du roi et frère de Claude Perrault, architecte célèbre, n'ait pas assigné leur place aux artistes, dans ce cadre qu'il traçait si large. On en est d'au-

Charles Perrault (1628-1703).
(Gravé par Edelinck (1694), d'après Fortebat.)

tant plus surpris que l'Académie de Peinture et de Sculpture existait depuis 1648 et que, dans ses travaux, elle faisait une grande part à la

[1] Ces renseignements sur le projet d'*Académie générale* sont empruntés à l'*Avant-propos* de l'ouvrage qui nous a servi de guide dans toute cette étude, Il a pour titre : *l'Institut de France, lois, statuts et règlements concernant les anciennes Académies et l'Institut, de 1639 à 1889*, par Léon Aucoc, membre de l'Institut, in-8°, Imprimerie nationale, 1889.

théorie, aux discussions en forme qui s'y poursuivaient sur les principes et les méthodes de l'art.

La résistance de l'Académie française fit abandonner ce projet ; mais l'idée dont il était sorti ne pouvait pas périr. Tout le travail du XVIII^e^ siècle tendait à la développer. C'était d'elle que procédaient des entreprises telles que l'*Encyclopédie*, et c'était elle encore que suggéraient les exemples donnés par un Montesquieu et un Buffon, par un Diderot et un d'Alembert, par Voltaire lui-même, par tous ces écrivains dont l'influence était si puissante sur la France et sur l'Europe tout entière. Ceux-ci n'étaient plus de purs lettrés. Les uns s'étaient faits les historiens des événements et des institutions du passé, les critiques de ses conceptions religieuses et philosophiques. Les autres avaient cultivé les sciences mathématiques et les sciences physiques. Ils en avaient répandu le goût ; ils en avaient exposé les méthodes et popularisé les plus belles découvertes. La curiosité était partout éveillée. On sentait confusément qu'un même esprit devait présider à toutes les recherches, dans le labeur de cette vaste enquête que le siècle avait ouverte et poursuivie dans des directions si variées, avide comme il l'était tout à la fois de mieux connaître l'histoire de cette humanité qu'il voulait conduire à des destinées meilleures et de mettre à son service les forces aveugles dont il avait l'ambition de pénétrer le secret. On éprouvait le besoin de créer l'organisme par le moyen duquel se réaliserait cette coordination des efforts et cette collaboration des intelligences les mieux douées à l'œuvre commune. Ce désir ne pouvait manquer de trouver à se satisfaire, le jour où quelque bouleversement social aurait déblayé le terrain.

La Révolution de 1789 donna le signal depuis longtemps attendu des destructions et des reconstructions nécessaires. Elle avait à peine éclaté que déjà les anciennes académies étaient très vivement attaquées. Elles avaient contre elles, et ils faisaient nombre, tous ceux

qui étaient venus frapper à leur porte et qui, faute de mérite ou de chance, n'avaient pu se la faire ouvrir; il n'est pire rancune que celle du candidat malheureux. Entrer dans l'une de ces académies, c'était, pour un savant ou pour un homme de lettres, sortir du rang

Nicolas Chamfort (1740-1794).
(Gravé par Touquet.)

et s'assurer la possession viagère de certaines prérogatives très enviées. Or on est toujours en belle posture pour attaquer les privilèges, au nom de l'égalité; c'est un jeu que les habiles excellent à jouer, jusqu'au moment où ils ont réussi à se ménager à eux-mêmes une place parmi les privilégiés.

Ce qui, d'ailleurs, semblait justifier ces attaques, c'était la part

vraiment trop large que toutes ces compagnies et surtout l'Académie française faisaient aux grands seigneurs et surtout aux gens de cour. L'opinion était donc très mal disposée à leur égard et ce fut de mauvaise grâce que, le 20 août 1790, l'Assemblée Constituante vota le budget des académies, les sommes destinées à l'impression des mémoires, au paiement des pensions et des jetons de présence. Il était ainsi pourvu aux dépenses de l'année courante; mais la malveillance perçait dans l'invitation ou plutôt dans la sommation adressée aux académies d'avoir à élaborer et à soumettre à l'Assemblée, dans le délai d'un mois, des statuts nouveaux, qui fussent mieux en harmonie avec le nouvel état de choses.

Sous le coup de menaces qu'elles sentaient flotter dans l'air, les compagnies ainsi mises en cause firent de leur mieux pour entrer dans l'esprit de la réforme qui leur était suggérée; mais c'était peine perdue. Les commissaires de l'Assemblée ne s'arrêtèrent pas à critiquer les règlements revisés qui leur étaient soumis. Mirabeau avait été chargé de les examiner. Sans s'attarder à cette étude, il s'était inspiré des conseils de Chamfort pour préparer le plan d'une *Académie nationale* qui serait divisée en quatre sections; mais le grand orateur mourut avant qu'un débat se fût engagé sur cette affaire. En même temps que lui, d'autres députés influents, Condorcet et Talleyrand, avaient ébauché des projets de réorganisation qui offraient le même caractère. Des uns aux autres, il y avait des différences dans le nombre des groupes que l'on proposait d'établir et dans les noms qui leur étaient donnés; mais ils traduisaient tous, chacun à sa manière, la conception systématique qui devait aboutir, quelques années plus tard, à la fondation de l'Institut.

L'Assemblée Constituante se sépara sans avoir rien décidé. L'Assemblée législative eut une carrière trop courte et trop agitée pour trouver le temps de trancher la question. Les académies avaient été délaissées par beaucoup de leurs membres, surtout par leurs

membres honoraires, par ceux qui appartenaient à l'aristocratie. D'autres académiciens avaient été pris et étaient retenus par la politique. Malgré ces abandons, il restait, dans chacune de ces compagnies, un petit noyau de fidèles qui, très attachés à leurs habitudes, continuaient à s'entretenir et à travailler en commun, sans

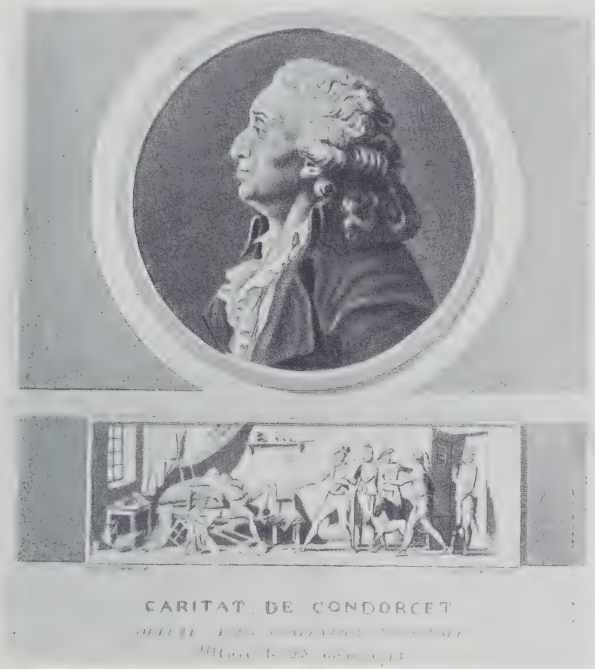

Condorcet (1743-1794.)
(Gravé par Duplessis-Bertaux et Levachez l'an VI de la République.)

paraître s'émouvoir des tragédies qui se jouaient dans la rue et de l'invasion qui menaçait la frontière. Le 27 novembre, l'Académie des Inscriptions s'apprêtait à donner un successeur à Dacier, quand elle fut avertie que la Convention, par un décret rendu depuis quelques heures, avait interdit aux académies de pourvoir, par voie d'élection, aux places vacantes. Cet ordre était comme un glas qui annonçait la mort prochaine. Après les fêtes de Noël, l'Académie des sciences

cessa de se réunir. Ailleurs on continua, pendant tout le premier semestre de 1793, en pleine Terreur, à tenir quelques séances, où venaient échanger leurs regrets et leurs craintes ceux que la tourmente révolutionnaire avait jusqu'alors épargnés.

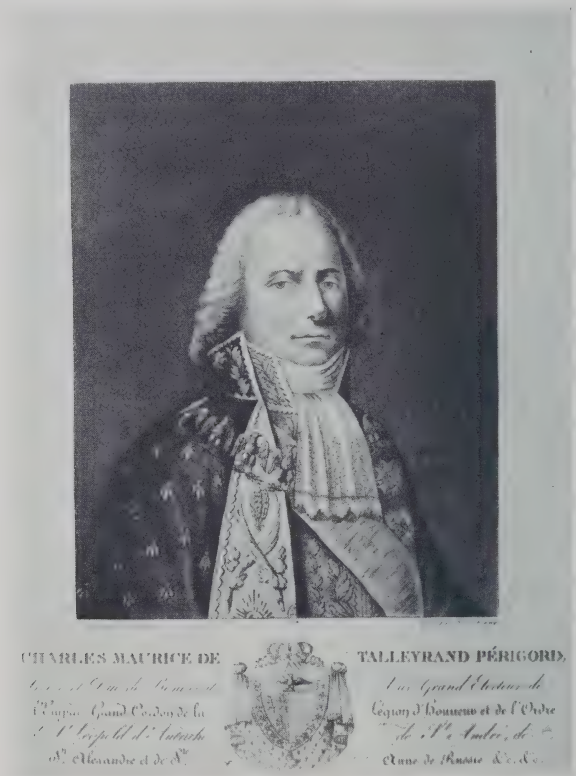

Talleyrand (1754-1838).
(Gravé par Chapuy, d'après Prud'hon.)

On semblait avoir presque oublié les académies, qui faisaient peu parler d'elles ; mais enfin, le 8 août 1793, la Convention, sur la proposition du comité de l'Instruction publique et sur le rapport de Grégoire, votait un décret dont le premier article était ainsi conçu :

« Toutes les académies et sociétés littéraires patentées ou dotées par la nation sont supprimées. »

III

Cette mesure radicale, la Convention la prit au milieu des inquiétudes que lui causaient et des colères que provoquaient dans les âmes la guerre civile et la guerre étrangère ; mais, alors même, elle parut ne pas avoir perdu tout souvenir des beaux projets de transformation rationnelle et de rénovation féconde qui avaient, à ce propos, occupé la pensée de plusieurs des hommes les plus éminents de la Constituante. Elle exécutait d'un geste, comme avec le tranchant d'un couperet, des compagnies illustres qui avaient déjà un long passé de travail utile et de renommée européenne ; mais elle proclamait son intention de les remplacer, à brève échéance, par un corps savant qui eût leurs vertus sans leurs défauts, qui acceptât leur héritage sous bénéfice d'inventaire. C'est ce que spécifiait l'article 3 du décret. « La Convention nationale », dit-il en propres termes, « charge son comité d'instruction publique de lui présenter incessamment un plan d'organisation d'une société destinée à l'avancement des sciences et des arts. »

Cette même préoccupation se trahissait déjà dans l'article 2. En considération « des divers travaux qui avaient été renvoyés par la Convention à l'Académie des Sciences », celle-ci « continuerait de jouir des attributions annuelles qui lui ont été accordées, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné ».

Avec ses contradictions et ses promesses vagues, ce décret sentait le désarroi et l'improvisation hâtive. Le 12 août, un décret spécial, voté par les soins de Lakanal, maintenait, en la mieux définissant, l'exception édictée en faveur de l'Académie des Sciences ; il faisait de celle-ci un bureau de renseignements à l'usage de la Convention. L'Académie répondit par une lettre signée de Lavoisier, qui allait bientôt monter sur l'échafaud. Elle refusait d'accepter ce sursis, de

se prévaloir d'un privilège auquel étaient mises des conditions qui n'étaient point compatibles avec sa dignité.

Pendant deux ans, il ne put être question de sciences, d'arts ou

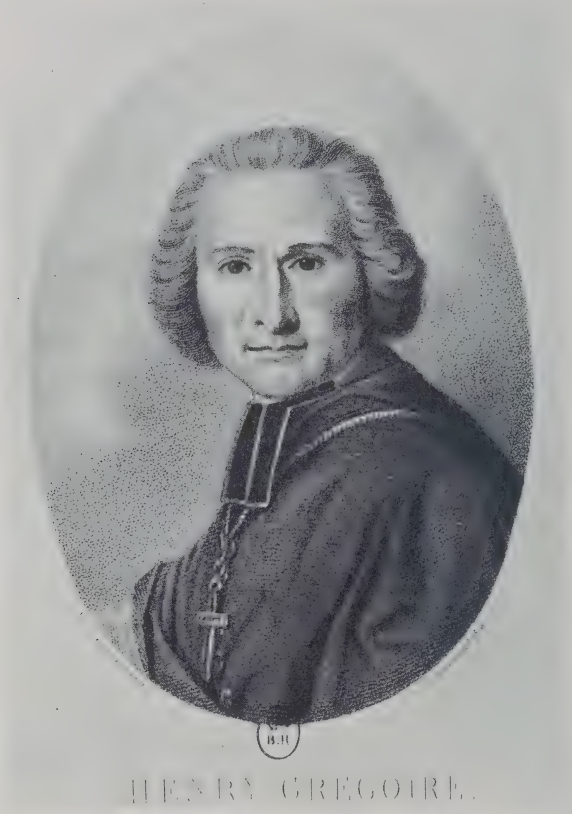

L'abbé Grégoire (1750-1838).
(Gravé par Le Comte (1819), d'après Le Gros.)

de lettres. La Terreur était déchaînée ; les partis se livraient cette lutte meurtrière où leurs chefs périrent les uns après les autres. Cette crise une fois terminée, la Convention s'était mise à l'œuvre pour doter la France d'un régime qui lui assurât, par sa durée, le bénéfice des conquêtes de la Révolution. Alors on vit renaître et se

manifester à nouveau, pieusement conservée par ceux qui avaient eu le bonheur de survivre à tous ces orages, la pensée qui avait été chère aux hommes de 1789, celle d'une étroite solidarité à établir entre toutes les recherches qui tendraient à élargir le domaine de la connaissance et à émanciper l'esprit en le disciplinant et en l'éclairant. Pour marquer quelle place elle voulait faire dans l'État au corps savant qui serait chargé de cette mission, la Convention tint à en inscrire le nom et à en définir le rôle dans l'acte même par lequel étaient réglées les destinées futures du pays. Dans la Constitution de l'an III, qui fut promulguée le 22 août 1795, l'article 298 était rédigé en ces termes : « Il y a pour toute la République un Institut national chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences. »

Deux mois après, par le titre IV du décret organique sur l'instruction publique, on pourvoyait à l'application du principe qui avait été posé par la loi constitutionnelle. Voici un extrait du rapport de Daunou qui servit d'exposé de motifs :

« Nous avons emprunté de Talleyrand et de Condorcet le plan d'un Institut national, idée grande et majestueuse dont l'exécution doit effacer en splendeur toutes les Académies des rois, comme les destinées de la France républicaine effacent déjà les plus brillantes époques de la France monarchique. Ce sera, en quelque sorte, l'abrégé du monde savant, le corps représentatif de la république des lettres, l'honorable but de toutes les ambitions de la science et du talent, la plus magnifique récompense des grands efforts et des grands succès. Ce sera un temple national dont les portes, toujours fermées à l'intrigue, ne s'ouvriront qu'au bruit d'une juste renommée.

« Cet Institut raccordera toutes les branches de l'instruction; il leur imprimera la seule unité qui ne contriste pas le génie et qui n'en ralentisse pas l'essor. Il manifestera toutes les découvertes... Vous verrez se diriger à ce centre commun et s'y porter par une pente naturelle et nécessaire tout ce que chaque année doit faire éclore de grand, d'utile et de beau sur le sol fertile de la France. Là, des mains habiles diviseront, répandront, renverront partout ces trésors de science, de lumière. Là, d'éclairés dispensateurs des couronnes du talent, allumant de toutes parts le feu de l'émulation, appelleront les prodiges que l'activité française a la puissance et le besoin de produire. Là se verront, s'animeront et se compren-

dront les uns les autres les hommes les plus dignes d'être ensemble. Ils se trouveront réunis comme les représentants de tous les genres de gloire littéraire et certes il est temps que la gloire aussi ressente l'influence de l'universelle égalité et qu'elle puisse ouvrir à la fois son temple au savant qui continue Pascal et d'Alembert, au poète qui recommence Racine, à l'orateur, à l'historien, à l'artiste, à l'acteur célèbre qui recrée les chefs-d'œuvre du grand théâtre en leur donnant l'âme du geste, du regard et de la voix et qui achève ainsi Corneille et Voltaire. »

Le morceau est curieux, comme échantillon de la langue imprécise et déclamatoire qui se parlait alors. Il y a là, en excès, des métaphores plus ou moins usées et des assurances qui paraissent bien ingénues, comme cet engagement pris, au nom de l'Institut, que jamais l'intrigue n'aurait part à ses choix. On peut donc, à une première lecture, être tenté de sourire ; mais, à y regarder de plus près, c'est une autre impression que l'on éprouve. On ne peut se défendre d'être touché de cet enthousiasme sincère et de cette foi au progrès. On admire ces hommes qui, au sortir même des cruelles épreuves qu'ils venaient de traverser, ne se résolvaient point à admettre la faillite de la philosophie et de la science.

L'Institut a ce que les Anglais appelleraient sa *charte de fondation* dans cette loi du 3 brumaire an VI (25 octobre 1795) que justifiait et commentait le rapport de Daunou. Il était, par cette loi, divisé en trois classes, dont chacune se partageait en plusieurs sections. La première classe était celle des *sciences physiques et mathématiques*, la seconde celle des *sciences morales et politiques*, la troisième celle de *littérature et beaux-arts*. De ces trois classes, une seule correspondait assez exactement à une des anciennes académies. C'était la première, dont les cadres étaient, à peu de chose près, ceux de l'ancienne Académie des Sciences. Interprète fidèle de l'esprit du XVIII^e^ siècle, le législateur avait donné aux sciences de la nature et du nombre la place d'honneur et, des cent quarante-quatre membres résidents qui devaient composer l'ensemble de l'Institut, il en avait attribué soixante, plus des deux cinquièmes, à cette seule classe.

En deuxième ligne, ils avaient mis la science de l'homme, de

Bibliothèque de l'Institut. La salle de lecture.

l'homme considéré, en tant qu'individu, comme être pensant et sen-

sible, puis, en tant qu'il ne vit pas isolé, dans les relations qu'il est appelé à soutenir avec le groupe social auquel il est agrégé. Une des sections, par le titre qu'elle porte, *analyse des sensations et des idées*, évoque le souvenir de Condillac. Une autre, intitulée *science sociale et législation*, fait penser à Montesquieu. Celle d'*économie politique* rappelle les théories mises à la mode par Quesnay et Turgot. Ce sont là des études nouvelles, marquées au coin de l'esprit du siècle qui s'achève ; elles n'étaient pas représentées dans les académies de la monarchie. Adjointes à cette classe, la section d'*histoire* et celle de *géographie* pouvaient accueillir quelques-uns des savants qui, autrefois, auraient appartenu à l'Académie des Inscriptions ; mais la plupart de ceux dont les recherches étaient orientées dans ce sens devaient trouver place plutôt dans la troisième classe, où figuraient les sections de *langues anciennes* et d'*antiquités et monuments*. Ce qui semble avoir perdu plus de terrain, c'est cet art du bien dire, c'est ce goût littéraire auxquels le XVII^e^ siècle avait attaché tant d'importance. Il n'y a presque rien qui y réponde dans le plan de l'Institut national. Seules, deux sections de cette troisième classe auraient pu s'ouvrir aux écrivains qui, avant la Révolution, auraient paru les plus aptes à recruter l'Académie française ; c'étaient la section de *grammaire* et celle de *poésie*. En revanche, il y avait les éléments d'une future Académie des beaux-arts dans les quatre dernières sections de cette classe, *peinture*, *sculpture*, *architecture*, *musique et déclamation*. La seconde classe comptait trente-six membres et la troisième quarante. Il y avait, dans les trois classes, six membres par section.

A première vue, ce qui frappe, c'est la grandeur et la noblesse de la conception initiale ; mais un examen plus attentif fait découvrir les défauts d'une organisation trop rapidement improvisée. Les deux premières classes, la première surtout, avaient leur unité. Entre les hommes distingués qui les composeraient, il y aurait des points de

contact, des habitudes d'esprit communes. Des rapports qui s'établiraient entre eux, il pouvait, il devait sortir d'utiles échanges d'idées qui feraient avancer les études dont la direction leur était remise par l'État ; mais il n'en était plus de même de la troisième classe. Celle-ci manquait d'homogénéité. Les élus que ce groupement tout artificiel allait rapprocher les uns des autres n'auraient ni les mêmes origines ni les mêmes manières de sentir et de penser. Sur l'invitation du Directoire, l'Institut, aussitôt qu'il fut constitué, se donna un règlement qui fut approuvé par le Conseil des Cinq-Cents, le 4 avril 1796. Ce règlement établissait que chaque classe de l'Institut s'assemblerait au Louvre, où avaient siégé aussi les anciennes académies, deux fois par décade. L'article 5 du décret organique ordonnait que « chaque classe de l'Institut publiât tous les ans ses découvertes et ses travaux ». On a peine à comprendre comment pourraient travailler en commun des grammairiens et des architectes, des hellénistes et des comédiens. Trois places avaient été assignées à ceux-ci dans la sixième section de la troisième classe.

Médaille commémorative de la visite de Louis XV aux Académies (1719).

Le mode de recrutement prescrit par le décret (article 10) ne prêtait pas à de moins graves objections. C'était par voie de cooptation que l'Institut devrait remplir les vides qui se feraient dans ses rangs ; mais la classe n'aurait que le droit de présentation. Lorsque se déclarerait une vacance, elle dresserait une liste de trois noms, rangés par ordre de mérite ; mais la décision et le choix appartiendraient à l'Institut tout entier, réuni en assemblée générale. Si ces assemblées avaient le bon sens de toujours voter pour le premier nom inscrit sur la liste, il n'y aurait là qu'une perte de temps et une

vaine formalité ; mais si elles s'ingéraient de vouloir contrôler et réformer le jugement des classes, elles risqueraient fort de faire des choix malheureux. Sur quoi pourraient se fonder d'excellents acteurs, comme un Molé ou un Préville, pour se prononcer entre deux géomètres éminents, tel qu'un Monge ou un Laplace ? Quelle porte grande ouverte à l'intrigue, à cette intrigue que Daunou, dans sa candeur, se flattait d'avoir bannie pour toujours du temple qu'il consacrait à la science !

Voici encore, dans le décret, une autre erreur à relever. L'Institut devait se composer de « cent quarante-quatre membres résidant à Paris et d'un égal nombre d'associés répandus dans les différentes parties de la République » (article 2). Ceux-ci « quand ils viendraient à Paris auraient droit d'assister aux séances de l'Institut et de ses classes et de participer à leurs travaux, mais sans y avoir ni voix élective, ni fonctions relatives au régime intérieur (article 26 du règlement) ». La situation était mal définie. Si ces associés pouvaient jouer un rôle utile en correspondant avec la classe à laquelle ils étaient attachés, en lui envoyant leurs observations et des nouvelles, on ne voit pas bien comment, lors de leurs séjours dans la capitale, ces passants, qui ne connaîtraient même pas de vue la plupart de leurs confrères, pourraient intervenir avec quelque autorité dans les discussions. C'était, par contre, une idée heureuse, empruntée aux règlements des anciennes académies, que la création des vingt-quatre places d'associés étrangers, huit pour chaque classe. Le titre que l'on instituait ainsi n'a pas cessé, depuis lors, d'être considéré comme une des plus hautes distinctions auxquelles puisse aspirer un savant dont la réputation franchit les frontières de son pays natal.

L'Institut devrait avoir, par an, « quatre séances publiques où seraient réunies les trois classes (article 6). Il publiera tous les ans », disait ce même article, « à une époque fixe, les programmes des prix que chaque classe devra distribuer ». Ces prix furent d'abord en très

petit nombre et destinés, suivant un usage qui remontait loin, à récompenser l'auteur du meilleur mémoire sur une question mise au concours. On a beaucoup médit des prix de ce genre et de ceux qui les remportent. On a fait observer que les génies vraiment originaux aiment à choisir eux-mêmes les problèmes auxquels s'attachera leur curiosité. « L'esprit souffle où il veut », dit l'Écriture. Je n'en disconviens pas ; mais ils sont rares, ces génies inventifs au nom desquels on proteste, et l'attrait d'une couronne académique ne les détournera pas de leurs voies. Ce dont il faut surtout se préoccuper, c'est de ces intelligences moyennes qui, pour faire œuvre utile, ont besoin d'être stimulées et dirigées. Or les programmes des concours ouverts par les corps savants ont eu souvent l'avantage d'appeler l'attention sur des sujets intéressants et de provoquer des vocations. D'ailleurs, avec le temps, les prix qui se sont multipliés ont changé de caractère. Beaucoup d'entre eux, souvent les plus importants, ont été décernés à des ouvrages déjà publiés ; ils ont, parfois avec munificence, payé de leurs peines des chercheurs indépendants, dont les découvertes avaient fait sensation. Dans ces conditions, ils ne gênent pas la liberté de la pensée ; au contraire, ils l'encouragent et la favorisent. Ils lui fournissent les moyens de poursuivre, par des travaux ultérieurs, une idée féconde qui, sans ce secours, aurait parfois risqué de périr faute de ressources, étouffée en son germe.

Malgré les erreurs que nous avons signalées, l'œuvre de la Convention mourante avait donc en elle un principe de vie qui lui a permis d'atteindre, à travers toutes les révolutions du siècle suivant, cette longévité que nous fêtions il y a dix ans. Le décret une fois rendu, on avait à remplir les cadres qu'il avait tracés. On prit le seul parti qui fût pratique. Le Directoire nomma le premier tiers des membres qui devaient composer l'ensemble de ce personnel, deux par section. Ces premiers choix furent, en général, assez judicieux, quoique, sur cette liste, on s'étonne de trouver certains noms,

aujourd'hui profondément ignorés. Qu'est-ce, par exemple, que Van-Spœndonck, qui est chargé, avec l'illustre David, dans la troisième classe, de recruter la section de peinture ? Les quarante-huit membres ainsi désignés en élirent quarante-huit autres, puis les quatre-vingt-seize, par un second vote, complétèrent le nombre total fixé par la loi. Beaucoup de membres des anciennes académies furent heureux de trouver là un refuge où ils purent se remettre des alarmes qu'ils avaient courues. Dans ces salles du Louvre d'où ils avaient été chassés, ils revinrent, soit lors de la formation première, soit, plus tard, par des élections successives, renouer la chaîne des traditions académiques et reprendre, là où ils les avaient laissés, les travaux interrompus.

Parmi les élus, qu'ils eussent appartenu aux compagnies dissoutes en 93 ou que ce fussent des hommes nouveaux, il y en avait beaucoup qui, dépouillés de leurs places et atteints dans leur fortune par la Révolution, en étaient réduits à des conditions de vie très étroites. Le Directoire se préoccupa de leur assurer, sinon la richesse ou même l'aisance, tout au moins le strict nécessaire. « La justice », écrit-il dans l'exposé de motifs de la loi du 17 juillet 1796, « réclame en faveur de chaque membre de l'Institut une indemnité qui puisse également convenir à la modestie du vrai savant et à la sévère économie du gouvernement républicain. » Cette indemnité, il l'évaluait à 2.000 francs. Au Conseil des Cinq-Cents, la commission du budget la réduisit à 1.500 francs, tout en donnant à espérer que « dans des temps plus heureux et lorsque la nation se serait ressentie des avantages de cet établissement, il serait possible de verser sur lui, avec plus d'abondance, la munificence nationale ».

Les avantages n'ont pas été contestés ; mais l'espérance ici suggérée n'a jamais été réalisée et l'Institut a tenu à honneur de ne jamais faire la moindre démarche qui tendît à procurer l'exécution de cette promesse. Surpris de la modicité de cette allocation, l'em-

pereur Napoléon III eut la pensée de porter à cinq mille francs le

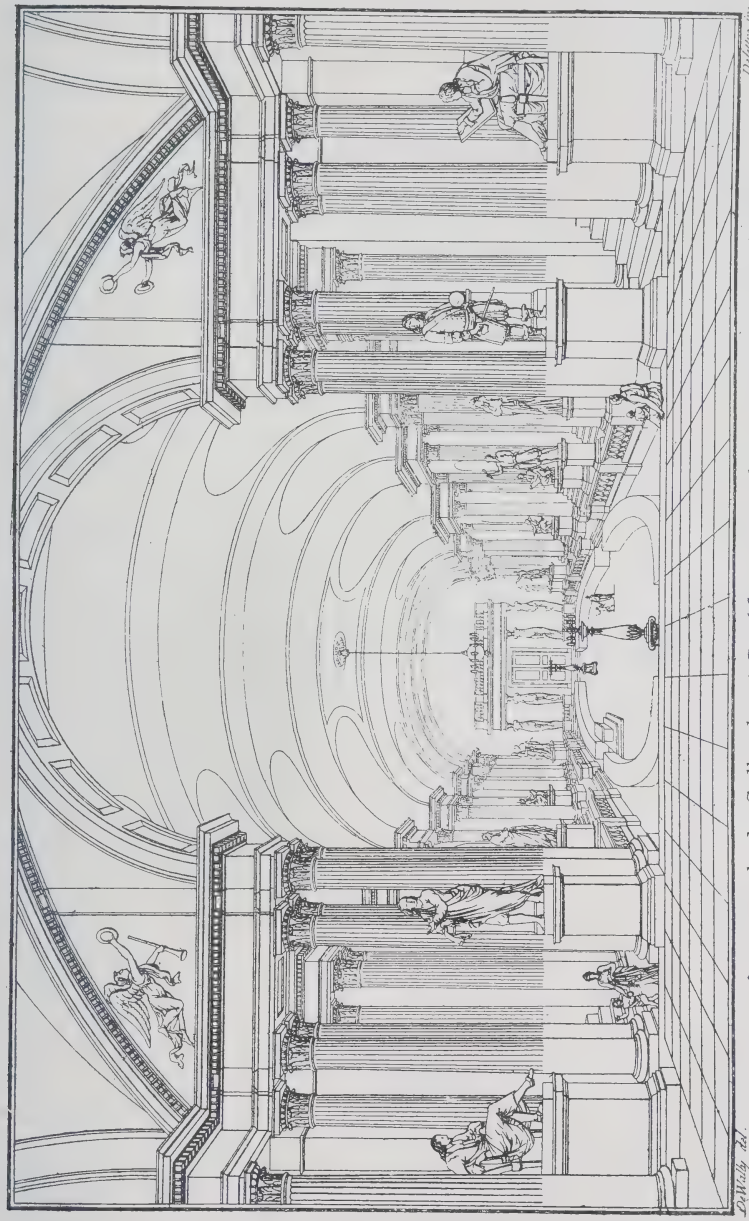

Vue perspective de la Salle des Assemblées générales et publiques de l'Institut.

Salle des Cariatides au Louvre, aménagée pour servir aux séances de l'Institut (1796).

(Gravure de Delettre, d'après un dessin de de Wally.)

traitement qui serait alloué à chacun des membres de l'Institut. Il fit

pressentir à cet effet plusieurs des personnages les plus considérables de ce corps ; mais ceux-ci, après en avoir causé avec leurs confrères, tout en se déclarant très touchés des intentions qui leur étaient annoncées, exprimèrent le désir qu'il ne fût pas donné suite à ce projet. Quoique le pouvoir de l'argent ait sensiblement baissé depuis plus d'un siècle, l'indemnité est restée ce qu'elle était en 1796. Un membre de l'Institut qui n'aurait aujourd'hui pas d'autre revenu devrait, après le 15 du mois, coucher à l'asile de nuit et demander sa nourriture aux fourneaux économiques. Il ne toucherait d'ailleurs que 1.200 francs de fixe. En vertu d'une règle qui a été adoptée dès le début pour encourager l'assiduité, 300 francs sont prélevés sur chaque pension et forment une masse dont le montant est distribué en jetons de présence. La valeur de ces jetons varie suivant le nombre des membres qui signent chaque fois la feuille. Le droit d'assistance des absents accroît à ceux qui assistent à la séance.

Pour le paiement de cette indemnité, une somme de 216.000 livres devait être prise sur les fonds destinés à l'encouragement des sciences et des arts. Sur les mêmes fonds, il serait prélevé la somme de 64.000 livres pour les dépenses ordinaires et extraordinaires de l'Institut. Ces 280.000 francs représentent le premier subside que l'État ait alloué à l'Institut, comme entrée de jeu.

L'Institut était fondé. Il restait à en notifier la naissance au public par une de ces cérémonies solennelles qui étaient dans les habitudes du temps. Celle-ci eut lieu le 4 avril 1796 (15 germinal an IV), au Louvre, dans la salle des Cariatides. Cette salle, il fallut, pour la circonstance, la déblayer et l'orner, y construire à la hâte une tribune et des gradins. Le garde-meuble fournit des lustres, des tapisseries, des banquettes. On avait des drapeaux à profusion. Tout fut prêt à l'heure dite. Quinze cents personnes accoururent et parvinrent à s'entasser dans la salle, avec les membres de l'Institut, ceux du gouvernement et leur cortège, les chœurs et les instrumentistes. Ce

fut à six heures que commença la séance d'inauguration, la première assemblée publique de l'Institut. « Il est impossible, même après un siècle, d'en relire sans une pieuse émotion le compte rendu, sur les feuillets jaunis du *Moniteur*. Le passé se dresse tout à coup devant nous, en une résurrection glorieuse ; une vieille estampe

Cérémonie d'ouverture de l'Institut national (4 avril 1796).
(Gravure de Berthaut, d'après un dessin de Girardet.)

achève de lui donner à nos yeux la précision d'une réalité présente. Nous voilà transportés au Louvre, dans cette galerie où les trophées de Valmy, de Jemmapes et de Fleurus voisinent, dans une décoration conciliante, avec les statues de Sully, de Descartes et de Bossuet, comme pour rapprocher déjà la France d'hier et la France nouvelle. Dans l'auditoire se presse tout ce qui reste de plus distingué parmi les savants, les gens de lettres et les artistes français échappés aux orages de la Révolution. Les Directeurs sont là, dans la gravité

de leurs costumes brodés d'or et dans l'éblouissement de leurs chapeaux à panaches. Les ministres et le corps diplomatique les ont accompagnés. C'est Letourneur, président du Directoire, qui se lève le premier et, après avoir fait l'éloge de l'Institut, il ne néglige pas celui du gouvernement. Dussaulx, président de l'Institut, lui succède et renouvelle, sur un ton différent, ce double panégyrique. Puis vient le tour de Daunou, et son discours, écrit dans une langue ferme et colorée, dont l'emphase intermittente trouve son excuse dans le goût du temps, contient l'exposé complet du grand rôle assigné à l'Institut national. Nous ne savons quel sort le public, ce public « de femmes attentives et d'amateurs bienveillants » dont parle le *Moniteur*, réserva aux lectures de Lacépède, de Cabanis, de Fontanes, de Cuvier, de Grégoire qui terminèrent cette longue séance de quatre heures. Nous ne savons surtout pas si, en un temps où, suivant le mot de Daunou, on gardait « l'émotion de la bataille, avec cette espèce d'héroïsme sauvage qu'elle fait naître dans les âmes », les vers de Colin d'Harleville excitèrent sur quelques lèvres les sourires qu'ils font naître aujourd'hui. L'auteur des *Poésies fugitives* lut en effet une allégorie dans laquelle on voyait :

> ... la science et les arts se chercher,
> Algèbre et poésie enfin se rapprocher,
> Et, pour dire encore plus, la fière astronomie
> A l'humble botanique offrir sa main amie.

« Ce sont là, dans ce tableau d'ensemble, des défauts partiels qui en accusent la date, sans en détruire la majesté. Sous ces couleurs fanées, on retrouve, fraîche et irrésistible, l'impression d'une œuvre décisive et l'on sent toute la grandeur de cet hommage public rendu à l'unité de la science par une nation rajeunie. »[1]

[1] Raymond Poincarré, *Discours* prononcé à la célébration du Centenaire de l'Institut.

IV

Depuis 1795, la France a vu se succéder chez elle bien des gouvernements; mais tous ces changements de personnes et d'étiquette n'ont pu ébranler l'édifice dont la première idée avait été conçue par la Convention et que le Directoire a eu l'honneur de construire. Les dispositions essentielles du plan se sont maintenues intactes. Aucune main maladroite n'est venue altérer la belle ordonnance de la façade et en briser les maîtresses lignes. C'est tout au plus si ce majestueux ensemble a subi, au cours de tout un siècle, quelques légères retouches, dont la plupart, suggérées par l'expérience, ont été vraiment des améliorations. En sept ans, la pratique avait déjà fait apercevoir certains défauts de l'organisation initiale. Indiquées et justifiées par un rapport de Chaptal, alors ministre de l'Intérieur, les corrections qui paraissaient nécessaires furent introduites par un arrêté du gouvernement consulaire en date du 23 janvier 1803.

Le projet de Chaptal ne touchait pas à l'unité de l'Institut; mais, à chacune des classes dont celui-ci se composait, il proposait de rendre le nom de l'une des académies d'autrefois. On n'osa pas le suivre jusque-là. On craignit d'être accusé de revenir trop vite à l'ancien régime; mais, au titre près, c'était bien à ces académies que répondaient les classes établies par le décret, dont voici l'article 1.

« L'Institut national, actuellement divisé en trois classes, le sera désormais en quatre, savoir :

Première classe.

Classe des sciences physiques et mathématiques.

Seconde classe.

Classe de la langue et de la littérature françaises.

Troisième classe.

Classe d'histoire et de la littérature ancienne.

Quatrième classe.

Classe des beaux-arts.

Les membres actuels et associés étrangers de l'Institut seront répartis dans ces quatre classes.

Une commission de cinq membres de l'Institut, nommée par le Premier Consul, arrêtera ce travail, qui sera présenté à l'approbation du gouvernement. »

Sans bruit, sans qu'aucun considérant vînt expliquer cette mesure, la *classe des sciences morales et politiques* se trouvait ainsi supprimée. Il est facile de deviner la raison secrète de cette suppression. Bonaparte se défiait de ceux qu'il appelait les *idéologues*. Il n'aimait pas que l'on s'occupât de politique ailleurs que dans ses conseils et pour collaborer à l'œuvre qu'il avait entreprise. C'était cette classe qui renfermait les héritiers les plus fidèles de la pensée et des passions du XVIII[e] siècle, ceux qui seraient les moins disposés à approuver des retours en arrière, tels que la signature du Concordat et la restauration officielle de la hiérarchie et du culte catholiques. Les droits acquis furent d'ailleurs respectés. La plupart des membres de la classe qui disparaissait furent versés dans la classe de la *langue et littérature française*; quelques-uns trouvèrent asile dans la classe d'*histoire et de littérature ancienne*. Malgré la suppression de la classe des sciences morales, l'esprit qui régnait à l'Institut n'en continuait pas moins d'être celui dont Napoléon se défiait et qui l'irritait. C'est ce dont témoigne un propos que tint à Murat, au cours

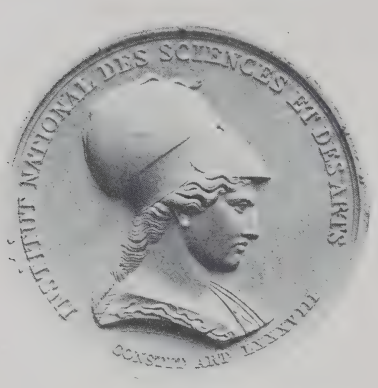

Médaille de l'Institut national des Sciences et des Arts [1].
(Gravée par Dumarest.)

[1] Le revers de cette médaille est celui de la médaille actuelle que nous donnons page 63.

d'une visite qu'il lui fit à Lubeck, en 1806, Ch. Villers, l'ami de Mme de Staël, correspondant de la classe d'histoire. « Nous autres gens de l'Institut », dit-il au général, « nous nous croyons appelés à être les prêtres de la Vérité et à la faire parvenir jusqu'aux princes[1] ».

La première classe, avec ses onze sections et ses soixante-trois membres, c'était l'Académie des Sciences d'avant la Révolution. La seconde et la troisième classes, chacune avec ses quarante membres, c'étaient l'Académie française et l'Académie des Inscriptions. Pas plus que leurs devancières, elles n'étaient divisées en sections. Il y avait au contraire cinq sections, celles qui existent encore aujourd'hui, dans cette *classe des beaux-arts* qui, avec ses vingt-huit membres, venait prendre la succession des défuntes académies de peinture, de sculpture et d'architecture. Sous le titre d'*associés libres*, on rétablissait les *honoraires* des académies du passé, la catégorie de ce que nous appelons aujourd'hui les *membres libres*. Avec l'adjonction de ceux-ci, le nombre total des membres de l'Institut était porté à près de deux cents ; les *associés étrangers* n'entraient pas en ligne de compte. Quant à ces *associés départementaux* qui avaient été créés par la loi de 1796, bien des difficultés étaient nées de l'indétermination du rôle qui leur était attribué ; ils seraient désormais qualifiés de *correspondants ;* ils n'auraient pas le droit de prendre le titre de *membres de l'Institut*.

Revers de la médaille actuelle d'un membre de l'Institut[2].
(Gravée par Dumarest.)

[1] Paul Gautier, *Un idéologue sous le Consulat et le premier Empire*. (*Revue des Deux Mondes du* 1er *mars* 1906, p. 146).

[2] La face de cette médaille est celle de la médaille de l'Institut national des Sciences et des Arts que nous donnons page 62, mais son exergue porte : Institut de France.

Il avait été pourvu de même à la réparation d'autres méprises du premier législateur. Celui-ci, adorateur superstitieux du principe d'égalité, craignant d'ailleurs qu'il ne se créât dans l'Institut des sortes de tyrannies, avait voulu que le secrétaire de chaque classe, comme son président, ne fût élu que pour une année, au bout de laquelle il n'était pas rééligible. C'était à cet officier que le soin incombait de suivre toutes les affaires du corps et de veiller à la publication de ses travaux; or il se trouvait ainsi condamné à déposer sa charge au moment même où il commençait à pouvoir la remplir avec compétence. L'arrêté de 1803 rétablissait, en l'empruntant à ces académies dont le nom même avait failli reparaître, l'utile institution des secrétaires perpétuels.

Ceux-ci, intimement mêlés à la vie des compagnies savantes, étaient seuls à même de porter dans la conduite de leurs travaux, par la continuité prolongée d'une action discrète, cet esprit de suite qui n'est nulle part plus nécessaire que dans la direction d'entreprises collectives, lesquelles, par leur nature même, sont condamnées à ne se poursuivre que lentement, à n'aboutir qu'après un délai de plusieurs années. C'était ce qu'avait démontré une pratique plus que séculaire et ce que Chaptal eut le mérite de comprendre. Un traitement de 6.000 francs était attaché à la fonction de secrétaire perpétuel. La première classe aurait deux secrétaires perpétuels, un pour les sciences mathématiques et un pour les sciences physiques.

Même sagesse dans la réforme que subit le mode d'élection. Chaque classe recouvra le droit de nommer ses membres, sans avoir désormais à faire ratifier ses désignations par des confrères incompétents. Elle devrait seulement les soumettre à l'agrément du chef de l'État, comme il était d'usage sous l'ancienne monarchie. La nécessité de cette sanction n'a jamais, depuis lors, gêné la liberté des choix académiques.

Tout était calculé, dans le nouvel ordre de choses, pour rendre à

chaque classe son indépendance, pour développer sa vie autonome sans pourtant rompre le lien qui rattachait les parties à l'ensemble. Les quatre séances publiques de l'Institut en corps étaient suppri-

Petit costume des membres de l'Institut sous le Directoire.
(Gravure de Charron, d'après un dessin de Poisson.)

mées. On avait reconnu la difficulté d'en dresser le programme de telle façon que des lectures d'un caractère très différent pussent intéresser tout l'auditoire qui venait les entendre. En revanche, chaque classe devrait tenir, une fois par an, une de ces séances. Il lui serait aisé d'y offrir à ses invités spéciaux un régal qui convien-

drait à leurs goûts et à leurs habitudes d'esprit. D'autre part, quatre fois par an, les quatre classes se réuniraient, mais en comité secret, pour s'occuper des intérêts qui leur seraient communs. Ce serait, par exemple, dans ces assemblées qu'ils nommeraient « le bibliothécaire ainsi que le sous-bibliothécaire de l'Institut, ainsi que les agents qui appartiennent en commun à l'Institut ». Le détail des affaires courantes serait réglé par une *commission administrative* où chaque classe serait représentée par son secrétaire perpétuel et par un de ses membres.

A l'avenir, il serait permis d'appartenir à plusieurs classes à la fois, ce que le règlement antérieur interdisait. Les membres des quatre classes auraient le droit d'assister aux séances particulières de chacune d'elles et d'y faire des lectures, lorsqu'ils en auraient exprimé le désir. C'est ce qui se pratique encore aujourd'hui. Chacun de nous va volontiers, à l'occasion, s'asseoir parmi ses confrères d'une autre académie, pour leur porter un renseignement ou pour écouter une communication qui pique sa curiosité. Seule, l'Académie française siège à huis-clos. Elle ne nous a jamais signifié que sa porte nous fût fermée ; mais elle ne nous a pas conviés à la franchir.

Quelques jours après paraissait l'arrêté qui contenait la liste des membres de l'Institut réorganisé, de ses correspondants et de ses associés étrangers. Un des articles additionnels décidait que chaque classe tiendrait une séance par semaine (il y en avait auparavant deux par décade) et que ces séances dureraient de trois à cinq heures. C'est la règle qui a toujours été suivie depuis lors. Dans les anciennes académies et dans l'Institut du Directoire, c'était le soir que l'on se réunissait. Il avait sans doute été reconnu, à la longue, que, pour suivre des calculs au tableau ou pour écouter la lecture d'un mémoire de philologie ou d'histoire, on a l'esprit plus libre, on est mieux garanti contre la tendance à fermer les yeux et à s'endormir avant qu'après le dîner.

Premier consul ou empereur, Napoléon s'intéressa toujours à cet Institut national dont il avait été nommé membre, dans la première classe, après sa campagne d'Italie. Pendant son expédition d'Égypte,

Grand costume des membres de l'Institut sous le premier empire.
(D'après une aquarelle de Hoffmann.)

il signait ses proclamations et autres actes officiels du titre de *Membre de l'Institut*. Dès 1801, par un arrêté du 13 mai, il donnait à ses confrères un costume ou plutôt deux costumes, le *grand costume*, celui qu'ils revêtent encore dans les cérémonies publiques, et un *petit costume*, dont le port, s'il a jamais été en usage

pour les cérémonies ordinaires, est depuis longtemps tombé en désuétude.

Le consul avait habillé l'Institut ; ce fut l'empereur qui le mit dans ses meubles. Au Louvre, où il campait depuis 1795, l'Institut gênait et il était gêné. Arrivant par charretées, après chaque nouvelle campagne de la Grande Armée, statues et tableaux, enlevés à tous les musées de l'Europe, lui disputaient la place. On jeta donc les yeux sur le *Collège des Quatre-Nations* qui, depuis 1672, faisait face au Louvre de Louis XIV. Le collège avait été supprimé par la Révolution et, depuis lors, les bâtiments en avaient été affectés à divers usages. La bibliothèque fondée par Mazarin en occupait encore l'aile orientale ; dans l'aile opposée on avait établi les écoles des Beaux-Arts. Un décret du 20 mars 1805 décidait que « l'Institut national serait transféré, de l'emplacement qu'il occupe au Louvre, dans l'édifice des Quatre-Nations, aujourd'hui palais des Beaux-Arts, qu'il occupera jusqu'à ce que le nouveau local qui lui est destiné au Louvre soit arrangé. Le pavillon à droite, une partie de la façade circulaire et la rotonde seront mis à sa disposition ». L'article 2 du décret maintenait aux écoles spéciales de peinture, sculpture et architecture la jouissance « des autres bâtiments intérieurs dépendant du palais des Beaux-Arts ». Ce fut au mois d'août 1806 que l'Institut s'installa dans ce palais.

Par la force des choses, l'affectation qui était alors présentée comme provisoire prit un caractère définitif. De nouvelles victoires et de nouveaux rapts avaient trop rempli le Louvre pour qu'il pût être question d'y rappeler les hôtes que l'on avait invités à le quitter. L'Institut ne trouva sans doute pas dans cet édifice dont une partie seulement lui était livrée les vastes espaces qui lui auraient été nécessaires pour les collections d'antiquités, de machines et d'instruments qu'il songeait alors à se donner (article 11 du règlement de 1803) ; mais on dut renoncer à cette idée. Les établissements spéciaux, tels

que les musées, l'Observatoire, le Muséum d'histoire naturelle, les grandes écoles, pouvaient seuls être assez bien outillés pour que la recherche y fût féconde. Ce dont l'Institut ne pouvait se passer, c'était d'une bibliothèque qui lui appartînt en propre et de salles où s'assembler. Salles et bibliothèque lui furent assurées, grâce aux travaux exécutés par l'architecte Vaudoyer. Les séances publiques se tinrent sous la coupole de l'ancienne chapelle du collège. Pour les séances ordinaires et pour les livres, on eut des pièces et une galerie qui furent enlevées à la Bibliothèque Mazarine. Un décret de 1816 avait affecté à l'École des Beaux-Arts l'ancien couvent des Grands-Augustins, rue Bonaparte ; mais il fallut approprier ce local, par des travaux qui durèrent longtemps, à sa destination nouvelle ; ce fut seulement en 1830 que, sans être achevés, ils furent assez avancés pour permettre le transfert. Dès lors, l'Institut ne partagea plus qu'avec la Bibliothèque Mazarine les bâtiments de l'ancien collège.

C'est grâce à cette émigration des artistes et de leurs élèves que la bibliothèque de l'Institut a pu s'agrandir et se mettre à l'aise. Le premier noyau de la collection a été formé par les livres qui composaient l'ancienne bibliothèque de la Ville de Paris. La propriété de ces livres fut attribuée à l'Institut par un arrêté du Directoire, en date du 17 mars 1797. Elle n'a pas, depuis lors, cessé de s'accroître ; elle compte aujourd'hui environ 450.000 volumes. Les concours y font entrer beaucoup de livres qui ne mériteraient peut-être pas tous d'y être conservés. Tous les corps savants de l'étranger échangent leurs recueils contre ceux qu'éditent nos académies. Si quelques membres de l'Institut oublient de lui donner les ouvrages qu'ils publient, la plupart se conforment pourtant à cet usage. Enfin, ce qui a fait surtout de cette bibliothèque un précieux instrument de travail, ce sont des achats poursuivis avec intelligence et avec méthode. L'Institut a été, dès sa naissance, investi d'un privilège qui ne lui a été contesté qu'une fois, sous le second Empire : il choisit

lui-même, outre le chef de son secrétariat, ses bibliothécaires et sous-bibliothécaires. Il exige d'eux des aptitudes spéciales et la connaissance des langues étrangères; il ne les prend pas parmi les décavés de la politique ou des lettres.

V

Par l'importance des travaux de ses membres et la juste renommée dont jouissaient beaucoup de ceux-ci, en France et à l'étranger, l'Institut de la République et de l'Empire, après vingt ans d'existence, faisait déjà trop grande figure en Europe pour que le gouvernement de Louis XVIII pût sans honte entreprendre de le désorganiser et de le débaptiser. La royauté ne paraît pas avoir jamais songé à cette destruction; mais, afin de rattacher le présent à ce passé de la vieille France dont elle se réclamait, elle fit ce que Chaptal avait déjà projeté de faire en 1803. Pour désigner les différents groupes qui, réunis, composaient l'Institut, elle remit en usage, par l'ordonnance royale du 21 mars 1816, un terme déjà cher et familier à tous les amis des lettres et des sciences. Chaque classe devint une *académie*. Il y eut quatre académies, qui prirent rang par ordre d'âge, d'après la date de leur fondation, l'Académie française, qui recouvrait ses anciens statuts, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'Académie des Sciences, l'Académie des Beaux-Arts.

Dans deux de ces académies ainsi restaurées, l'Académie des Inscriptions et l'Académie des Sciences, on rétablissait en même temps, sous un nom nouveau, celui de *membres libres*, les *honoraires* d'autrefois. Ce titre devait être accordé, comme l'était jadis celui qu'il remplaçait, à des personnages qui, sans faire métier d'érudition ou de science, auraient témoigné de l'intérêt qu'ils portaient à ces études, soit qu'ils s'y fussent distingués par quelques recherches personnelles, soit surtout qu'ils les eussent fait profiter de leur for-

tune et de leur situation sociale. La mesure a depuis été étendue à d'autres académies. Seule, aujourd'hui, l'Académie française n'a pas de *membres libres*. Ceux-ci ne touchent pas l'indemnité mensuelle et ne votent pas pour l'élection des membres ordinaires ; à cela près, ils prennent part à tous les travaux des académies auxquelles ils sont associés.

Cette ordonnance n'était guère que la reprise et la confirmation

Médaille commémorative du rétablissement des anciennes Académies par Louis XVIII (21 mars 1816).

(Gravée par Andrieu.)

du décret de 1803. Dans l'organisation qu'il avait établie, elle ne changeait que les étiquettes. A quelques détails près, avec les règlements qui la complétèrent, elle est demeurée, depuis lors, notre charte constitutionnelle. Elle respectait l'unité de l'Institut ; elle maintenait en vigueur toutes les ententes grâce auxquelles était assurée la gestion des affaires qui regardaient tout le corps. Elle établissait même un lien de plus entre les diverses académies en les invitant à tenir tous les ans « une séance publique commune », que ne comportait pas le régime précédent. La date de cette séance, que Louis XVIII avait fixée au 24 avril, « jour de sa rentrée dans son royaume », a changé avec les gouvernements qui se sont succédé en France. Depuis 1870, elle est fixée au 25 octobre ;

c'est la commémoration d'un anniversaire que l'Institut ne saurait oublier.

Comme en 1803, le chef de l'État, en vertu de la nouvelle investiture qu'il conférait à l'Institut, s'arrogea le droit de dresser la liste des membres qui le composeraient dans sa forme nouvelle. Trois anciens membres de la classe des beaux-arts ne purent trouver place, par suite du remaniement des sections, dans l'Académie qui lui succédait ; mais, de plus, dix-neuf membres des quatre anciennes classes furent exclus, soit parce qu'ils avaient jadis voté la mort de Louis XVI, soit en raison du concours actif qu'ils avaient prêté à Napoléon lors de l'aventure des Cent Jours. Ce fut la seule concession que les rédacteurs de cet acte, d'ailleurs bien conçu et judicieux, firent aux colères et aux passions du moment.

Comme les peuples heureux, l'Institut n'eut pas d'histoire pendant toute la durée de la Restauration. Grâce à une longue paix et au mouvement des esprits qu'elle favorisa, les académies reprirent leurs travaux, dans tous les ordres d'études, avec une ardeur et un succès toujours croissants. On ne trouve à enregistrer, pour ces quinze ans de prospérité, que deux ordonnances, dont l'une, en 1819, réunissait à la Bibliothèque de l'Institut la Bibliothèque Mazarine et dont l'autre, en 1821, rendait à celle-ci son autonomie. Depuis lors, les deux établissements, tout contigus qu'ils soient, ont gardé leur indépendance et s'en sont bien trouvés. Ils ne répondent pas à un même besoin et ne pouvaient être soumis à un même régime.

La Révolution de 1830 donna le signal du dernier changement qui ait été apporté à la constitution de l'Institut, de celui dont il a reçu sa forme dernière, celle qu'il garde encore à l'heure présente. L'ordonnance de 1816 n'avait pas fait revivre la *classe des sciences morales et politiques*, supprimée en 1803. Il n'existait pas, sous l'ancien régime, de compagnie dont cette classe pût être considérée comme l'héritière et que l'on pût ressusciter sous son titre d'autrefois.

D'ailleurs les idées et les tendances que cette classe avait été appelée à représenter devaient encore provoquer sous la Restauration les défiances dont elle avait été victime alors que se préparait l'Empire. La situation était tout autre, après les journées de Juillet. Sous le gouvernement qu'elles avaient inauguré, ces défiances n'étaient plus de saison. Une ordonnance en date du 26 octobre 1832 rétablit cette classe sous le nom d'*Académie des Sciences morales et politiques*. Cette Académie était divisée en sections. Le nombre de ses membres était alors fixé à trente. Il a été porté à quarante sous le second Empire. Cette Académie aurait, comme les autres, ses académiciens libres, ses associés étrangers et ses correspondants. Furent déclarés membres de la nouvelle Académie ceux des survivants de l'ancienne classe qui en faisaient partie au moment de la suppression et ceux des correspondants de ladite classe qui avaient été nommés depuis lors membres de l'Institut. Ces douze académiciens de droit eurent ensuite à compléter l'Académie par des élections successives.

Depuis 1832, l'Institut a vu s'écrouler des trônes ; il a vu la guerre étrangère et la guerre civile menacer sa demeure sans que jamais sa vie ait subi le contre-coup de toutes ces agitations. Les noms mêmes des compagnies qui le composent n'ont pas été modifiés. Plus respectueuses du passé de la France que n'avait pu l'être la Convention, la seconde et la troisième République n'ont pas été offusquées par les appellations que la royauté avait restaurées en 1816. Il n'a pas été question de revenir aux *classes* de l'an IV et de l'an XI. L'Institut est resté, il est encore formé de cinq Académies que rattache les unes aux autres le lien à la fois très souple et très ferme des organes communs et d'une solidarité morale qui s'est affirmée toutes les fois que la dignité du corps a pu paraître menacée par quelques erreurs ou quelques caprices passagers des pouvoirs publics.

VI

Dans son état actuel, l'Institut comprend, en première ligne, deux cent trente et un membres ordinaires. Ce nombre impair n'est pas sans causer d'abord quelque surprise. Il s'explique par une disposition qui est particulière à l'Académie des Sciences et à l'Académie des Beaux-Arts. Dans ces deux compagnies, les secrétaires perpétuels ne sont inscrits dans aucune des sections qui les composent. Ils sont hors classe, en surcroît du nombre réglementaire. A l'Académie des Sciences morales, le secrétaire garde sa place dans la section à laquelle il appartient, de même que, dans les deux compagnies qui ne sont pas sectionnées, sa promotion au fauteuil ne provoque pas une vacance.

Aux membres titulaires s'ajoutent, pour former le corps de l'Institut, quarante membres libres et trente-quatre associés étrangers. L'Institut a deux cent quatre-vingt-seize correspondants, tant étrangers que régnicoles.

La loi de finances de 1906 alloue à l'Institut, pour ses dépenses du personnel et du matériel, la somme de 686.000 francs. Dans le premier budget où il ait émargé, en 1796, cette somme était de 280.000 francs. Depuis lors, le nombre de ses membres s'est accru ; les services qu'il dirige et son action sociale se sont singulièrement développés. On peut donc s'étonner, à première vue, que la différence entre les deux allocations ne soit pas plus forte. S'il en est ainsi, c'est, tout d'abord, que l'indemnité assignée aux membres de l'Institut n'a jamais été augmentée, depuis 1796. Il n'y a eu d'ajouté, de ce chef, que les traitements des secrétaires perpétuels. C'est aussi que le nombre des prix dont le montant est fourni par l'État ne s'est accru que dans une très faible mesure, dans la même proportion que celui des compagnies qui les décernent. Trois de ces compagnies

disposent chacune d'un de ces prix que nous appelons *prix du budget*. L'Académie des Sciences morales en a deux. Point de prix inscrit au crédit de l'Académie des Beaux-Arts ; mais le montant en est couvert par les dépenses qu'exige l'exécution en public des cantates que composent les musiciens qui ont obtenu le Grand Prix de Rome.

Le duc d'Aumale.
(Médaille de J.-C. Chaplain.)

Il y a encore, pour l'Académie des Inscriptions, les 3.000 francs des médailles destinées à signaler les meilleurs ouvrages envoyés au concours des Antiquités nationales. C'est donc 22.000 francs seulement qui représentent la part contributive de l'État, dans le chiffre total de la somme que l'Institut distribue, sous forme de prix, aux héros et aux héroïnes de la vertu, aux écrivains et aux travailleurs de tout genre qui viennent briguer l'honneur de ses suffrages ou

qu'il distingue en leur attribuant des récompenses qu'ils n'ont point eu à solliciter. Or, en 1905, cette somme, à supposer que tous les prix proposés trouvassent preneur, était de 688.400 francs.

Voici comment se décompose cette somme :

Académie française	150.000	francs.
— Inscriptions	79.000	—
— Sciences	175.600	—
— Beaux-Arts	99.400	—
— Sciences morales	87.400	—
Institut	97.000	—
Ensemble	688.400	francs.

Certains prix, pour la plupart d'une assez grande importance, ressortissent, d'après les termes mêmes de la donation qui les a créés, non pas à telle ou telle académie, mais à l'Institut tout entier. Ils sont ou, comme le prix Osiris, décernés, au nom même de l'Institut, par l'assemblée générale de ses membres, ou, comme le prix Jean Reynaud et le prix Berger, donnés, à tour de rôle, par chacune des académies, pour travaux qui se rapportent à l'ordre d'études dont elle s'occupe. Dans ce cas, l'assemblée générale se contente d'enregistrer et de ratifier le jugement de celle des cinq compagnies qui, pour cette fois, a été chargée de désigner le lauréat.

Le plus important de tous les prix dont dispose l'Institut est le prix Osiris, de 100.000 francs.

Voici le libellé du programme de ce concours :

« Ce prix triennal a été fondé pour récompenser la découverte ou l'œuvre la plus remarquable au cours de la période de trois ans, soit dans les sciences, soit dans les lettres, soit dans l'industrie, et généralement dans tout ce qui touche à l'intérêt public.

« L'Institut, en assemblée plénière, est chargé de juger le mérite des candidats. »

Le prix Osiris a été attribué, en 1903, pour l'ensemble de ses recherches sur les sérums, au docteur Roux. Celui-ci n'a accepté

que pour faire aussitôt don de la somme à l'Institut Pasteur. En 1906, il a été décerné à Albert Sorel, pour l'ensemble de ses travaux historiques.

Comme on le voit par les titres que portent les prix qui viennent d'être mentionnés, l'Institut, quand il répand autour de lui cette pluie d'or, n'est pas le distributeur des largesses de l'Etat ; c'est de celles des particuliers, qui l'ont choisi comme fidéicommissaire, qu'il

Château de Chantilly, légué à l'Institut par le duc d'Aumale.

est le diligent et consciencieux dispensateur. Tout cet or, c'est le revenu des capitaux qui constituent les fondations, capitaux que le corps de l'Institut ou telle ou telle des académies qui le composent a reçus en dépôt des mains de bienfaiteurs ou de bienfaitrices qui, de leur vivant, lui ont apporté de riches donations, ou qui lui ont ménagé une place dans leur testament. Le gouvernement n'intervient que dans la forme ordinaire, pour s'assurer que les familles des testateurs n'ont pas été lésées par ces dispositions, et pour autoriser, par un décret, l'acceptation du legs ou de la donation. Il a d'ailleurs, à ce propos, hautement témoigné de la faveur avec laquelle il considérait ces libéralités. Par une décision plusieurs fois renouvelée, il a dispensé des droits d'enregistrement toutes les valeurs mobilières

ou immobilières dont la propriété est transférée à l'Institut ou à l'une de ses cinq académies. L'Institut est considéré « comme un organe de l'Etat au nom duquel il s'acquitte de la mission qui lui est confiée ».

Ces fondations se sont multipliées, pendant tout le cours du dernier siècle. Une des premières venues et celle peut-être qui a provoqué le plus d'imitations, c'est la fondation Montyon, qui date de 1819. Si, par l'effet des conversions successives de la rente, elle ne donne plus maintenant qu'un revenu annuel de 37.000 francs, le capital qui la constitue représentait une grosse fortune, alors que la gestion en fut remise à l'Académie française, pour récompenser tout à la fois « les actions les plus vertueuses et les livres les plus utiles aux mœurs ».

A son heure, cette libéralité fit sensation ; elle eut beaucoup d'imitateurs ; mais l'importance en a été singulièrement dépassée par celle du présent que nous avons reçu, en 1886, du duc d'Aumale. Celui-ci « a fait donation, sous réserve d'usufruit, à l'Institut de France, dont il est membre à un double titre, du domaine de Chantilly, à la charge de conserver ce domaine avec le musée et la bibliothèque qu'il renferme, de les mettre à la disposition du public et d'en employer les revenus, déduction faite des charges d'entretien, à accroître les collections, à donner des pensions aux hommes de lettres, aux savants et aux artistes indigents, à encourager par des prix les jeunes gens qui se vouent à la carrière des lettres, des sciences et des arts ».

Par la mort du duc d'Aumale, survenue au printemps de 1897, l'Institut est entré en jouissance de ce beau domaine et il l'administre avec le ferme propos de se conformer aux généreuses intentions du donateur. Quand seront éteintes toutes les hypothèques qui pèsent encore sur l'édifice et sur les terres, quelle joie ce sera, pour nos successeurs, d'user des revenus de ce royal apanage pour ajouter de nouvelles richesses d'art à celles qui remplissent déjà les galeries du château et pour aider tous les talents, pour favoriser,

par divers moyens, toutes les entreprises qui pourront tourner à l'honneur du génie de la France !

Il nous a été fait, en 1904, sous la même réserve d'usufruit, don, par M. Jacques Siegfried, d'un autre château, celui de Langeais. Ce n'est pas sans quelque hésitation que l'Institut a accepté la donation ; elle ne comporte pas d'avantages analogues à ceux que confère la

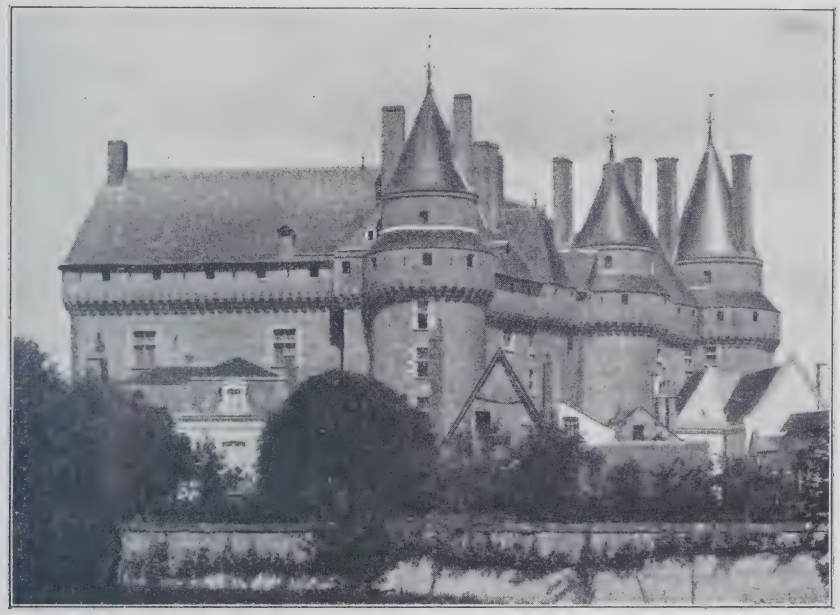

Château de Langeais, offert à l'Institut par M. Jacques Siegfried.

possession de Chantilly. La rente constituée en vue de pourvoir à l'entretien du château ne fera que suffire à cet usage. Si la compagnie a pris, après mûre réflexion, le parti de ne point écarter l'offre qui lui était faite, c'est que, comme le donateur, elle a été effrayée du péril que courait un des plus beaux monuments de l'architecture française. S'il n'était ainsi mis hors du commerce, ne risquait-il pas d'être détruit un jour ou peut-être transporté pierre par pierre en Amérique, par le caprice de quelque milliardaire ? La crainte

d'un tel désastre, justifiée par de récents exemples, a motivé pour cette fois son adhésion ; mais l'Institut ne saurait se faire gérant de propriétés ; il a d'autres occupations, d'autres travaux à poursuivre.

Une donation plus récente, qui ne pouvait appeler les mêmes réserves, est celle que M^lle^ Dosne, en 1906, peu de temps avant sa

L'Hôtel Thiers à Paris, légué à l'Institut par M^lle^ Dosne.

mort, a faite à l'Institut de l'hôtel que M. Thiers possédait à Paris, place Saint-Georges.

Conformément aux intentions de la donatrice, l'Institut compte y rétablir une bibliothèque d'histoire moderne dont le caractère spécial rappellera l'œuvre de l'illustre historien de la Révolution, du Consulat et de l'Empire. Les revenus affectés à la fondation pourvoieront à la prochaine installation de cette bibliothèque et permettront ensuite de la tenir au courant.

L'Institut a donc assez de châteaux. Peut-être même a-t-il trop de prix à distribuer. Il est parfois embarrassé pour leur trouver des bénéficiaires dont les titres s'imposent. Jamais il n'arrive à décerner tous ceux qui figurent au programme de ses concours. En revanche, que de fois, dans les séances de l'une ou de l'autre de ses Acadé-

Le cabinet de travail de M. Thiers en son hôtel de la place Saint-Georges.

mies, on se prend à signaler l'intérêt que présenterait, pour les progrès de l'érudition historique ou pour ceux des sciences mathématiques et naturelles, telle publication ou telle recherche que, pour l'instant, on ne peut songer à entamer, faute d'argent ! Ce sont les ressources nécessaires à de coûteux outillages qu'il importe de fournir à l'Institut, par des dons qui ne lui lient pas les mains, qui lui laissent une pleine et entière liberté d'action. La fondation modèle, celle dont la formule devrait devenir classique, c'est la fondation Jean Debrousse, que nous avons été autorisés à accepter par un décret

rendu en Conseil d'Etat le 1er juillet 1900. Voici en quels termes est conçu l'acte testamentaire : « Je lègue à l'Institut de France la somme de un million de francs dont il disposera de la manière qu'il jugera le plus convenable. »

On ne saurait mieux dire et en moins de mots. Personne, à l'Institut, n'a proposé d'affecter à la création de nouveaux prix même une parcelle du revenu de ce capital. Dans le premier mois de chaque année, pour aviser au meilleur emploi possible de ce fonds, il est formé une commission où chaque Académie est représentée par son secrétaire perpétuel et par deux délégués. Toutes les demandes lui sont soumises ; entre elles, il est fait un choix et l'assemblée générale de l'Institut a toujours, jusqu'ici, adopté sans débat les propositions que lui présentait et que justifiait le rapporteur. On voudrait pouvoir donner ici le relevé des décisions prises. Il ferait comprendre quels services ont pu rendre aux lettres, aux sciences et aux arts les subsides, trop faibles encore, que, sur cette somme de 30.000 francs, l'Institut a pu allouer à nombre d'entreprises intéressantes. Il a, par une forte subvention, encouragé l'*Alliance française* à continuer son œuvre de propagande patriotique. Il a préservé d'une mort certaine le *Journal des Savants*, ce doyen de nos recueils périodiques, auquel venait d'être retirée, par le Parlement, l'allocation qui lui était attribuée depuis 1816. C'est grâce à son concours que la *Société de l'histoire de France* va pouvoir publier une édition critique, depuis longtemps réclamée, des *Mémoires de Richelieu*, et que les astronomes ont pu aborder l'impression compliquée et coûteuse des *Tables de la lune* et des *Tables de Saturne*. On a, de même, fourni à des physiciens éminents les moyens d'exécuter enfin des expériences importantes, qu'ils avaient été jusqu'alors contraints de différer à cause des frais qu'elles entraîneraient. Je ne sais si le nom de Jean-Hubert Debrousse deviendra jamais aussi populaire que celui du baron Montyon ; mais l'exemple qu'il a donné mérite davantage

encore d'être suivi. Il peut être encore plus fécond ; les libéralités qu'il est de nature à provoquer contribueront plus directement et avec plus d'efficacité à aider l'Institut dans l'accomplissement de ce qui est sa fonction spéciale et sa raison d'être : poursuivre pour son propre compte et susciter, favoriser, faciliter par son

Plaquette de l'Association internationale des Académies.
(Gravée par Vernon (1902).)

haut patronage tous les travaux de l'esprit, tous les efforts de la pensée.

Tel était bien le rôle que, dans leur généreuse ambition, les fondateurs de l'Institut avaient voulu assigner au grand corps qu'ils créaient; mais ce qu'ils n'avaient pu prévoir, c'était le concours que, dans des temps moins troublés, à la faveur des progrès de l'instruction et de la richesse, les particuliers viendraient prêter à ce corps, par toutes les ressources dont ils l'armeraient, par les moyens d'influence et d'action qu'ils lui mettraient en main. Le mouvement

ainsi commencé tend à se prononcer et à s'accélérer plutôt qu'à se ralentir. Les donations, dans ces dernières années, ont été de plus en plus importantes et de mieux en mieux conçues. A mesure qu'il vieillit, l'Institut voit grandir et s'affermir son autorité. Ce qui est pour beaucoup dans le prestige dont il jouit, ce n'est pas seulement la valeur personnelle des hommes qui l'ont composé depuis sa création et l'intérêt des recherches et des études auxquelles il préside, études et recherches dont les représentants les plus autorisés sont, à bien peu d'exceptions près, tous entrés dans ses rangs ; c'est aussi le fait que, dans cette société qui a vu sombrer tant d'espérances et qui a assisté à tant de chutes retentissantes, il a duré, il a vécu pendant plus d'un siècle. Fondé par la Révolution, il remonte bien au delà d'elle par ses origines, par l'idée dont il est né, par ces académies d'autrefois dont il garde le nom et dont il maintient les traditions. Bien qu'il n'ait guère plus de cent ans, il prend ainsi je ne sais quel air de vénérable antiquité, quelque chose de la majesté d'un ancêtre. Comme d'ailleurs on ne discerne en lui aucun symptôme de décadence et de ruine, comme aucun danger ne paraît le menacer, il donne l'impression ou, si l'on veut, l'illusion de la perpétuité.

Georges Perrot,
Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

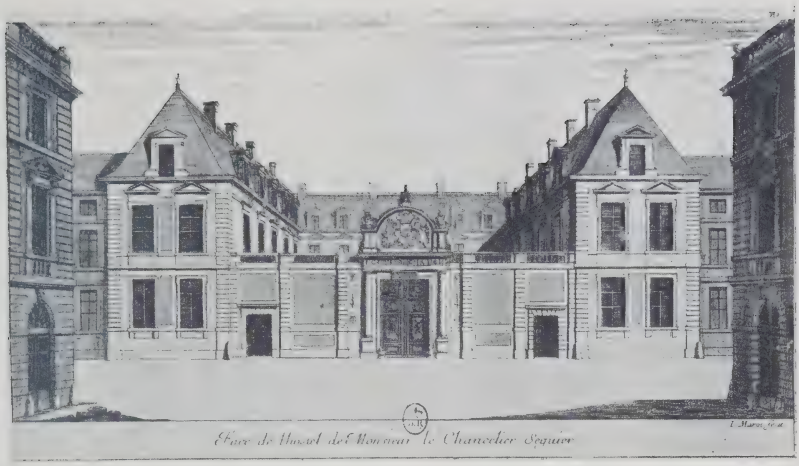

Hôtel du chancelier Séguier.
Siège de l'Académie française de 1642 à 1672.
(Gravure de Jean Marot.)

L'ACADÉMIE FRANÇAISE

L'Académie Française compte en ce moment deux cent soixante et douze ans d'existence; il ne serait pas possible de faire tenir son histoire en quelques pages, si l'on voulait qu'elle fût complète. Je me décide à insister principalement sur les origines et les premiers temps : c'est ce qu'il importe surtout de savoir. Elle a toujours conservé ses anciens usages ; elle vit du passé ; la manière dont ses membres sont élus, les travaux qui l'occupent, ses rapports avec le chef de l'État, l'esprit qui l'anime sont restés à peu près les mêmes. Je demande donc la permission d'être un peu plus long sur son histoire au XVII^e^ siècle ; je pourrai sans dommage m'étendre un peu moins sur les deux siècles qui ont suivi.

L'ACADÉMIE DU XVII^e SIÈCLE

I

Dès les premières années du XVII^e siècle on devait pressentir qu'il se préparait une époque nouvelle où les lettres tiendraient une grande place. Le goût de la vie mondaine se répandait à Paris : dans les hôtels des grands seigneurs, dans les maisons de la bourgeoisie riche, des réunions se formaient, où les femmes prenaient de plus en plus d'importance. On y venait entendre des gens d'esprit causer de questions littéraires, discuter les succès de théâtre et les romans à la mode ; et si quelques-uns d'entre eux pouvaient y ajouter le régal de quelque madrigal ou de quelque sonnet de leur façon, toute l'assistance ne se tenait pas de joie. — C'est d'une réunion de ce genre qu'est sortie l'Académie française.

En 1629, un des poètes connus de ce temps, Antoine Godeau, qui plus tard entra dans les ordres et devint évêque de Grasse, vivait à Dreux, où il était né, fort admiré des gens de son pays, à cause des vers galants qu'il composait et qu'il voulait bien quelquefois leur montrer. Mais ces succès de province ne suffisaient pas à sa vanité, et il désirait se faire connaître aux beaux esprits de Paris. Précisément il était le cousin de Conrart, un secrétaire du Roi, qui cultivait aussi les Muses et fréquentait les gens de lettres. A la demande de son parent, Conrart en réunit quelques-uns chez lui, et Godeau vint leur lire ses poésies ; il faut croire que cette réunion leur causa un plaisir très vif, puisqu'ils désirèrent la renouveler. « Comme ils étaient logés, nous dit Pellisson, en divers endroits de Paris, et ne trouvaient rien de plus incommode, dans cette grande ville, que d'aller souvent se chercher les uns les autres sans se trouver, ils résolurent de se voir un jour de la semaine chez l'un

d'eux. » Conrart demeurait au coin de la rue Saint-Martin et de la rue des Vieilles-Etuves, « au cœur de la ville » ; il était commodé-

Sous la coupole. — Salle des séances de réception à l'Académie française.

ment logé pour recevoir ses amis : c'est donc chez lui qu'on prit l'habitude de se réunir.

Parmi ceux qui fréquentaient sa maison se trouvait Boisrobert, un faiseur de petits vers, fort à la mode en ce moment ; il vivait

dans la familiarité du cardinal de Richelieu et il avait pour principale fonction de le distraire et de l'égayer. En l'absence des gazettes, qui ne commencèrent d'exister qu'un peu plus tard, il le tenait au courant de toutes les petites nouvelles de la ville et de la

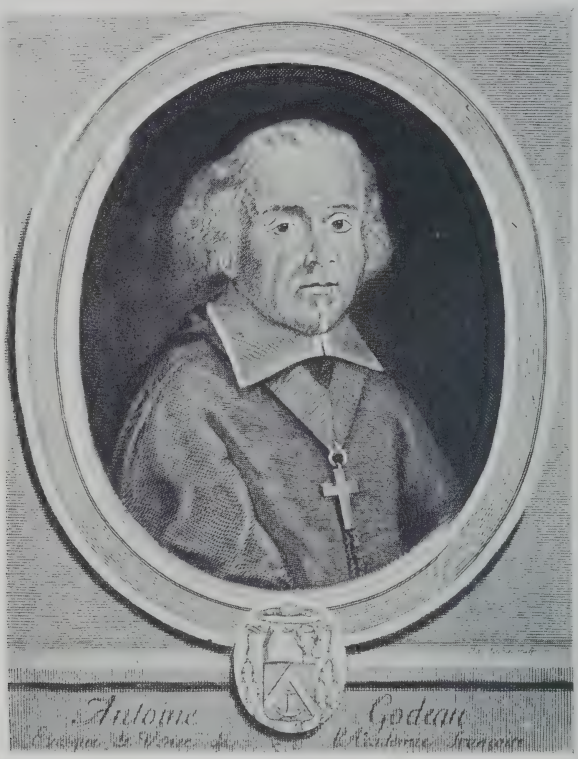

Antoine Godeau (1605-1672), évêque de Grasse.
(Gravé par Lubin.)

Cour, surtout des nouvelles littéraires. On pense bien qu'il ne manqua pas de lui parler de ces réunions où il trouvait tant de plaisir et de lui raconter ce qu'on y faisait. Richelieu, qui avait sans doute songé plus d'une fois à organiser la littérature, comme tout le reste, vit tout de suite le parti qu'il pouvait en tirer pour ses grands desseins, et il fit demander par Boisrobert aux amis de

Conrart « s'ils ne voudraient point faire un corps et s'assembler sous une autorité publique ».

Il n'y avait pas moyen de refuser les propositions d'un si grand personnage. Il fallut accepter, et même faire à son Éminence de

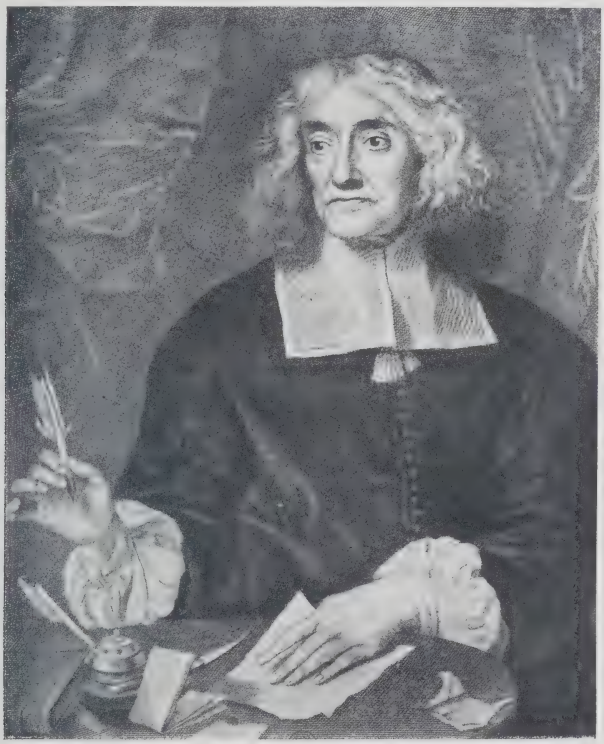

Valentin Conrart (1603-1675), premier secrétaire perpétuel de l'Académie française.
(Gravé par L. Cossin, d'après C. Le Fèvre.)

grands remercîments. Pourtant la petite société paraît bien avoir été au premier moment un peu effarouchée. Devenir un corps officiel, avec des règles fixes, n'était-ce pas renoncer à cette aimable liberté des réunions antérieures? Retrouveraient-ils jamais sous la férule du terrible ministre cet âge d'or, comme ils l'appelaient, « où sans bruit et sans pompe, sans autres lois que celles de l'amitié, ils goûtaient

ensemble tout ce que la société des esprits et la vie raisonnable ont de plus doux et de plus charmant » ? Il est bien probable que, s'ils s'étaient jamais décidés d'eux-mêmes à s'ériger en Académie, ils l'auraient fait sur le modèle de ces Académies italiennes de la Renaissance, qui portent des noms si bizarres : les *Humoristi*, les *Lincei*, les *Fantastici* de Rome, les *Otiosi* de Gênes, les *Intronati* de Sienne. Le souvenir était resté très vivant de ces fêtes élégantes données, vers la fin du siècle précédent, dans des palais décorés de chefs-d'œuvre antiques et nouveaux, où de grands seigneurs et de belles dames s'entouraient de poètes, d'artistes, de gens d'esprit, pour entendre ces symphonies, d'où l'opéra devait sortir, ou traiter des problèmes de scholastique galante, comme dans les cours d'amour du moyen âge. C'est bien un peu ce qui se faisait d'abord chez Conrart, dans ces conférences qui se tenaient tous les lundis, et où l'on discutait tantôt *de l'amour des corps*, tantôt *de l'amour des esprits*, et tantôt *des conformités qui sont entre l'amour et l'amitié*. Il me semble que le choix de ces sujets indique de quel côté penchait la société de Conrart.

L'intervention de Richelieu vint tout y changer. Dès qu'elle a consenti « à former un corps sous une autorité publique », un esprit nouveau s'y manifeste. Et d'abord, quand il s'agit de se donner un nom, — c'est par là qu'il fallait commencer, — elle se garde bien de suivre l'exemple des académies italiennes et de prendre de ces dénominations « de carrousel ou de mascarade », comme parle Pellisson ; elle s'appelle simplement l'*Académie françoise*. Ce nom indique ce qu'elle veut faire. La grandeur de la France est la première préoccupation de Richelieu, mais il ne lui suffit pas qu'elle domine par les armes ; il veut qu'elle n'ait pas de rivale dans les arts et dans les lettres. Le rôle qu'elle a joué plus tard dans le monde pendant deux siècles, grâce à sa littérature, il l'a deviné et préparé ; mais pour que sa littérature puisse prendre ce rang dans

l'estime de l'Europe, il faut d'abord qu'on puisse lire ses écrivains, c'est-à-dire qu'on comprenne sa langue. Le premier devoir de l'Académie naissante est donc de rendre cette langue digne de cette

Par Melchior Tauernier Graueur et Imprimeur du Roy pour les Tailles douces demeurant en L'Isle du Palais sur le quay a la Sphere Royalle

Richelieu entouré de 40 rais (Allusion aux 40 membres de l'Académie française).
(Gravure allégorique de Melchior Tavernier.)

haute fortune, et c'est ce qu'elle a parfaitement compris dès le premier jour. Dans les projets qu'elle forme, dans les règlements qu'elle se donne, il n'est question que « de travailler à la pureté de la langue, de la nettoyer des ordures qu'elle a contractées

par le mauvais usage qu'on en a fait, de la rendre capable de la plus haute éloquence ». Une des premières fois qu'elle parle au public elle exprime audacieusement cette pensée « que notre langue, plus parfaite déjà que pas une des autres vivantes, pouvait bien succéder à la latine, comme la latine à la grecque ». Ces idées étaient celles de Richelieu. L'Académie s'en inspira et elles ont donné à l'institution nouvelle son véritable caractère. C'est donc avec raison qu'elle honore Richelieu comme son fondateur et qu'elle date sa naissance des lettres patentes qu'il lui a fait accorder par le Roi en 1635.

II

On dit souvent que ce qui consacre le succès d'une institution et la réputation d'un homme ce sont moins les éloges qu'on leur donne que les attaques dont ils sont l'objet. Les attaques n'ont pas manqué à l'Académie; elles ont commencé dès le premier jour de son existence. Il était naturel qu'elle eût contre elle les ennemis du grand ministre qui la protégeait; ils étaient nombreux et puissants. Il y avait aussi ceux qui, connaissant son génie dominateur, soupçonnaient que cette société qu'il venait de fonder cachait quelque manœuvre secrète contre l'indépendance des écrivains. Balzac, qui vivait dans son château des bords de la Charente, et n'entendait que de loin les bruits de la grande ville, prit l'affaire au tragique. « On me mande, écrivait-il, que c'est une tyrannie qui se va établir sur les esprits, et à laquelle il faut que nous autres, faiseurs de livres, rendions une obéissance aveugle. Si cela est, je suis rebelle, je suis hérétique, je vais me jeter dans le parti des barbares ». On parvint pourtant à le rassurer, si bien qu'il se laissa nommer de l'Académie. Mais d'ordinaire les ennemis de la nouvelle institution

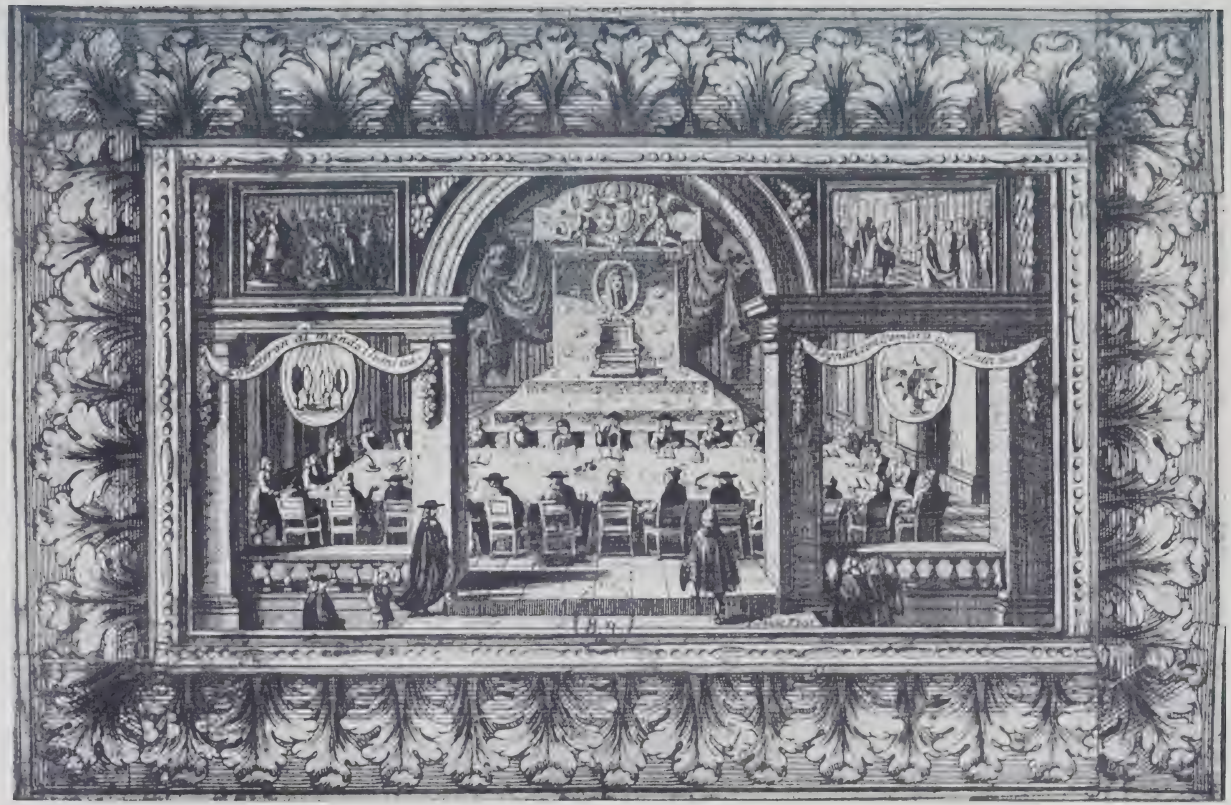

« Assemblée de messieurs de l'Académie françoise. »

(Gravure de Sevin tirée de la collection Fontette.)

se contentaient de se moquer d'elle. Le ridicule est chez nous une arme facile à manier et qui n'en fait pas moins de graves blessures. Comme ces beaux esprits se figuraient aisément que dans leur façon

Louis Guez de Balzac (1597-1654).
(Gravé par J. Vallet.)

d'écrire il n'y avait rien à reprendre, ils la criblaient d'épigrammes à propos de la tâche qu'elle s'était donnée d'épurer notre langue. Ils la représentaient comme une société de pédants insupportables, uniquement occupés « à regratter les syllabes », à peser les mots, à supprimer les anciens dont tout le monde se servait, et à en for-

ger de nouveaux et de bizarres. L'Académie, qui se sentait soutenue par l'opinion, ne s'émut pas de ces attaques et décida de n'y pas répondre. Elle laissa dire et continua son œuvre.

Jean Chapelain (1595-1674),
qui encouragea l'Académie à entreprendre la composition du Dictionnaire.
(Gravé par Desrochers.)

Dès 1634, avant même qu'elle fût régulièrement organisée, elle avait pris la résolution, sur les instances de Chapelain, de faire le *Dictionnaire de la langue française*. En réalité le travail ne commença sérieusement qu'en 1639, quand Vaugelas en prit la direction. C'était un grammairien d'un rare mérite, le plus grand

peut-être que la France ait produit. Pendant dix ans, il s'en occupa avec passion, et grâce à lui, l'ouvrage y fut poussé jusqu'à la lettre I. Mais après sa mort, le zèle se refroidit. Le dictionnaire marcha si lentement que Colbert, qui en comprenait toute l'importance, finit par se fâcher. Comme il était lui-même membre de l'Académie, il vint un jour assister à une séance où il n'était pas attendu, fort disposé à faire des remontrances à ses confrères et à leur reprocher leurs lenteurs. Mais on raconte que lorsqu'il vit combien il est difficile de définir exactement un mot, d'en préciser le sens et l'usage, de chercher les épithètes qui s'y joignent naturellement, d'expliquer les phrases et les proverbes où il s'emploie, il dit, en se levant, qu'il voyait bien qu'on ne pouvait aller plus vite. « Ce témoignage, ajoute notre récit, doit être d'autant plus considéré qu'on sait que jamais homme, dans sa place, n'a été plus laborieux et plus diligent. »

Jeton de l'Académie française (1684).

Il crut pourtant devoir prendre quelques mesures pour que le travail ne se ralentît pas. Jusque-là les académiciens n'avaient reçu aucun salaire ; Colbert, pour encourager leur assiduité, institua les jetons de présence, qui, depuis le 2 janvier 1683 jusqu'à nos jours, sont distribués aux membres de l'Académie qui assistent aux séances. Ce n'était assurément pas une fortune : le jeton valait 32 sous, — il ne fut porté à 3 francs que sous le ministère de Calonne. — Il est vrai que, comme ceux des absents étaient distribués entre les membres présents, la part de chacun s'en trouvait souvent fort accrue. Il leur est arrivé de toucher une fois cinq jetons, c'est-à-dire huit livres, ce qui était une somme assez importante pour l'époque. Il y avait des académiciens pauvres qui étaient loin de dédaigner ce petit surcroît de revenu. C'est, dit-on, Corneille qui créa le mot de *jetonniers*, pour

désigner ceux de ses confrères que l'appât du jeton plus que les charmes du dictionnaire attiraient à l'Académie. Il était pourtant fort jetonnier lui-même, et La Fontaine encore plus. On sait que les amis de La Fontaine lui fournissaient « le souper et le gîte » ; c'était le jeton qui lui donnait « le reste ».

Malgré tout, le dictionnaire n'avançait guère. Colbert n'en vit

Les membres de l'Académie française venant offrir au Roi la première édition du Dictionnaire (1694).

(Gravure de Mariette, d'après J.-B. Corneille.)

pas la fin, ni la plupart de ceux qui l'avaient commencé. Les malins ne manquaient pas de dire qu'il ne serait jamais terminé. Il s'acheva pourtant, et le 24 août 1694 l'Académie en offrit au Roi le premier exemplaire. Elle avait mis soixante ans à le faire.

Depuis, elle en a publié sept éditions. La seconde, en 1718, la troisième, en 1740, ne diffèrent de la première que par le classement des mots ; la quatrième, en 1762, qui fut surtout l'œuvre de l'abbé d'Olivet, est remarquable par un grand effort pour réformer l'orthographe française et la rendre plus conforme à la prononciation. On affirme que les modifications qu'elle contient atteignent près de 4.000 mots sur 20.000. Ces réformes furent accueillies favorable-

ment parce qu'elles étaient faites avec mesure et sagesse ; on ne changea guère que les mots que le public avait cessé d'écrire à l'ancienne mode. « On ne doit point, est-il dit dans la préface, en matière de langue, prévenir le public, mais il convient de le suivre, en se soumettant non pas à l'usage qui commence, mais à l'usage généralement établi. » La cinquième édition préparée par l'Académie fut publiée, après qu'elle eût été supprimée, par ordre de la Convention, avec une préface de Garat. Enfin la sixième et la septième ont paru en 1835 et 1877. L'Académie travaille en ce moment à la huitième.

III

Richelieu s'était contenté de prendre le titre de protecteur de l'Académie française. Dans la liste académique, son nom venait en tête, à quelque distance des autres. Mais ce protecteur avait la main un peu rude : quand les membres de l'Académie ne sont pas assidus aux séances ou qu'ils résistent un peu trop à ses volontés, on sent que la patience lui échappe. Il avait promis qu'il n'interviendrait pas dans les élections et que les choix seraient entièrement libres, mais on s'aperçut bien que quand on se permettait de nommer des gens qu'il n'aimait pas ou qu'il croyait ses ennemis, il n'était pas content ; en sorte qu'on décida de ne choisir personne qu'il n'eût d'avance agréé. Ce qui est surprenant, c'est qu'avec son goût de magnificence et les sentiments que lui inspirait l'Académie, il ne l'ait jamais établie dans une demeure qui lui appartint. On nous dit qu'il y avait songé ; mais précisément, il avait formé pour elle des projets si magnifiques qu'il ne put jamais les réaliser. Tant qu'il vécut, elle tint ses réunions tour à tour chez chacun de ses membres, dans tous les quartiers de Paris. C'est ce qui donna l'occasion aux poètes qu'elle contenait dans son sein, et qui étaient, comme on

Frontispice du Dictionnaire (1694).

(Composition de J.-B. Corneille, gravée par Mariette.)

sait, très férus d'antiquité, de la comparer à l'île de Délos « errante et flottante jusqu'à la naissance de son Apollon ».

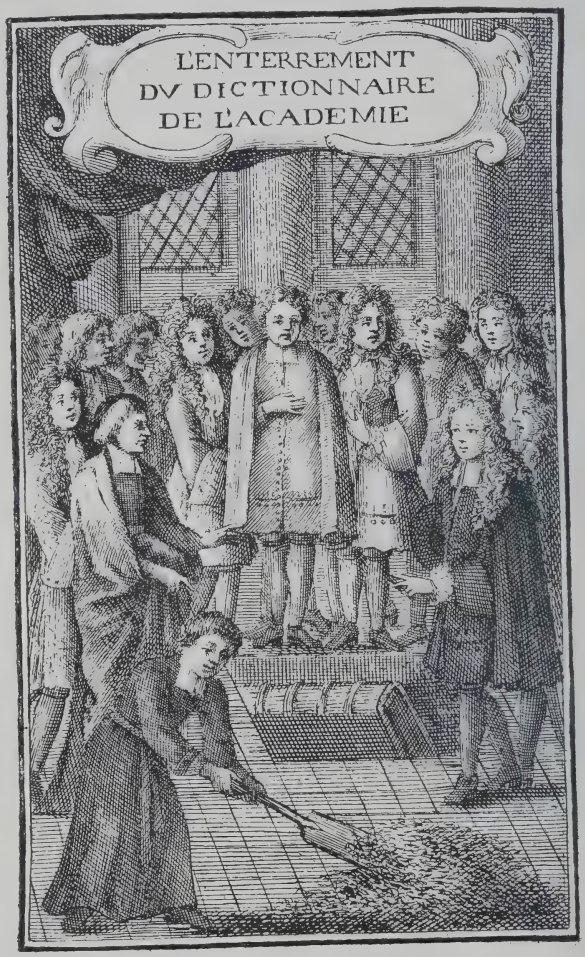

L'Enterrement du Dictionnaire.
(Gravure satirique de 1694.)

A la mort de Richelieu, en 1642, il lui fallut choisir un autre protecteur : c'était une crise. Après avoir hésité entre plusieurs grands personnages, elle se décida pour le chancelier Séguier qui lui avait fait l'honneur, malgré sa grande situation, de demander à

être compris parmi ses membres. Séguier fut protecteur de l'Académie pendant trente ans. On comprend bien qu'il ne pouvait pas être pour elle un maître aussi dur que Richelieu ; mais comme il était riche, il fut généreux pour beaucoup de ses confrères et obtint

LA IUSTICE PRESENTE SES BALANCES AU CHANCELIER SEGUIER, POUR MARQUER QUE, COMME CHEF, ELLE LE FAIT DÉPOSITAIRE DE SON AUTORITÉ. DEÜE A SES VERTUS, ET A SES RARES TALENS.

Allégorie en l'honneur du chancelier Séguier (1635).

d'eux par reconnaissance ce que son prédécesseur exigeait par autorité. On lui sut gré surtout d'avoir recueilli l'Académie chez lui. Tant qu'il vécut elle habita l'hôtel de son protecteur.

Il mourut en 1672 et elle dut se mettre en quête d'un protecteur nouveau ; mais cette fois elle ne le chercha pas parmi les ministres ou les grands seigneurs, elle alla droit au Roi lui-même. La proposition lui en fut faite par l'archevêque de Paris, M^gr^ de Harlay, qui était membre de la compagnie, et le Roi accepta du premier coup.

« On persuada sans peine, dit d'Olivet, à un prince qui aimait passionnément la gloire, et qui faisait de si grandes choses pour la mériter, qu'il avait un intérêt personnel à protéger l'Académie. » L'intérêt de l'Académie était plus grand encore ; pour elle, c'était un véritable coup de fortune. En se rattachant directement à celui dont tout dépendait, elle échappait ainsi au danger d'avoir un protecteur qui avait besoin lui-même d'être protégé. A défaut du Roi, elle aurait probablement choisi un de ses ministres, comme elle

Médaille commémorative de l'installation de l'Académie française au Louvre (1672).
(Gravée par Mauger.)

avait fait deux fois de suite. Les ministres sans doute duraient alors plus qu'aujourd'hui, cependant ils n'étaient pas inamovibles et à l'abri de tous les accidents. Il pouvait se faire que celui qu'aurait choisi l'Académie fût renvoyé, comme Fouquet, et sa disgrâce serait retombée sur ceux qui se seraient mis à son ombre. D'ailleurs il est bon que le protecteur ne soit pas très près du protégé ; il pèse moins sur lui s'il est placé à quelque distance. Un roi, par sa situation même, est plus étranger qu'un autre aux mesquines jalousies et aux basses intrigues ; il plane au-dessus des coteries, il a moins d'amis et d'adversaires, et son indifférence garantit son impartialité.

C'est ce qui fut très visible pendant les quarante-deux ans que Louis XIV fut protecteur de l'Académie. Il gêna beaucoup moins son indépendance que Richelieu et même que Séguier. Il était fier

Composition allégorique de Sévin gravée par Gantrel.

d'elle et la regardait comme une des gloires de son royaume. Aussi la combla-t-il de ces distinctions, qui peuvent sembler aujourd'hui un peu futiles, mais qui à cette époque et dans cette société avaient un grand prix. Il lui donna des places aux fêtes de la cour ; il décida qu'au retour de ses campagnes et dans les circonstances solennelles elle serait admise à le haranguer parmi les cours souveraines. C'était la mettre au nombre des grands corps de l'État. Tout se faisait pour elle comme pour les autres. Au jour fixé pour la réception, l'Académie se rendait à Versailles avec le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides. Elle se réunissait dans la salle des Ambassadeurs, où le grand maître des cérémonies venait la chercher. Les académiciens s'avançaient deux à deux, le directeur et le chancelier à leur tête, puis les autres par ordre d'ancienneté. Ceux que leurs occupations retenaient à la cour, Bossuet, pendant qu'il faisait l'éducation du Dauphin, le marquis de Dangeau, Colbert lui-même avaient grand soin de se réunir à leurs confrères et prenaient place à leur rang. Ce qui était plus important pour l'Académie française c'est le privilège que le Roi lui accorda de s'adresser à lui sans passer par l'intermédiaire des ministres. Ce privilège, elle l'a gardé. Encore aujourd'hui elle est la seule des académies qui soumette directement les choix qu'elle a faits au chef de l'État et les fasse approuver par lui.

Avec le souci qu'il avait, et qu'ont tous les grands despotes, d'être informé de tout, il se tenait au courant des moindres incidents qui se passaient chez elle. Il connaissait très bien le règlement et le faisait observer : il fit recommencer des élections parce qu'il sut que les votants n'avaient pas été en nombre. Il était surtout préoccupé des choix de l'Académie ; il savait bien que les grands personnages de sa cour cherchaient d'une manière scandaleuse à pousser leurs créatures. Un jour, une très vive rivalité s'éleva entre Monsieur, le frère du Roi, et le prince de Conti, à propos

d'une place vacante que l'un demandait pour le secrétaire de ses commandements, et l'autre pour le précepteur de sa fille. Ces compétitions impatientaient le Roi qui chargea un académicien de bien dire à sa compagnie « qu'elle choisirait toujours de meilleurs sujets d'elle-même qu'elle n'en prendrait à la prière et à la recommandation ». Il répéta si souvent ces paroles que l'Académie crut

Sceau de l'Académie française.
(Gravé par Warin.)

devoir prendre quelques mesures auxquelles depuis plus de deux cents ans elle n'a pas renoncé.

Aujourd'hui encore il se passe dans les élections une petite cérémonie qui surprend un peu ceux qui sont nouveaux venus dans la compagnie. Le secrétaire perpétuel lit, dans un vieux règlement, ces paroles sacramentelles : « La réputation de l'Académie dépendant principalement de son attention à bien remplir les places vacantes, elle n'aura nul égard aux brigues et aux sollicitations, de quelque nature qu'elles soient, et tout académicien conservera son suffrage

libre jusqu'au moment de l'élection, pour ne le donner alors qu'au sujet qui en sera le plus digne ». Puis le directeur demande séparément à chacun des académiciens présents, en l'interpellant par son nom, s'il n'a point engagé sa parole, et chacun ne manque pas d'affirmer qu'elle est tout à fait libre. Tout ce petit rituel remonte au 2 décembre de l'année 1675, et il a été adopté pour donner une satisfaction au roi Louis XIV, défenseur de la liberté et de la sincérité des élections académiques.

IV

Le plus grand service que Louis XIV rendit à l'Académie fut de lui donner non pas un asile temporaire, comme avait fait Séguier, mais une demeure définitive. Il l'établit dans son palais même, au Louvre, et elle y est restée cent vingt ans, jusqu'en 1793.

Elle y occupait deux grandes pièces du rez-de-chaussée, qui font partie aujourd'hui du Musée de la sculpture française, et s'appellent la salle du Puget et celle des Coustou. La première servait d'antichambre, l'Académie siégeait dans l'autre. L'année même où elle prit possession du Louvre, en 1672, il s'était fait une innovation importante. Depuis Patru, la coutume s'était établie que chaque nouvel élu prononçât une allocution en prenant possession de son siège pour remercier ses confrères. Celle de Perrault fut reçue avec tant d'applaudissements qu'il ne put s'empêcher de dire que, « puisqu'elle avait fait plaisir à Messieurs de l'Académie, elle l'aurait fait à toute la terre, si on avait pu l'entendre ». Il proposa donc que désormais on ouvrît les portes aux honnêtes gens le jour où l'on recevrait un académicien nouveau et que « L'Académie s'y montrât dans toute sa parure ». C'est ce qui eut lieu dès l'année suivante, à la réception de Fléchier, où il se trouva, nous dit-on, une foule de monde, et de beau monde. Les réceptions se firent d'abord

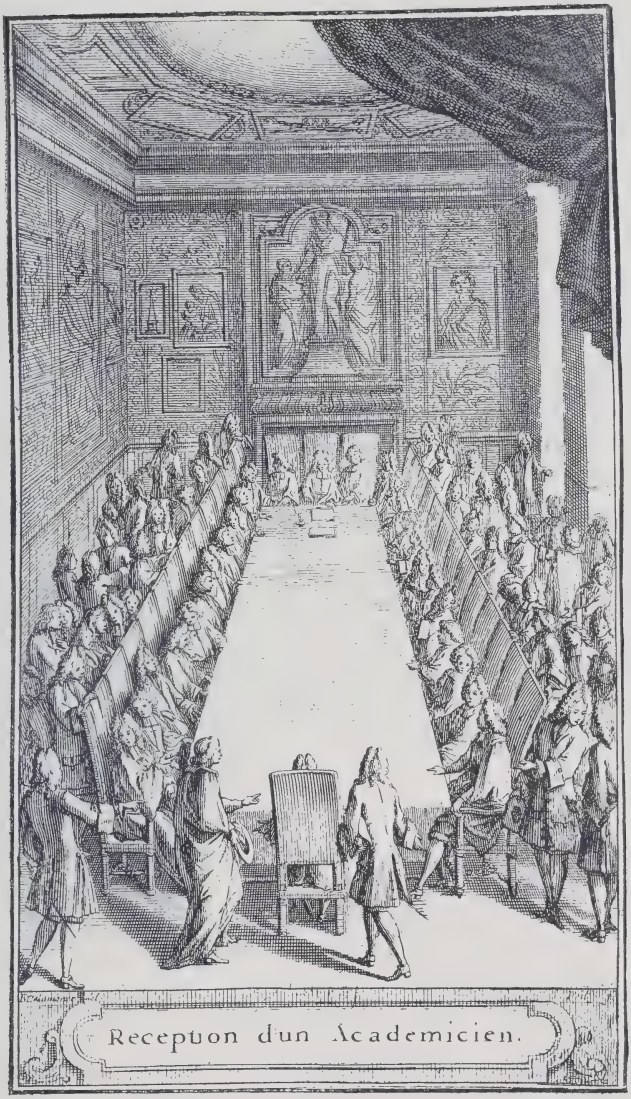

Réception d'un académicien vers 1690.
(Gravure de De Poilly, d'après Delamonce.)

dans la salle des séances ; mais en 1713, quand on eut remplacé les sièges ordinaires par des fauteuils qui tenaient plus de

place, et sans doute aussi quand l'affluence du public devint plus considérable, on se transporta dans la première salle qui pouvait contenir plus de monde. Le milieu était occupé par une table longue « ornée d'un beau tapis ». A l'une des extrémités se tenait le directeur, entre le chancelier et le secrétaire perpétuel ; à l'extrémité opposée, le récipiendaire, et les académiciens des deux côtés. Tout était réglé d'avance avec un soin minutieux. Quand tout le

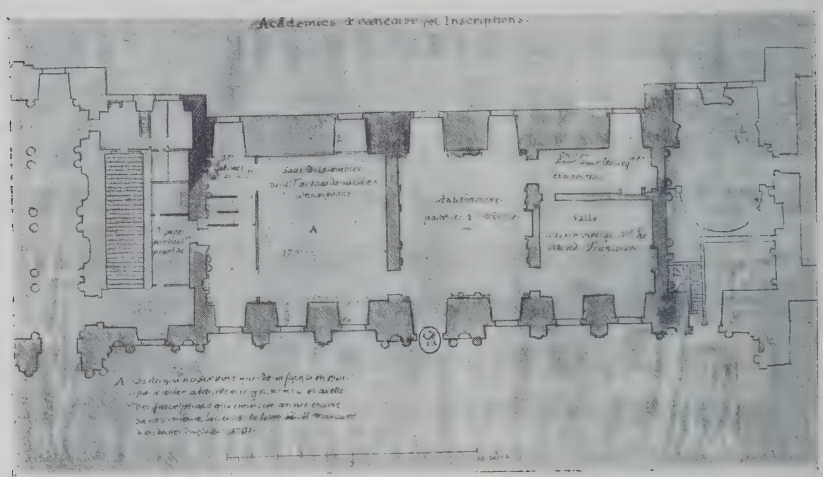

Plan du logement de l'Académie française au Louvre (1672-1793).

monde est assis, l'huissier va chercher le récipiendaire, qui attend dans une pièce voisine et le conduit à sa place ; le directeur ôte son chapeau, pour lui faire savoir qu'il peut prendre la parole ; l'orateur garde le sien pendant qu'il parle et ne se découvre que quand il dit : Messieurs, ou quand il prononce le nom du Roi. Les chaises des assistants entourent la table ; les dames, qui sont admises depuis 1702, occupent des tribunes qu'on a ménagées dans les fenêtres.

A l'époque où l'Académie fut établie au Louvre, deux ou trois générations d'académiciens s'étaient déjà succédé ; il n'est pas sans intérêt de jeter un regard en arrière et de voir comment elles s'étaient jusque-là recrutées. Les gens de lettres qui se réunissaient chez

Conrart étaient fort peu nombreux, neuf ou dix seulement, d'après Pellisson, puis une quinzaine, quand ils attirèrent l'attention de Richelieu. Lorsqu'on eût décidé que l'académie nouvelle se composerait de quarante membres (ce fut une des premières résolutions adoptées) il fallut combler les vides. Les premiers choix se firent un peu au hasard ; on ne prenait même pas la peine de voter au scrutin, chacun proposait ses amis ou ses connaissances ; c'étaient en général des gens attachés à la maison de quelques grands personnages comme secrétaires ou clients, ou, pour parler la langue du temps, comme *domestiques* ; d'autres portant le petit collet et pourvus d'un modeste bénéfice qui les faisait vivre ; des auteurs de pamphlets et de factums politiques, dont le cardinal se servait contre ses ennemis du dedans et du dehors et qui occupaient dans cette société la place que tiennent les journalistes chez nous ; enfin quelques-uns qui se rattachaient au Parlement : des maîtres des requêtes, des conseillers, des avocats. Parmi ces gens qui appartiennent à la bourgeoisie lettrée et de fortune moyenne, on voit de bonne heure se

Médailles commémoratives de l'installation de l'Académie française au Louvre, frappées en 1673.

(Gravées par Mauger.)

glisser quelques grands seigneurs. Le premier fut le duc de Coislin petit-fils de Séguier, pour lequel son grand-père demanda une place, quoiqu'il n'eût que dix-sept ans. Les grands seigneurs ont été nombreux à l'Académie sans que jamais la plus parfaite égalité ait cessé d'y régner. Le fils d'un boulanger, comme Quinault, un maître à danser, comme Goibaud Dubois, un ancien maquignon, comme l'abbé Genest, y traitaient d'égal un duc et pair et l'appelaient leur confrère.

Cette première génération académique avait un caractère particulier. Les gens dont elle se composait appartenaient à la littérature du début de ce siècle ; c'étaient les contemporains, les amis, les admirateurs de Desmarets, de Scudéry, de Chapelain et, quand il leur fallait choisir un confrère, ils se recrutaient volontiers dans leur parti : même le grand Corneille, qui n'était pas de leur coterie, ne fut admis dans le sanctuaire qu'à sa troisième candidature. Parmi ces débris du passé, qui avaient été élus jeunes, beaucoup survécurent longtemps et la plupart restèrent fidèles aux goûts de leur jeunesse ; dans la querelle des anciens et des modernes, ils étaient avec Perrault et riaient de bon cœur des épigrammes qu'il lançait contre Homère. Aussi Racine, que ces impertinences irritaient, ne fut-il jamais à son aise parmi ses confrères. On pense bien que Boileau eut grand'peine à y être admis : il y rencontrait toutes ses victimes. Il fallut bien pourtant qu'à la longue la compagnie s'accommodât aux temps nouveaux ; elle ne pouvait pas résister toujours à l'opinion, et peu à peu tous les grands écrivains de cette merveilleuse époque y entrèrent. La dernière victoire de l'école nouvelle sur l'ancienne fut l'élection de La Bruyère, en 1693. On sait combien elle fut disputée et la lutte qu'il eut à livrer « contre ces vieux corbeaux, qui ne cessaient pas de croasser autour de ceux qui, d'un vol libre et d'une plume légère, s'élevaient à la gloire par leurs écrits ». Il se vengea d'eux en les forçant

d'écouter, dans son beau discours de réception, et d'entendre applaudir l'éloge des grands amis qui avaient fait triompher sa candidature. L'Académie était, à ce moment, merveilleusement composée ; elle avait sans doute perdu Corneille et Colbert, mais elle venait de se donner La Bruyère ; elle possédait encore Bossuet, Fléchier, Fénelon, Racine, La Fontaine, Boileau, et, au-dessous d'eux, le savant évêque d'Avranches, Huet, Segrais, Perrault, Thomas Corneille et Fontenelle. Je ne crois pas qu'elle ait jamais contenu un ensemble d'aussi beaux noms sur ses listes.

L'ACADÉMIE DU XVIII[e] SIÈCLE

I

Ces grands hommes disparurent en quelques années, presque tous avant la fin du siècle. La Fontaine mourut le premier, en 1695 ; puis La Bruyère, qui n'a fait pour ainsi dire que traverser l'Académie, puis Racine (1699) et un peu plus tard Bossuet (1704). De toute cette élite il ne survécut guère que Boileau, qui se traîna jusqu'en 1711, et Fénelon qui mourut en 1715, en même temps que son persécuteur, Louis XIV. Ils furent médiocrement remplacés. On dirait que la génération littéraire à laquelle ils appartenaient était épuisée par tous les grands écrivains qu'elle avait produits. Ceux qui les suivirent sont en général des gens de cour ou d'honnêtes lettrés, laborieux, instruits, sans éclat ; il faut en excepter Massillon et Montesquieu, qui parvint, on ne sait trop comment, à faire oublier le scandale des *Lettres Persanes*. Mais, si les académiciens n'étaient plus des personnages très célèbres, l'Académie jouissait toujours d'un grand renom, et tous les gens de lettres, quel que fût leur mérite, se pressaient à la porte pour y entrer. — Jamais les candi-

datures ne sont plus acharnées que quand elles sont moins légitimes —. On vivait alors beaucoup dans les salons, et ils prenaient tous les jours plus d'importance. Outre celui de M^me^ de Lambert,

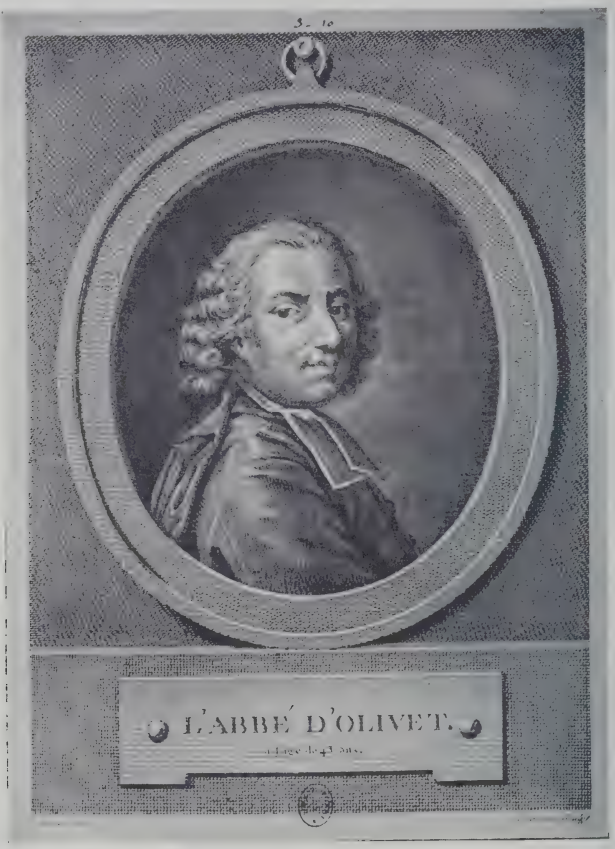

L'Abbé d'Olivet (1682-1768),
Principal auteur de la 4^e^ édition du Dictionnaire.
(Gravé par Le Vasseur, d'après Restout.)

dont d'Alembert disait « que les gens du monde en sortaient plus éclairés et les gens de lettres plus aimables », il y en avait une foule d'autres, qui cherchaient par tous les moyens à se mettre à la mode. Chacun d'eux possédait ses beaux esprits attitrés, dont il était fier, et qu'il entendait bien pousser vers l'Académie. Pour leur

en frayer le chemin, personne ne se donnait plus de mal que les femmes; elles mettaient à leur service toutes ces qualités de finesse et de persistance, qui sont leur nature, et il était rare que leur protégé ne finît pas par réussir, surtout quand il ne rencontrait en face de lui que des écrivains de métier. Par malheur, il se trouvait souvent des grands seigneurs pour lui en barrer le chemin. Certains fauteuils, dans les premières années, leur semblèrent réservés : trois Coislin de suite se sont succédé sur celui que Séguier avait fait attribuer à son petit-fils. Il y avait aussi les personnages qui remplissaient les hautes charges de l'État et les grands dignitaires ecclésiastiques, qui avaient fini par regarder l'Académie comme un privilège de leurs fonctions : à certains moments ils y ont occupé une bonne partie des sièges. Sur les registres, dans la séance du 16 juin 1727, pour l'élection du président Bouhier, je relève parmi les vingt-deux académiciens qui étaient présents, deux ministres, dont le cardinal de Fleury; deux présidents du Parlement de Paris, dont le Premier; deux maréchaux de France, dont le duc de Villars, un autre duc et pair, trois cardinaux, en y comprenant le cardinal de Rohan, directeur, qui se fit excuser, et six abbés; il restait vraiment bien peu de places pour les pauvres gens de lettres. On comprend bien qu'une Académie ainsi composée eût conservé l'esprit du règne précédent et qu'elle fût restée profondément monarchique et religieuse. Elle continuait à flatter Louis XIV comme s'il était encore vivant. Trois ans après sa mort, elle donnait pour sujet du prix d'éloquence la question suivante : « montrer que jamais particulier n'a eu autant de douceur et de bonté pour ses domestiques que Louis le Grand en avait pour ceux qui avaient l'honneur de le servir ». La même année l'abbé de Saint-Pierre, ayant osé blâmer le gouvernement du feu Roi, fut attaqué avec une violence extraordinaire par Fleury et le cardinal de Polignac, traduit devant ses confrères et chassé de l'Académie; un seul académicien osa voter pour

lui et, voyant qu'on en soupçonnait d'autres, eut le courage de l'avouer; c'était Fontenelle.

II

Pendant ce temps, le siècle marchait en sens inverse. La génération qui grandissait ne se croyait pas tenue à la même déférence envers le passé; sur le gouvernement, sur la religion, elle se donnait le droit de penser et de parler librement; la philosophie (c'est ainsi qu'on appelait la libre pensée) avait conquis l'opinion publique; elle voulut conquérir l'Académie.

L'Académie résista longtemps. C'est autour de l'élection de Voltaire que la principale bataille se livra; il était le chef du parti philosophique, il fallait avant tout l'empêcher de réussir. Ce n'était pas une entreprise facile. Outre qu'on avait affaire à un joueur merveilleusement adroit, à qui tous les moyens étaient bons et qui savait se faire des partisans jusque dans le camp ennemi, sa renommée grandissait tous les jours; il était sans conteste le premier écrivain de son temps; il régnait au théâtre; l'Europe dévorait ses livres; dans le monde entier il menait l'opinion. Cependant deux fois de suite on lui tint la porte fermée; il ne réussit qu'à la troisième, en 1746; la même année Duclos fut élu, et d'Alembert en 1754; c'était la victoire complète du parti philosophique.

Duclos et d'Alembert ont été l'un et l'autre secrétaires perpétuels de l'Académie, pendant près de trente ans, et ils ont occupé ces fonctions avec un grand éclat. Ils appartenaient au même parti, mais avec des nuances : Duclos était plus mesuré et, malgré ses allures brusques, plus maître de lui, plus politique, plus disposé à des transactions pour être plus assuré du succès, mais intraitable quand il s'agissait des privilèges de la compagnie. On a conservé de lui un souvenir qui montre à quel point il avait à cœur l'égalité

académique. Le maréchal de Belle-Isle avait demandé qu'on l'autorisât à charger son écuyer de faire les visites à sa place ; l'Académie n'osait refuser, quand Duclos prit la parole avec sa vigueur odinaire. Il fit honte à ses confrères et les ramena à son opinion : « il fut

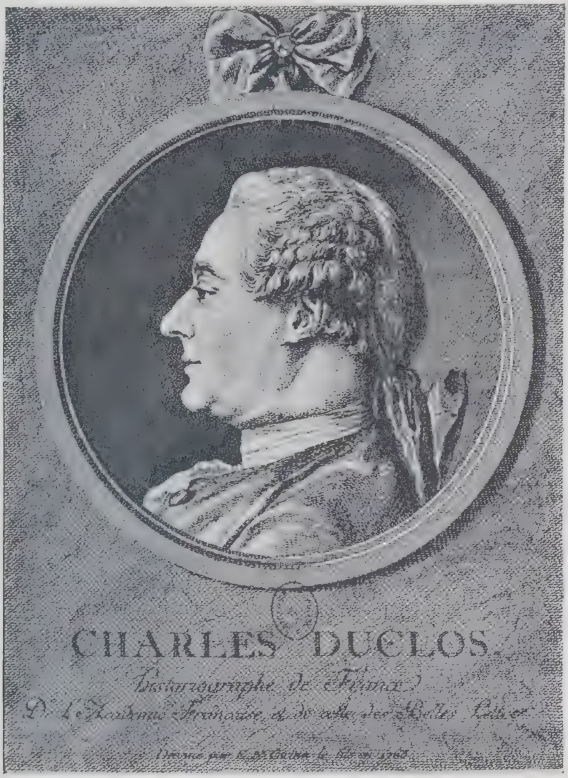

Charles Pinot-Duclos (1704-1772),
Secrétaire perpétuel de l'Académie française.
(Gravé par Cochin fils (1763).

décidé, dit d'Alembert, que le maréchal ferait ses visites lui-même, et il les a faites. »

Mais celui qui tient la plus grande place dans l'histoire de l'Académie, au XVIII[e] siècle, encore plus que Voltaire, qui vivait presque toujours à l'étranger, c'est d'Alembert. Il n'avait pourtant pas

semblé se tourner d'abord du côté des lettres. On sait qu'après avoir fait au collège Mazarin de brillantes études classiques, et cherché quelque temps sa voie, il se sentit attiré vers la géométrie, qui fut, a-t-il dit, sa première maîtresse, et il s'y fit vite un grand renom ; à vingt-quatre ans, il était adjoint à l'Académie des Sciences, et il lui suffit de quelques années pour devenir le rival de Newton et d'Euler ; c'est resté peut-être sa gloire la plus sûre, mais il en cherchait une autre.

Ce géomètre était un lettré ; il avait l'âme tendre, il aimait la société des femmes et fréquentait volontiers le monde, à la condition d'y avoir ses aises et de garder son franc parler ; il tenait avant tout à son indépendance et veillait avec un soin si jaloux à la préserver qu'un de ses amis disait qu'il était esclave de sa liberté. Les plus grands souverains de l'Europe voulaient se l'attacher : Frédéric II, pour l'attirer à Berlin, lui offrait la présidence de son Académie ; l'impératrice de Russie, la grande Catherine, lui proposa de faire l'éducation de son fils ; quoiqu'il fût pauvre, il refusa. Dans ses relations avec ceux que leur situation ou leur naissance mettait au-dessus de lui, il ne lui échappa jamais de basse flatterie. Il écrivait un jour à Voltaire : « Je n'aime les grands que quand ils le sont comme vous et qu'on peut vraiment se tenir honoré de leur amitié et de leur estime. Pour les autres, je les salue de loin, je les respecte comme je dois et je les estime comme je peux. » Ces sentiments n'étaient pas communs à cette époque, même chez Voltaire, et ils lui firent grand honneur.

En même temps d'Alembert avait prouvé qu'il était un écrivain très distingué : la préface de l'*Encyclopédie*, dont il est l'auteur, est certainement l'un des meilleurs ouvrages de ce siècle. On voyait bien qu'il tenait plus à sa réputation de lettré qu'à celle de géomètre ; il aurait pu devenir secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences ; ses confrères le souhaitaient et le lui ont offert deux fois ; il aima

mieux l'être de l'Académie Française. Il avait la pensée qu'il pourrait donner à ces fonctions un relief et un éclat qu'elles n'avaient

Les principaux auteurs de l'Encyclopédie.
(Gravé par de Saint-Aubin.)

jamais connu. Le public des sciences est forcément restreint, et il voulait avoir une tribune d'où il fût écouté et compris de tout le monde. Qu'il y eût dans cette préférence un calcul de vanité, c'est

bien probable : il n'est pas défendu, quand on est d'Alembert, d'aimer la gloire; mais il avait aussi un dessein plus élevé, il était passionné pour ses opinions philosophiques ; il tenait à les répandre, et à faire d'une autre façon, avec plus de modération apparente, mais plus de suite aussi et peut-être plus d'efficacité, l'œuvre de Voltaire. A partir du jour où il fut nommé (1772), il se prodigua dans les séances publiques, lisant à chaque fois ou des fragments sur l'histoire de l'Académie, ou l'éloge de quelque ancien membre, ou des dissertations de philosophie et de morale. Ces morceaux, que nous avons conservés, ne nous semblent pas tous des chefs-d'œuvre, et ceux qui les lisent aujourd'hui les admirent moins que ceux qui les écoutaient il y a un peu plus d'un siècle. Le style en est celui de l'époque, clair et froid, un peu teinté de rhétorique ; mais alors comme ils flattaient les passions du temps, comme ils étaient assaisonnés d'allusions malicieuses et contenaient des anecdotes piquantes et des pensées hardies, c'était une fête de les entendre.

Ce qui acheva de donner une grande popularité aux séances académiques, c'est le changement qui se fit à la même époque dans la manière de comprendre et de traiter le prix d'éloquence. Ce prix institué par Balzac n'était, en réalité, qu'un sermon. L'orateur y développait un texte de l'Ecriture Sainte et devait terminer son œuvre par une prière à Jésus-Christ. Il était naturel que cette éloquence théologique manquât un peu d'agrément et qu'à la longue elle n'attirât plus le public, quand on en faisait la lecture. Les concurrents, eux-mêmes, finirent par s'abstenir, quoiqu'on eût porté la valeur du prix de 300 livres à 600. En 1755, on nous dit que le jour de la Saint-Louis, où les prix étaient distribués, il n'y eut ni discours à couronner, ni rien à lire, et que la porte de l'Académie resta fermée. Quand on vit que le sermon n'était plus du goût du public, on imagina de le remplacer « par l'éloge des grands hommes dans tous les genres, sans exception de rang, de titres, de naissance ». L'idée

était heureuse ; elle fit fortune et toute une littérature en sortit. Thomas fut le héros du genre, puis Laharpe, Marmontel, Chamfort et beaucoup d'autres. Ce genre d'éloquence qui se prêtait aux belles déclamations convenait aux gens de cette époque ; les séances

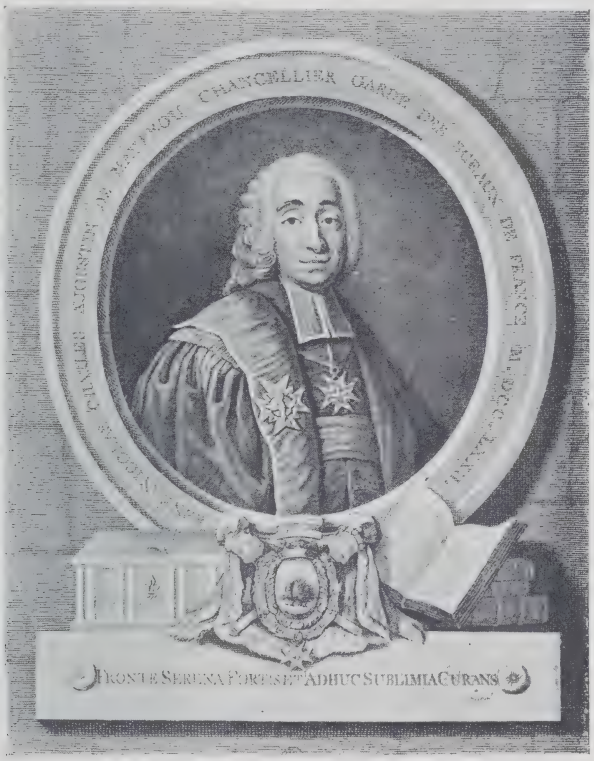

Le chancelier Maupeou (1714-1792), qui tenta de supprimer l'Académie française.

publiques de l'Académie retrouvèrent leur ancienne vogue, et l'on y vint en foule applaudir l'éloge des hommes du passé pour y trouver quelque raison d'attaquer ceux du présent.

Jamais l'Académie française n'a été tant à la mode. Elle ne l'était pas seulement en France ; toute l'Europe avait les yeux sur elle. Les souverains qui viennent à Paris ne manquent pas de la visiter : le roi de Danemark, le frère de Frédéric II, le fils de Catherine et

sa femme, la princesse du Nord; le roi de Suède, l'empereur d'Allemagne veulent assister à l'une de ses séances ; Gustave III y prend tant de plaisir, que lorsqu'il revient chez nous, treize ans après, il y retourne. On les accueille avec les plus grands honneurs; à côté du directeur en exercice on leur fait présider la séance ; on lit

Archives de l'Académie française.
(L'un des 40 fauteuils primitifs, occupé au XIX^e^ siècle par Ad. Thiers.)

devant eux des vers où leur éloge est finement inséré, et à la fin, quand se fait aux académiciens présents la distribution des jetons, on leur en offre un aussi « comme marque de confraternité littéraire ». Qu'on songe à ce qu'était alors la dignité souveraine, et l'on reconnaîtra que jamais peut-être la glorification de l'homme de lettres n'avait été poussée plus loin.

Cette popularité arrive à son apogée avec la réception de Condorcet (1782). La philosophie, à ce moment, est maîtresse de l'opinion; le discours de Condorcet n'est qu'un hymne à sa gloire : « Nous

pouvons nous écrier, dit-il d'un ton d'inspiré : la vérité a vaincu, le genre humain est sauvé ! » Aussi convie-t-il les assistants à jouir d'avance du bonheur que la victoire de la raison répandra sur le monde « et de la certitude consolante de ne revoir jamais dans l'avenir les massacres et les proscriptions qui ont souillé les annales du

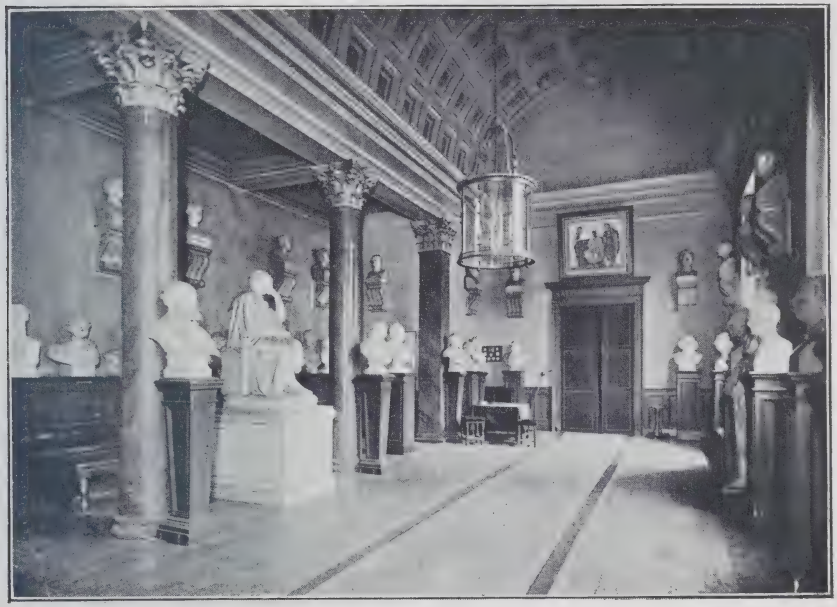

Vestibule donnant accès aux salles des séances des différentes Académies.
Galerie des bustes.

genre humain ». — Condorcet n'était pas un bon prophète : il parlait ainsi juste dix ans avant les massacres de Septembre et les proscriptions de la Terreur dont il fut lui-même victime —.

Ces grandes journées n'eurent pas de lendemain. A mesure que la Révolution s'annonce, l'Académie qui a tant fait pour la préparer sent bien que la faveur publique lui échappe. Elle a été longtemps l'organe de l'opinion, mais l'opinion l'a dépassée : c'est la règle dans les mouvements politiques. Elle, que le chanclier Maupeou a été sur le point de supprimer parce qu'il l'accusait de tendances républicaines,

à l'approche de la république, ne paraît plus qu'une institution de l'ancien temps; on lui fait un crime d'avoir été protégée par les rois et de les en avoir remerciés. Les candidats dont elle n'a pas voulu se soulèvent contre elle et se font facilement écouter d'une foule que possède une rage aveugle de destruction. La transition est brusque entre son succès et sa ruine; quelques années suffisent pour la déconsidérer aux yeux du public. Dès 1789, elle ne remplace plus les membres qu'elle a perdus; la plupart de ceux qui restent se dispersent. Quelques-uns seulement persistent à se réunir au Louvre les jours de séance, sauf le 21 janvier 1793, où, dit le registre, personne ne s'est présenté. Le 5 août encore ils étaient quatre, Morellet, Bréquigny, Ducis et Laharpe. Trois jours plus tard, l'Académie française était supprimée avec toutes les autres.

III

Entre la fin de l'Académie Française du XVIII^e^ siècle et le commencement de celle du XIX^e^, dix ans se sont écoulés. Mais l'intervalle n'est pas resté vide, il est rempli par l'Institut. Il y aurait beaucoup à dire sur l'Institut; je n'en dirai que ce qui concerne mon sujet particulier, c'est-à-dire peu de chose.

Ceux qui abolirent les Académies n'étaient pas en général des ennemis des corps savants, mais ils les voulaient organisés d'après leurs principes, qui étaient ceux de l'Encyclopédie. Dans l'édifice qu'ils allaient construire, toutes les facultés de l'esprit humain devaient être réunies, subordonnées les unes aux autres et mises à leur place, c'est d'après ce plan que l'Institut fut organisé; il contenait trois classes : la première, la plus importante, était celle des sciences mathématiques et physiques; celle des sciences morales et politiques venait ensuite; dans la troisième on avait entassé ce qui formait l'objet de trois anciennes académies, les beaux-arts, les études anti-

ques et les lettres françaises. On comprend que dans ce coin de la

Salle des séances de l'Académie française.

troisième classe où la vieille Académie de Richelieu était reléguée et perdue, elle se soit trouvée fort à l'étroit. On y passait le temps

en discussions grammaticales, on y examinait des projets de langue universelle ou des méthodes pour enseigner à lire plus rapidement ; on y travaillait à la réforme de l'orthographe au moyen d'un alphabet nouveau et de signes perfectionnés. De littérature proprement dite, il n'était guère question ; il y avait pourtant une section de poésie mais elle fit très peu parler d'elle, à l'exception des séances publiques où Andrieux, Colin d'Harleville, Le Brun, lisaient de temps en temps quelques vers fort applaudis ; ce n'était qu'une ombre très pâle de l'ancienne Académie.

L'ACADÉMIE DU XIX^{e} SIÈCLE

I

L'insuffisance de la troisième classe de l'Institut en ce qui concernait la littérature frappait tout le monde ; il était donc naturel que le souvenir de ce qu'avait été l'Académie française dans la seconde moitié du dernier siècle en fît naître le regret. Ce sentiment était entretenu, on le comprend, par les membres de la glorieuse compagnie qui vivaient encore ; ils avaient même tenté de la rétablir en profitant de la loi qu'on venait de faire sur la liberté des associations. Ils espéraient y réussir avec l'aide de Lucien Bonaparte, qui comptait bien se faire une grande place dans l'Académie, s'il la faisait renaître ; mais son frère, le Premier Consul, n'agréa pas le projet. Ce n'est pas qu'en principe il y fût contraire ; l'Institut, tel que la Convention l'avait institué, ne le satisfaisait pas ; il y trouvait trop de discoureurs, trop d'esprits chimériques, ou, comme il disait, trop d'idéologues. La place qu'on y avait faite aux sciences morales et politiques lui semblait trop grande ; c'était un levain de révolutions qu'il voulait supprimer. Il ne lui déplaisait pas sans doute de marcher sur les traces de Richelieu et de Louis XIV et d'associer sa jeune gloire aux grandes

institutions du passé; mais en même temps il tenait à ne pas rompre avec la Révolution; il sentait bien qu'il en était sorti et qu'il en tirait sa force. En restaurant les institutions anciennes, il entendait les accommoder au présent. Il garda ce qui était le principe même sur lequel était fondé l'Institut, c'est-à-dire l'union en un même corps des lettres, des sciences et des arts, et, dans le cadre conservé, il distribua les quatre académies de l'ancien régime, l'Académie française, celle des Inscriptions, celle des Sciences et celle des Beaux-Arts; seulement, en leur laissant à peu près leurs attributions, il refusa obstinément de leur rendre leurs noms. Elles y tenaient pourtant comme à un héritage et les réclamèrent; mais il ne voulut pas leur permettre de les reprendre.

Ce qui avait été l'Académie française (c'est d'elle seule que je dois m'occuper) devint la *classe de langue et littérature françaises*. Elle ne fut plus qu'au second rang : le premier, d'après les idées du XVIII^e^ siècle, devait appartenir aux sciences. Pour constituer la compagnie nouvelle, on prit d'abord ce qui restait de l'ancienne. Il n'en restait guère : sept membres de l'Académie française avaient péri tragiquement sous la Terreur; beaucoup d'autres jetés en prison, réduits à se cacher ou à fuir, étaient morts de douleur et de misère en quelques années; de survivants, en cherchant bien, on n'en put réunir que treize. Deux d'entre eux, et non des moindres, Laharpe et Saint-Lambert moururent au moment même où ils allaient reprendre leur place. On joignit à la liste quelques écrivains qui appartenaient à l'ancien Institut, Andrieux, Chénier, Le Brun, Bernardin de Saint-Pierre, Garat, Fontanes, et pour compléter le nombre de quarante, on y mit quelques personnages importants du régime nouveau. La compagnie, ainsi reconstituée, faisait bonne figure ; elle n'était pas indigne de celle qui l'avait précédée, et quoiqu'elle n'en portât pas le nom, c'était bien l'Académie française.

II

Ce nom, qu'elle regrettait, une révolution le lui restitua. Il était difficile que le gouvernement de Louis XVIII approuvât tout à fait l'œuvre de la Convention et de l'Empire ; dès 1816, une ordonnance la remania.

Dans l'organisation nouvelle, l'Institut était conservé comme en 1803 ; il resta le cadre dans lequel les académies étaient distribuées, seulement on leur rendit le nom qu'elles portaient avant la Révolution. En même temps on changea le rang qu'elles occupaient, et on les mit à celui que leur assignait la date de leur fondation : l'Académie française, étant la plus ancienne, fut placée la première ; puis vinrent les Inscriptions, les Sciences et les Beaux-Arts. On pense bien que des changements furent opérés dans la liste de la seconde classe, qui redevenait l'Académie française ; onze noms disparurent, les noms de ceux qui s'étaient compromis sous les régimes précédents ; et l'on mit à leur place des amis du régime nouveau. Autant qu'il était possible on revint aux anciens règlements : déjà la classe de langue et de littérature avait tenu à s'approprier les usages du passé ; elle avait repris le Dictionnaire et la solennité des réceptions. L'Académie renaissante réclama tous ses privilèges d'autrefois, même les plus futiles, le droit de haranguer le Roi, son protecteur ; d'être conduite à l'audience royale par le maître des cérémonies ; d'obtenir trois places aux fêtes de la cour, etc. : elle voulait redevenir absolument ce qu'elle avait été. Aussi fut-elle très sensible à une bonne fortune qui lui arriva l'année qui suivit son rétablissement : elle eut alors cette chance heureuse que la générosité d'un bienfaiteur lui redonna l'occasion de distribuer certains prix dont elle disposait à la fin du siècle précédent, et qui avaient beaucoup contribué à sa popularité.

Pendant longtemps elle n'avait donné que deux prix, de 300 livres chacun, celui d'éloquence et celui de poésie, qu'elle décernait alter-

Joseph Chrétien.
(D'après une estampe à l'aquatinte, dessinée et gravée par Beljambe.)

nativement tous les ans, à la Saint-Louis. En 1780, un inconnu, qu'on ne tarda pas à connaître, eut l'idée d'en fonder un autre « pour l'ouvrage de littérature dont il résulterait le plus grand bien pour la société ». Deux ans après il récidiva en « faveur d'un acte de vertu

dont le récit devait être fait dans une assemblée publique ». Ces deux prix répondaient trop aux idées du temps pour ne pas avoir un grand succès. La première fois que le second fut décerné, le 25 août 1783, quoique Paris fût fort occupé du premier aérostat qu'on devait lancer le surlendemain, on se pressait dans la salle du Louvre où l'Académie tenait ses séances. Tout le monde écouta avec attendrissement M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, raconter la belle action qu'on allait récompenser et l'émotion fut au comble quand la pauvre femme, qui avait mérité d'être couronnée, se leva de sa place et traversa les rangs de l'assemblée pour venir recevoir son prix. Dans les années qui suivirent il se passa encore des scènes touchantes. L'Académie n'avait qu'un seul prix à donner et elle se trouvait quelquefois embarrassée de choisir parmi les vertus qu'on proposait à son suffrage. Un jour que le directeur, — c'était Target, un avocat éloquent, — avait déploré en termes émus que l'Académie ne disposât pas d'une somme plus considérable, on vit M. de Nicolaï, premier président de la Chambre des comptes, se lever, prendre la main d'une de ses plus jolies voisines, et faire avec elle la quête dans l'assistance.

Les deux prix furent supprimés en même temps que l'Académie, et la nation mit la main sur les fonds qu'avait donnés le généreux anonyme. Mais il vivait encore et n'avait pas perdu la pensée de renouveler sa libéralité : en 1817, il offrit à l'Académie l'argent nécessaire pour rétablir les fondations qu'il avait faites trente-sept ans auparavant. L'Académie, heureuse de faire revivre une ancienne tradition, s'empressa d'accepter. D'abord la somme était modeste ; bientôt ce fut une fortune. Le donateur de 1780 et de 1817, M. de Montyon, mourut en 1820, et grâce à son testament l'Académie put disposer de près de 20.000 francs pour chacun des deux prix, au lieu de 1.500 francs qu'elle avait distribués jusque-là. L'exemple de M. de Montyon a suscité des imitateurs ; l'élan était donné ; à

partir de ce moment les fondations en faveur de l'Académie sont devenues de plus en plus nombreuses et importantes. A la place des 300 livres de Balzac, qu'elle avait acceptées avec tant de reconnaissance, on lui laisse de quoi donner des prix de 3.000, de 5.000, de

Statue du baron de Montyon.
(Vestibule de la Coupole.)

10 000 et même de 100.000 francs. Mais du même coup ces libéralités lui imposent des devoirs nouveaux et auxquels elle semblait vouloir se ravir. Richelieu d'abord, puis Napoléon, qui pensaient que la littérature doit être, comme le reste, soumise à une autorité qui la dirige, avaient prétendu faire d'elle un tribunal souverain, qui jugerait les écrits et donnerait des rangs aux auteurs. Le premier lui imposa la critique du *Cid*, l'autre la chargea de décerner les prix

décennaux. L'Académie n'accepta ces fonctions que de fort mauvaise grâce, et ne voulut pas recommencer : il lui répugnait de s'ériger en tribunal et de prononcer des arrêts sur des écrivains vivants. Elle y est bien forcée aujourd'hui ; ces libéralités dont elle a été l'objet, en exigeant d'elle qu'elle donne des prix, par conséquent qu'elle choisisse entre les ouvrages publiés dans l'année et qu'elle en apprécie publiquement le mérite, l'ont amenée à faire ce qu'elle avait refusé à ses grands protecteurs.

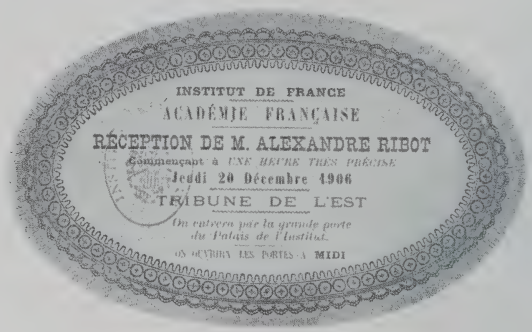

Carte d'entrée à une séance de réception de l'Académie française.

Je voudrais qu'il me fût possible de raconter avec quelques détails l'histoire intérieure de l'Académie jusqu'au milieu du XIX^e^ siècle. On verrait, si je pouvais la faire, que cette histoire ressemble beaucoup à celle du siècle précédent, telle que je viens de l'exposer. Au début, l'Académie se recruta mal; elle contenait surtout, avec quelques survivants de l'époque antérieure, des écrivains élevés à leur école et qui la continuaient. Or il s'était trouvé, par un étrange contraste, que cette période révolutionnaire n'avait produit en littérature que des conservateurs étroits. Ces gens qui venaient de bouleverser un monde restaient à genoux devant les préceptes de Boileau. Aussi, quand parut une génération jeune, ardente, avide de nouveauté, qui voulait faire autrement et qui espérait faire mieux, tous ces représentants d'un autre âge se soulevèrent contre elle. Les novateurs,

dans les séances académiques, étaient couverts d'anathèmes. Laya les appelait « les factieux de la République des lettres ». Auger, quand

Cliché de l'Illustration.

Une séance de réception à l'Académie française.

Réception de M. Maurice Barrès, le 17 janvier 1907.

il reçut Soúmet, le timide Soumet, qu'il trouvait trop audacieux, éprouva le besoin de le tenir en garde contre les excès « des nouveaux barbares ». L'Académie leur était donc rigoureusement

fermée ; c'est merveille que Lamartine ait pu y pénétrer en 1829. Pour en écarter les autres, on allait chercher des évêques, des politiques, des grands seigneurs : c'était la reproduction de ce qui se passait vers 1730. Cette fois encore l'Académie avait marché en sens inverse de l'opinion ; mais cette fois aussi l'opinion devait l'emporter. On s'aperçut que la résistance faiblissait quand Casimir Delavigne et Charles Nodier furent élus. La grande difficulté consistait à faire entrer Victor Hugo ; il échoua trois fois, une fois de plus que Voltaire, et ne fut nommé qu'à la quatrième, le 7 janvier 1841. Dès lors la victoire est complète : comme Voltaire, Victor Hugo entraîne tout son monde à sa suite ; Sainte-Beuve et Mérimée sont nommés en 1844, Alfred de Vigny en 1845, Musset en 1852.

Nous pouvons ici nous arrêter ; avec la seconde moitié du XIX^e^ siècle, nous entrons dans l'histoire contemporaine. Ce qu'a été, depuis ce moment, l'Académie française, beaucoup l'ont vu de leurs yeux, tout le monde le sait pour en avoir entendu parler ; car on n'a pas perdu l'habitude de parler beaucoup de l'Académie en mal comme en bien. Elle a toujours des ennemis nombreux, et peut-être faudrait-il la plaindre de n'en pas avoir. Comme elle tient par ses racines au passé, il est naturel que ceux dont les regards ne veulent se fixer que sur l'avenir se méfient d'elle. Elle représente la tradition ; mais la tradition aussi est une force. On peut lui reprocher d'avoir, à certaines époques, poussé trop loin l'esprit de résistance aux idées nouvelles ; je ne l'ai pas dissimulé ; mais elle a toujours fini par céder à l'opinion, et en l'empêchant d'aller trop vite, peut-être a-t-elle rendu sa marche plus sûre et son succès plus certain.

Dans tous les cas, il me semble qu'il serait injuste à l'heure présente de lui faire ce reproche. Ses membres peuvent différer entre

eux de sentiments et de croyances ; elle n'appartient à aucun parti littéraire ou politique. Elle a continué sans doute à s'annexer parfois d'illustres savants, de grands orateurs, des magistrats et même des ministres ; c'est qu'elle n'entend pas être tout à fait une société de gens de lettres. Les sociétés de ce genre sont exposées à devenir des coteries ; le souci des intérêts personnels, les amitiés, les jalousies y prennent trop d'importance ; à la longue tout s'y rapetisse et s'y rétrécit. Dès le premier jour, l'idéal de l'Académie fut d'être la représentation de l'esprit français. Il lui sembla que la littérature d'un pays, prise au sens le plus large, n'est pas seulement formée de gens qui tiennent une plume, mais qu'elle contient aussi ceux qui sont capables de comprendre et de juger les écrivains, qui les encouragent, qui les excitent, qui les forcent à s'élever et à se maintenir à une certaine hauteur, ceux enfin qui, dans quelque ordre d'étude et de science que ce soit, renouvellent par leurs découvertes les opinions et les connaissances, qui fournissent les pensées que d'autres expriment, et forment ces grands courants d'idées qui se reflètent à leur tour dans les lettres, et dont elles vivent. Cette conception de la littérature, qu'on la blâme ou qu'on l'approuve, est ce qui a donné à l'Académie française, parmi toutes les sociétés littéraires du monde, son caractère original.

Quant aux écrivains proprement dits, poètes, critiques, historiens, philosophes, auteurs dramatiques, que c'est avant tout son devoir de choisir, elle a largement ouvert sa porte à ceux à qui elle trouve du talent, et, si quelques-uns lui ont échappé par une fin prématurée ou par quelque circonstance fâcheuse, qu'elle a été la première à déplorer, on ne peut pas dire qu'elle l'ait fait systématiquement ou par caprice. On n'a qu'à consulter ses listes depuis cinquante ans, on les trouvera très honorablement remplies ; et, pour me borner à l'époque où elle a bien voulu m'accueillir dans ses rangs, j'ai

eu l'honneur d'y siéger à côté de Guizot et de Thiers, de Victor Hugo et de Leconte de Lisle, de Claude Bernard et de Pasteur, d'Émile Augier et d'Alexandre Dumas, de Renan et de Taine ; je doute qu'il lui soit arrivé souvent de posséder à la fois un ensemble d'aussi grands noms.

Gaston Boissier,
Secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Carte d'entrée à une séance de l'Académie française.

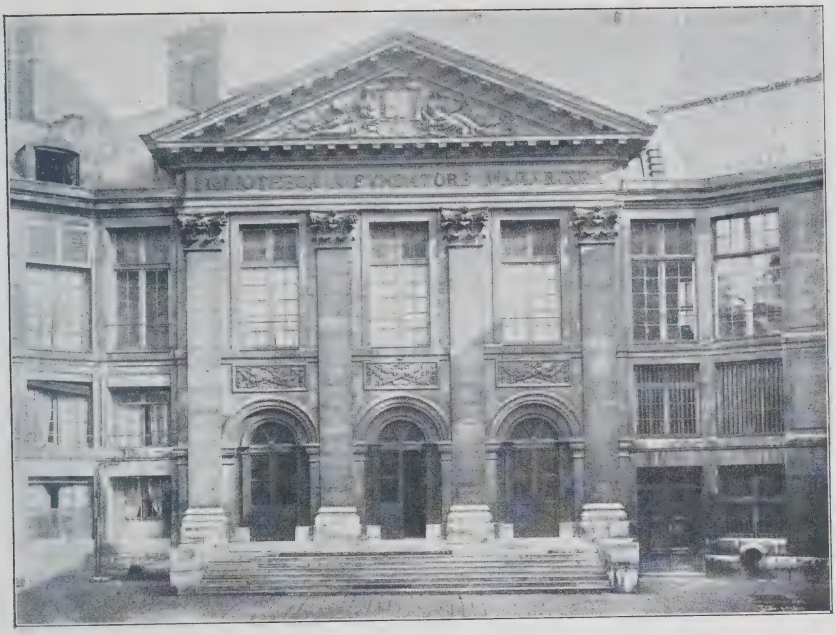

La Bibliothèque Mazarine.

L'ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

I

Comme les individus, les corps savants, quand ils vieillissent, aiment à remonter, par un effort de mémoire, vers le passé, à évoquer les souvenirs de leur enfance et de leur adolescence. Notre Académie est arrivée à l'âge où l'on commence à goûter le charme de ce retour en arrière. Pendant deux siècles et plus, c'est à peine

si sa vie a subi un court arrêt de deux années. Le reste du temps, sous divers noms dont aucun ne définit exactement le caractère du rôle qu'elle a joué dans le développement de la science historique, elle a vécu appliquée à sa tâche, sans que jamais s'interrompît chez elle, fidèlement gardée à travers tous les changements de régime, la tradition de la recherche méthodique, du travail inventif et fécond.

Lorsque, pour goûter ce plaisir, nous nous reportons vers nos origines, nous faisons des découvertes qui ne laissent pas de nous causer quelque surprise. La Compagnie était officieusement constituée depuis 1663 ; mais c'est seulement au mois d'août 1694 qu'elle s'astreignit à tenir une note exacte de ce qui se disait dans ses séances. Nous possédons, à la Bibliothèque de l'Institut, la suite des registres où, depuis lors, ces procès-verbaux ont été régulièrement transcrits. Pour tout ce qui est antérieur à cette date, nous n'avons que l'Histoire de l'Académie qui fut écrite, au commencement du XVIII[e] siècle, par son second secrétaire perpétuel, Gros De Boze (1706-1753). De Boze avait recueilli les souvenirs des vétérans de la Compagnie[1].

Notre Académie ne saurait, comme l'Académie française, se réclamer de Richelieu. C'est du règne de Louis XIV qu'elle date, des années brillantes du règne. Tous alors autour de lui, les courtisans de métier comme les ministres, rivalisaient de zèle pour servir la renommée du monarque. Artistes et hommes de lettres étaient requis de s'associer au commun effort. Les historiens, les orateurs et les poètes se sentaient tenus d'aboutir, par des voies diverses, à un même éloge, celui « des vertus du Roi ». Les architectes, les peintres, les sculpteurs, les musiciens, les danseurs mêmes étaient appelés à jouer leur partie dans ce concert d'éloges, que dirigeait,

[1] De Boze plaça ce récit, sous le titre d'*Histoire de l'Académie*, en tête du premier volume des *Mémoires*, qui parut en 1717 ; mais il avait été assez goûté pour qu'un libraire en ait donné une édition destinée au grand public (*Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, depuis son établissement, avec les éloges des académiciens morts depuis son renouvellement*). 3 vol. in-12, Paris, Guérin 1740.

en chef d'orchestre attentif au jeu de tous les instruments, le prince même en l'honneur duquel il était donné.

Partout donc s'élevaient des édifices grandioses, que décoraient des statues, des bas-reliefs, des peintures, des tapisseries qui,

Claude Gros de Boze (1680-1753).
Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions de 1706 à 1753.
(Gravé par N. Dupuis, d'après Chevalier.)

soit sous le voile de transparentes allégories, soit dans des scènes empruntées à la réalité, offraient toujours aux yeux la même image, celle de Louis, de ses fondations, de ses guerres, de ses victoires. L'outil de maîtres graveurs s'appliquait à ciseler de belles médailles dont chacune rappellerait un des événements mémorables de cette

merveilleuse histoire. Les allégories, où l'allusion aux incidents de la vie contemporaine devait se traduire par des formes empruntées à la tradition, exigeaient une connaissance exacte des types créés par le génie grec. Au fronton des bâtiments, dans le champ des tableaux et des tentures qui les paraient, au revers et à l'exergue des médailles, on voulait placer des dédicaces, des devises, des légendes qui, par une phrase courte et nette, précisassent le sens des figures. Les spectacles tenaient une large place dans les fêtes de la cour. Or ils supposaient aussi, pour être bien réglés, l'intervention de régisseurs doués de quelque érudition classique. C'était de la mythologie, d'une mythologie toute conventionnelle, qu'étaient tirés les thèmes des opéras et ceux des carrousels.

Ce fut de ces nécessités que naquit, en 1663, la Compagnie qui fut d'abord dénommée, dans l'usage courant, la *Petite Académie*. Colbert suggéra au Roi l'idée d'instituer ce que nous appellerions aujourd'hui une commission, à laquelle incomberait la charge de rédiger toutes ces inscriptions commémoratives. Louis voulait que celles-ci, par leur élégance, relevassent encore la beauté du travail des artistes qu'il employait. Les personnes qu'il aurait investies ainsi de sa confiance devraient aussi donner leur avis sur tout ce qui touchait « à la gloire du Roi », sur les meilleurs moyens que l'on trouverait de la répandre dans toute l'Europe et de l'étendre jusqu'à la postérité la plus reculée.

C'était dans l'Académie française, fondée depuis 1633, que se trouvaient alors réunis les écrivains qui passaient pour savoir le mieux, outre leur propre langue, la langue latine. Ce fut donc parmi ses membres que le Roi choisit, pour fournir des projets de devises et de médailles, quatre auteurs, réputés gens de goût et bons humanistes, Chapelain et Charpentier, les abbés de Bourzeis et de Cassagnes. Chapelain doit aux railleries de Boileau que son nom ne soit pas tout à fait oublié. Quant à ses trois autres confrères, deux

au moins d'entre eux s'étaient fait connaître par des traductions du latin.

Les commissaires ainsi désignés se rassemblaient dans la bibliothèque de Colbert. Celui-ci leur transmettait les ordres du Roi. Point

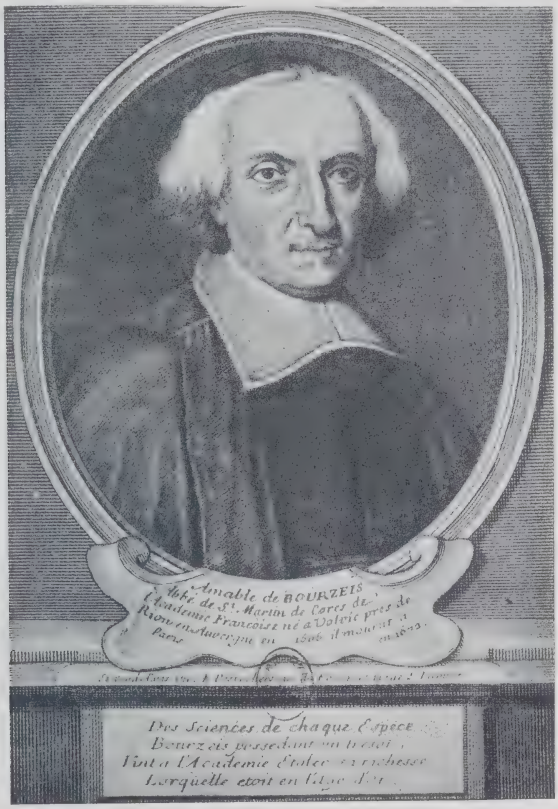

L'abbé de Bourzeis (1606-1672).
(Gravé par Desrochers.)

de règlement particulier, ni de jour fixe pour les séances. L'hiver, on se réunissait le mercredi. C'était le jour le plus commode pour le ministre, qui aimait à assister aux délibérations. L'été, Colbert emmenait la Compagnie à Sceaux, dans sa maison de campagne.

Une fois la commission formée, le Roi prit l'habitude de la con-

sulter sur des objets qui n'avaient pas été d'abord de son ressort. Louis XIV avait commandé des tapisseries pour ses appartements. La Compagnie eut mission de choisir des projets de dessins pour ces tentures; les estampes accompagnées de descriptions, dont le recueil fut publié par ordre du Roi, sont le fruit de ses premiers travaux. Elle devait aussi composer les récits des solennités et

Le château de Sceaux, où Colbert emmenait souvent l'Académie.
(Gravure d'Israel Silvestre) (1675.)

des fêtes dont Versailles était le théâtre. Ces fêtes, elle concourait à en dresser le programme. Des conseils lui étaient demandés par l'intermédiaire de Claude Perrault, frère de l'auteur des Contes, qui était fort avant dans l'intimité de Colbert; il avait le titre de *contrôleur des bâtiments du Roi*. Il assistait aux séances et y faisait fonction de secrétaire. Il y soumettait aux académiciens les esquisses préparées pour les peintures et les sculptures qui allaient embellir Versailles. Les Quatre décidaient du choix et de l'ordre des statues;

ils donnaient leur avis sur les ornements des fontaines et des bosquets.

De ces consultations, on passa à la rédaction de véritables ouvrages. La Compagnie dut faire graver le plan et les vues principales des maisons royales. Des places importantes avaient été prises. Le Roi voulut en avoir le plan et l'histoire. La *Petite Académie* fut chargée de ce nouveau travail et, entre temps, elle se faisait la collaboratrice de Quinault. Elle lui donnait les sujets de ses *tragédies en musique*, comme on disait alors, et en réglait les divertissements. Quinault entra dans la Compagnie en 1674.

Pendant les derniers mois de la vie de Colbert, les séances languirent; peut-être auraient-elles cessé, si Louvois, qui, remplaça Colbert comme surintendant des bâtiments, n'avait pas tenu à marquer le même zèle pour tout ce qui touchait à la gloire du Roi. L'*Académie des médailles*, — on commençait à la désigner ainsi — reprit le cours de ses travaux. Louvois la réunissait chez lui, soit à Paris, soit à Meudon. Bientôt, voulant lui donner une constitution mieux réglée, il lui assigna pour local la salle des séances de l'Académie française, au Louvre, où l'on dut s'assembler le lundi et le samedi, de cinq heures à sept heures du soir. Le contrôleur des bâtiments, La Chapelle, successeur de Perrault, devint le cinquième académicien, et le nombre des membres de la Compagnie fut porté à huit, lorsqu'elle se fût adjoint Racine, Boileau et le garde des antiques du cabinet du Roi, Raissant.

On reprit alors avec plus d'assiduité les travaux et particulièrement la composition des médailles. Le module des premières médailles exécutées sur les dessins adoptés antérieurement par la Compagnie ne parut plus suffisant; on commença la série des médaillons qui furent appelés les *Médailles de la grande histoire*. On rédigea aussi les devises des jetons qui étaient attribués, selon l'usage du temps, aux membres de tous les conseils. L'Académie

était aussi consultée sur la décoration des maisons royales et sur les dispositions à prendre pour les fêtes de la cour. De tels objets nous paraissent aujourd'hui fort peu dignes de l'attention d'esprits sérieux.

Claude Perrault (1613-1688).
(Gravé par Edelinck, d'après Vercelin.)

Mais tout le monde pensait alors ce que Racine écrivait à Colbert en lui dédiant sa tragédie de *Bérénice* : « Les moindres choses deviennent considérables pour peu qu'elles puissent servir à la gloire ou au plaisir du Roi. »

Quand l'âge et la dévotion eurent refroidi le goût de Louis XIV pour le plaisir, la Compagnie retomba dans la langueur où l'avait

jetée, quelques années auparavant, la maladie de Colbert. Les membres décédés ne furent pas remplacés. On ne se réunit plus qu'à longs intervalles. Pour donner une nouvelle vie à un corps qui semblait alors destiné à mourir de sa belle mort, il fallut l'avènement au ministère du comte de Pontchartrain. Il avait dans son département la maison du Roi et les Académies étaient ainsi placées sous son autorité. Il invita d'abord la Compagnie à se compléter. Quinault et Raissant eurent pour successeurs Renaudot et J. de Tourreil, deux hommes qui, par l'étendue de leur savoir, étaient très supérieurs à leurs devanciers. Pontchartrain leur adjoignit son propre neveu, l'abbé Bignon, bibliothécaire du Roi. La dignité de la *Petite Académie* se trouvait relevée par l'entrée dans ses rangs d'un personnage qui joignait à des connaissances spéciales le crédit d'un homme de cour. Le nouvel élu, confident du ministre, était ainsi tout désigné pour conduire des travaux qui reprirent aussitôt une nouvelle activité. On révisa les dessins de toutes les médailles qui avaient été composées; on en compléta la série; on en ramena le module à une même grandeur. L'histoire métallique de Louis XIV fut continuée jusqu'à l'année 1700. On choisit le peintre Antoine Coypel pour en exécuter les dessins et les plus habiles graveurs de l'Europe furent appelés pour en ciseler les coins. La Compagnie comptait parmi ses membres un des plus fins connaisseurs en matière d'art qu'il y eût alors en France, André Félibien. Elle s'était aussi récemment agrégé le latiniste et helléniste André Dacier, dont la femme, Anne Lefèvre, aurait peut-être eu plus de droits encore à y prendre séance.

De 1663 à 1700, ce n'était donc pas seulement par l'augmentation graduelle du nombre de ses membres que la Compagnie avait gagné en importance. Sa composition et son esprit s'étaient peu à peu modifiés. Les administrateurs, tels que Claude Perrault et La Chapelle, n'y donnaient plus le ton. Les occupations avouées de l'Aca-

démie semblaient pourtant être restées les mêmes qu'à l'origine. Pour s'expliquer le changement qui s'était produit, il faut ne pas s'en tenir aux apparences. Dès le début, la diversité même des services qui étaient demandés à la Compagnie avait forcé ses membres à partager leur attention entre bien des sujets d'études. Ne fût-ce

Mme Dacier (1652-1720).
(Gravé par Gaillard, d'après Ferdinand.)

que pour dresser le canevas d'un livret d'opéra ou même pour dessiner les costumes d'un ballet dont les personnages seraient les dieux de l'Olympe et les héros, il leur fallait rouvrir les auteurs classiques, se remémorer toutes les fables de la mythologie, feuilleter

les recueils où étaient reproduits les monuments des arts de la Grèce et de Rome. A plus forte raison, quand ils avaient à fournir aux médaillistes les thèmes des images de leurs coins, devaient-ils jeter les yeux sur les monnaies et les médaillons que renfermait le

André Dacier (1651-1722).
(Gravé par Gaillard, d'après Ferdinand.)

Cabinet du Roi. Tout cela supposait des enquêtes dont les résultats faisaient les frais des séances. On causait, et, même dans les premières années, ces conversations avaient assez de variété pour que Colbert y prît un vif intérêt. Bien que son éducation eût été assez négligée, il avait l'esprit singulièrement curieux. « Son

goût », écrit l'abbé Sallier, « embrassait toute sorte de littératures et ses vues s'étendaient à tous les temps. »

Ces entretiens durent devenir plus intéressants encore, lorsque

Le chancelier de Pontchartrain (1643-1727.)
Protecteur de l'Académie des Inscriptions.
(Gravé par Bonnart.)

l'Académie eut commencé de se recruter parmi les vrais savants. Dès lors, on s'avisait, en assistant aux réunions, qu'il pouvait y avoir, pour les intelligences ouvertes et vives, un autre emploi de leur temps que cette recherche du bien dire qui paraissait être le principal et parfois l'unique souci des membres de l'Académie fran-

çaise, tout au moins de ceux de ses membres qui n'étaient pas, comme un Corneille, un La Fontaine, un Racine et un Bossuet, des écrivains de génie. C'est ce dont s'était rendu compte l'abbé Bignon et il n'eut pas de peine à faire entrer dans ses idées son oncle Pontchartrain. Celui-ci sut comprendre quels services on devait attendre d'une société d'hommes instruits et laborieux qui s'attacheraient à étudier l'histoire du royaume, depuis ses origines jusqu'au règne de Louis, et aussi l'histoire de la Grèce et de Rome, celle de ces lettres classiques où les lettres françaises cherchaient leurs modèles. Le goût ne pourrait que se former et s'épurer à mesure que l'on acquerrerait une connaissance plus exacte et plus fine des chefs-d'œuvre de l'antiquité. L'éclat du présent règne serait encore rehaussé par la comparaison qui s'établirait entre sa splendeur et tout ce qui l'avait précédé, tout ce qui l'avait préparé. Les officiers du Roi, pour faire prospérer les provinces qui leur seraient confiées, et les magistrats, pour appliquer sagement les lois, auraient tout profit à être mieux informés qu'ils ne l'avaient été jusqu'alors du passé de ce pays qu'ils étaient chargés d'administrer et où ils avaient à rendre la justice. La Compagnie qui se vouerait à cette tâche aurait donc une utile mission à remplir, ce qui ne l'empêcherait pas de continuer à s'acquitter des devoirs qui lui avaient été tout d'abord imposés.

C'est de ces pensées que s'inspira le plan complet d'organisation qui, dressé par l'abbé Bignon, éleva au rang d'institution d'Etat une Compagnie dont l'existence avait pu sembler ne devoir être que temporaire. Jusqu'au dernier moment, ce plan fut tenu secret. On avait pu craindre que des susceptibilités et des jalousies ne le fissent avorter. Il pouvait porter ombrage à l'Académie française et irriter le Parlement, mal disposé pour les compagnies privilégiées.

II

C'est le 16 juillet 1701 que parut l'ordonnance par laquelle fut vraiment fondée notre Académie. Malgré bien des changements partiels, les grandes lignes en ont été respectées par le temps ; elles se laissent suivre et reconnaître jusque dans notre constitution actuelle. Cette ordonnance a pour titre : *Règlement ordonné par le Roi pour l'Académie royale des inscriptions et médailles.*

Calqué, à peu de chose près, sur celui qui avait été donné, le 26 janvier 1699, à l'Académie des Sciences, ce règlement n'a pas moins de quarante-neuf articles. Tout en rappelant, par son intitulé même et par les dispositions de ses articles XIX et XX, la fonction en vue de laquelle a été établie l'Académie, il convie celle-ci à d'autres recherches qui ne tarderont pas à réclamer la plus grande part de son attention et de son activité. Il spécifie que l'Académie « devra composer les descriptions historiques des événements par rapport auxquels les médailles auront été faites ». C'était la porte ouverte à toutes les études que comporte l'histoire de la France. « L'Académie », est-il dit ensuite, « travaillera encore sans délai à l'explication de toutes les médailles, médaillons, pierres et autres raretés antiques et modernes du cabinet de Sa Majesté, comme aussi à la description de toutes les antiquités et de tous les monuments de France. » C'était indiquer aux académiciens les voies encore à peine frayées de la numismatique et de l'archéologie. Leur curiosité n'était pas provoquée à se porter seulement sur les objets d'art qui, arrachés à leur terre natale, étaient venus meubler les galeries et les vitrines des musées ; elle l'était aussi à se fixer sur tout ce que nos plus vieilles cités avaient gardé des bâtiments magnifiques dont les avait ornés la civilisation romaine.

L'article suivant énumère les ouvrages, « tels que sont les statues,

les mausolées, les épitaphes, les médailles, les jetons, les devises, les inscriptions d'édifices publics » auxquels, comme par le passé, l'Académie devra donner ses soins ; puis il poursuit ainsi : « Comme la connaissance de l'antiquité grecque et latine et des auteurs de ces deux langues est ce qui dispose le mieux à réussir dans ce genre de travaux, les académiciens se proposeront tout ce que renferme cette espèce d'érudition comme un des sujets les plus dignes de leur application. » L'attention de l'Académie se trouvait ainsi appelée sur

Médaille commémorative de la fondation de l'Académie des Inscriptions (1663).
(Gravée par Mauger.)

les études mêmes qui vont tenir la plus grande place dans les entretiens de ses membres, pendant tout le XVIII^e^ siècle.

Pour que l'Académie pût remplir le vaste programme que lui traçait le nouveau règlement, celui-ci augmentait, dans une très forte proportion, le nombre de ses membres. Ce nombre serait de quarante, comme à l'Académie française; mais, ici, ces membres ne seraient pas tous sur un pied d'égalité, comme dans la Compagnie créée par Richelieu. Ils seraient divisés en quatre classes. Il y aurait dix *honoraires*, dix *pensionnaires*, dix *associés* et dix *élèves*.

Les *honoraires* étaient à peu près ce que nous appelons aujourd'hui les *membres libres*. Ces places étaient réservées aux personnes de condition élevée et aux membres des ordres religieux. Ils devaient d'ailleurs « être tous recommandables par leur érudition dans les

belles-lettres et leur intelligence en fait de monuments ». Les *pensionnaires* étaient destinés à former la partie la plus active de l'Académie. Ils étaient tenus à la résidence dans la capitale, d'où « ils ne pourraient s'absenter, pour affaires particulières, hors le temps des vacances, sans un congé exprès de Sa Majesté ». Ils touchaient une pension, en échange des obligations qui leur étaient imposées ; les pensions paraissent avoir été de 2.000 livres pour les plus anciens titulaires, de 800 livres pour les derniers nommés. Le règlement ne définit pas la condition des associés ; mais — c'est ce qui résulte du contexte — leur situation était analogue à celle de nos *correspondants* et de nos *associés étrangers*. Ils n'étaient pas tenus d'habiter Paris et quatre d'entre eux pouvaient être pris hors du royaume. Quant aux *élèves*, « chacun des pensionnaires s'en pourra choisir un, qu'il présentera à la Compagnie, qui en délibérera ; s'il est agréé à la pluralité des voix, il sera proposé à Sa Majesté ». On peut les comparer à ces jeunes savants qui collaborent comme *auxiliaires* à la préparation de nos recueils et qui fréquentent nos séances ; mais ils avaient sur ceux-ci cet avantage qu'ils assistaient à toutes les assemblées, qu'ils y avaient « voix délibérative lors qu'il ne s'agissait que de science ». Ils se trouvaient ainsi tout naturellement désignés pour remplir, quand elles venaient à vaquer, les places de pensionnaires ou d'associés. On les avait vus à l'œuvre et ils étaient déjà de la maison.

L'Académie était engagée, avec insistance, à travailler sérieusement. « Dans chaque assemblée, il y aura quelques académiciens pensionnaires obligés à tour de rôle d'apporter quelques écrits de leur composition. Les honoraires, les associés et les élèves y seront invités de même et chacun de ceux qui seront présents feront leurs remarques sur ce qui aura été proposé ». Il était aussi recommandé à la Compagnie « d'entretenir commerce avec les divers savants soit de Paris et des provinces du royaume, soit même des pays étran-

gers, afin d'être promptement informée de ce qui s'y fera de curieux, par rapport aux objets que doit se proposer l'Académie » Même préoccupation dans l'article XXVI : « L'Académie chargera quelques-uns des Académiciens de lire les ouvrages importants dans le genre d'étude auquel elle doit s'appliquer, qui paraîtront soit en France, soit ailleurs, et celui qu'elle aura chargé de cette lecture en fera son rapport à la Compagnie, sans en faire la critique, en marquant seulement s'il y a des vues dont on puisse profiter. »

Jeton de l'Académie des Inscriptions (1716).

Pour s'acquitter de toutes ces tâches, l'Académie se réunirait deux fois par semaine, le mardi et le vendredi, de trois heures à cinq. Nous avons gardé ces mêmes heures et un de ces jours, le vendredi ; mais nous sommes moins laborieux que nos ancêtres. Nous ne tenons plus qu'une séance hebdomadaire. En revanche, nous ne prenons plus les vacances de deux mois que prévoyait ce règlement. Pour encourager l'assiduité, le Roi « ferait distribuer, à chaque assemblée, des jetons à tous ceux des académiciens qui seraient présents ». La remise du jeton a passé de mode ; mais les règlements postérieurs se sont proposé d'obtenir le même résultat par le partage d'une somme fixe entre les membres de la Compagnie qui ont, à chaque réunion, signé la feuille de présence. L'article XLVI posait, en termes d'ailleurs assez vagues, le principe d'un compte ouvert à l'Académie par l'Etat, de crédits qui lui permettraient de ne point être arrêtée dans ses entreprises scientifiques par le manque de fonds.

Pour faire régner l'ordre et la suite dans les travaux de la Compagnie, le règlement instituait, en sus du président, qui serait désigné par le Roi au 1^er^ janvier de chaque année, deux officiers dont les fonctions seraient *perpétuelles*, c'est-à-dire viagères, le trésorier et le

secrétaire. Le trésorier aurait en sa garde « tous les livres, meubles, médailles, marbres, jetons ou autres curiosités appartenant à l'Académie ». Il en tiendrait l'inventaire au courant. Son rôle ne paraît pas avoir jamais eu grande importance. Il en fut tout autrement du secrétaire. Celui-ci avait à recueillir en substance tout ce qui était proposé, agité, résolu dans les séances hebdomadaires et à donner au public, à la fin de chaque année, une histoire des travaux de la Compagnie. Plus tard, lorsque l'usage se fût introduit de publier intégralement ou par extraits les mémoires lus par les académiciens, il fut chargé de rédiger les résumés et de surveiller les impressions. Il devait enfin prononcer, dans les assemblées solennelles, l'éloge des membres défunts. C'était la partie la plus délicate et la plus brillante de son emploi. Les secrétaires s'y appliquèrent avec grand soin. On a dit de l'un d'eux « que le talent avec lequel il déplorait les pertes de la Compagnie faisait regretter qu'elles ne fussent pas plus fréquentes ».

Le rédacteur de cette charte avait eu le ferme propos d'assurer à l'Académie une haute situation officielle; il ne l'avait pourtant pas mise tout à fait sur le même pied que sa doyenne, l'Académie française. Celle-ci, à chaque vacance, élisait, sous réserve de l'approbation royale, l'écrivain qu'elle voulait appeler dans ses rangs. A l'Académie des Inscriptions, seuls les honoraires seraient désignés de cette façon. Pour les places de pensionnaires et d'associés, trois ou deux noms seraient soumis au Roi, qui choisirait. Sans doute, le plus souvent, son choix se porterait sur le nom inscrit le premier sur la liste; mais ce droit de présentation, ainsi substitué au droit d'élection directe, n'en mettait pas moins quelque différence entre la dignité des deux corps. Ce n'était point en cela seulement que l'Académie des Inscriptions et aussi l'Académie des Sciences étaient moins bien traitées que l'Académie française. Là où, comme dans celle-ci, tous les élus portent le même titre, ils sont censés

égaux, dès l'instant où ils entrent dans la salle des séances. Dans les deux Compagnies de date plus récente, une sorte de prépondérance semblait garantie à ces honoraires parmi lesquels serait tou-

André Félibien (1619-1695).
Historiographe du roi.
(Gravé par P. Drevet, d'après Le Brun.)

jours choisi le président. En fait, la fonction dut être remplie, la plupart du temps, par tel ou tel pensionnaire que recommandait l'autorité de son caractère ou de sa science. Le règlement avait prévu le cas (art. XXXVII).

Les deux Académies nouvelles n'étaient donc pas assimilées de tout point à l'Académie française; mais le Roi n'en avait pas moins

voulu les mettre, comme on dit, dans leurs meubles. L'Académie des Inscriptions aurait désormais, au Louvre, une salle décorée de bustes, dont les dépendances renfermeraient ses livres et autres objets confiés aux soins de son trésorier. Là se tiendraient ses assemblées ordinaires et, deux fois par an, des assemblées publi-

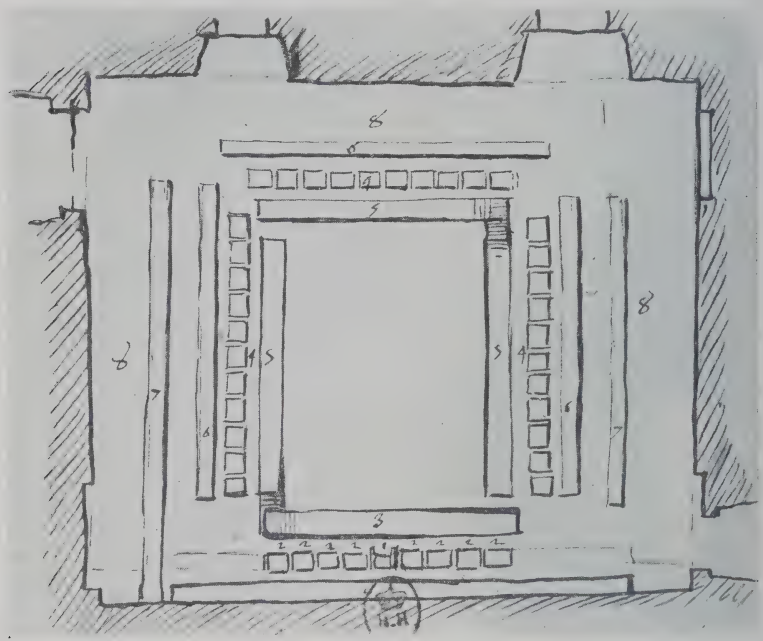

Plan de la salle des séances de l'Académie des Inscriptions au Louvre.

ques, « où toutes personnes auraient entrée. Ceux qui ne sont point de l'Académie ne pourront assister ni être admis aux assemblées ordinaires, si ce n'est quand ils y seront conduits par le secrétaire pour y proposer quelques découvertes nouvelles ». On avait ainsi compris, dès la première heure, qu'une société savante, composée surtout d'hommes de cabinet, aurait tout avantage à faire bon accueil aux idées et aux faits que s'offriraient à lui soumettre des travailleurs indépendants, voyageurs qui reviendraient d'explorer l'Italie ou la Grèce, auteurs de fouilles faites en France ou à l'étran-

ger, jeunes érudits dont les recherches présenteraient un caractère de nouveauté.

Ce fut seulement le 3 mai 1713 que furent enregistrées par le parlement de Paris les *lettres patentes* qui « confirmaient l'établissement des académies royales des inscriptions et médailles et des sciences. » L'octroi de ces lettres et leur entérinement achevaient d'assurer l'existence des deux Compagnies.

Au cours du siècle, plusieurs modifications successives furent apportées au règlement. Un *arrêt du Conseil* du 4 janvier 1716 substitua au nom d'*Académie des Inscriptions et Médailles* celui d'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, dont la signification plus large répondait mieux à l'extension que ses travaux avaient prise. Le même arrêt supprima la classe des *élèves* et la réunit à celle des *associés*, dont le nombre fut doublé. L'institution ainsi abolie avait ses avantages; mais, dit l'arrêt, « ce seul titre d'élève rebutait les sujets d'un certain mérite ». Il fallut en faire le sacrifice à l'amour-propre des intéressés. Un autre arrêt du 23 mars de la même année fit cesser l'abus qui s'était introduit d'accorder à un grand nombre de membres le titre de *vétérans*, pour les dispenser de l'assiduité imposée à leurs confrères. Un règlement de 1750 remplaça les associés du dehors, que l'Académie s'était agrégés sous plusieurs titres, par une seule classe, celle des *académiciens libres*, qui comprendrait quatre régnicoles, non domiciliés à Paris, et huit étrangers. Ces membres libres assisteraient aux séances et y prendraient la parole; mais « toute voix leur sera interdite soit dans les élections, soit dans les affaires de l'Académie ». L'Académie pourrait aussi, « à l'exemple de ce qui s'est toujours pratiqué dans l'Académie royale des Sciences, délivrer des lettres de simple correspondance, qui ne donneront à aucun de ceux qui les obtiendront ni le titre d'académicien, ni même le droit de séance dans les assemblées ». C'est la situa-

tion que fait aux correspondants des diverses classes de l'Institut le régime actuel.

Une ordonnance de 1780 permit à l'Académie d'élire son secrétaire, dont le choix avait appartenu jusqu'alors au souverain et une

Le bénédictin Mabillon (1632-1707).
(Gravé par Loir, d'après Hallé.)

autre, en 1785, créa une nouvelle classe, celle des *associés libres résidant à Paris*, dans laquelle trouvèrent place plusieurs religieux de l'ordre de Saint-Benoît. Une dernière révision du règlement, en 1786, composait l'Académie de « quarante académiciens ordinaires,

dix honoraires, quinze pensionnaires et quinze associés, et en outre de vingt associés libres, dont huit seront résidents à Paris, quatre régnicoles et huit étrangers ». Elle définissait d'une manière plus large et plus précise que dans les rédactions antérieures l'objet des travaux de l'Académie. Elle la conviait à l'étude des langues, particulièrement des langues orientales et des langues grecque et latine ainsi qu'à celle des monuments de toute espèce, médailles, inscriptions, etc., concernant l'histoire ancienne et l'histoire du moyen âge. Elle l'invitait à éclaircir les titres, diplômes et antiquités de l'histoire de France et de l'histoire des autres nations, principalement de celles dont les intérêts et les événements sont ou ont été mêlés avec ceux de la France. Elle appelait son attention sur la chronologie et la géographie, « les deux bases de l'histoire » et sur l'étude des sciences, arts et métiers des anciens, qui devraient être comparés à ceux des modernes. « Aucun genre de littérature », était-il dit, « n'est étranger à l'Académie des Belles-Lettres; ainsi, à l'érudition qui rassemble les faits, elle joindra la critique qui sait les choisir, les comparer et les apprécier et, à la critique qui discute les faits, elle joindra celle qui entretient et épure le goût, par l'examen approfondi des meilleurs modèles. » Enfin des mesures étaient prises et des crédits alloués pour la préparation et l'impression des recueils que l'Académie avait entrepris de publier, ses *Mémoires* et les *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du Roi.*

Le règlement du 22 décembre 1786 est, pour ce qui nous concerne, comme le testament de l'ancien régime, la dernière marque de sollicitude et d'intérêt qu'il ait donnée à l'institution qu'il avait créée.

III

Nous avons insisté sur nos origines, comme on le fait, quand on raconte la vie d'un grand homme, sur son enfance et sur sa jeu-

nesse, par lesquelles s'annoncent et s'expliquent la nature et la saveur des fruits que portera son âge mûr. Sur la suite de notre histoire, nous pourrons maintenant passer plus vite[1]. Les serviteurs intelligents de l'autorité royale avaient conçu la pensée de fonder une société savante qui, en retour du patronage que lui accorderait l'État, ferait profiter les pouvoirs publics et la nation tout entière du bénéfice de ses recherches et de ses découvertes. Il y avait bien eu au début quelques tâtonnements. L'idée et le plan de l'organisme à créer ne s'étaient pas dégagés du premier coup; mais il n'avait pas fallu trente ans pour que les promoteurs de l'entreprise se rendissent un compte assez exact des conditions qui pouvaient en assurer le succès. On n'eut ensuite qu'à laisser faire les savants ainsi rapprochés dans une amicale communauté d'études. Ceux-ci vivaient dans un temps où l'esprit français, poussé en avant par des génies hardis et brillants, s'attaquait avec passion à tous les problèmes religieux et philosophiques, politiques et sociaux. Toute sédentaire que fût leur vie, toute livresque et discrète que fût leur science, ils ne pouvaient pas ne point se laisser entraîner, dans une certaine mesure, par le mouvement du siècle. Peu à peu, ils élargirent en tous sens le champ dans lequel s'exerçait leur curiosité. Le règlement de 1786, lorsqu'il énumère les divers travaux entre lesquels doit se partager l'attention de l'Académie, constate un état de fait. Ces travaux si variés, ce sont ceux mêmes auxquels, par degrés, la Compagnie avait été conduite à se livrer, de jour en jour plus docile à l'influence du milieu où elle évoluait et plus sollicitée par lui à discuter librement des questions qu'elle n'aurait même pas osé aborder à la fin du siècle précédent.

Comme il a toujours été de règle en pareil cas, ce fut le chef de

[1] L'histoire de cette Académie, comme aussi celle de l'Académie des Sciences, a été écrite par un confrère que nous avons perdu il y a quelques années, Alfred Maury, sous ce titre : *Les Académies d'autrefois. L'ancienne Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* Paris, Didier, in-8 et in-12.

l'État qui désigna, en 1701, les membres destinés à compléter les cadres de l'Académie. Parmi les honoraires figura Dom Mabillon, le savant moine bénédictin, que sa profonde érudition et son attitude modeste avaient rendu cher à la Compagnie. « Tous les yeux, » dit

L'abbé Rollin (1661-1741).
(Gravé par S. F. Ravenel, d'après C. Coypel.)

de Boze, « étaient tournés vers lui ; mais il ne levait jamais les siens. » Aux anciens associés furent adjoints Fontenelle, récemment nommé secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Thomas Corneille, le numismatiste Vaillant et le recteur de l'Université, Rollin. Celui-ci soumit à ses confrères le plan de son *Histoire ancienne*, ce livre qui, toute faible qu'y soit la critique, a entretenu, chez plusieurs

générations de lecteurs, le goût de l'antiquité. Pontchartrain fit venir à Paris un curé de campagne, l'abbé de Vertot, dont les ouvrages, écrits d'un style facile et brillant, avaient alors le plus

L'abbé de Vertot (1659-1735).
(Gravé par Desrochers.)

grand succès. Vertot s'était, jusqu'alors, occupé surtout d'histoire moderne. En 1719, pour payer sa dette à l'Académie, il donna son *Histoire des révolutions de la République romaine.*

Jusque vers l'an 1715, les séances furent presque exclusivement

remplies par des lectures qui avaient trait à l'antiquité classique. On discutait les passages difficiles des auteurs; on cherchait à les éclaircir soit par une correction apportée au texte, soit par une plus juste traduction. Dans ces entretiens, l'appréciation du mérite littéraire des poètes et des prosateurs grecs et latins tenait une grande place. C'est ce que l'on constate en feuilletant les deux premiers volumes des *Mémoires*, qui parurent en 1717[1].

Esprit ouvert et éclairé, le duc d'Orléans, régent du royaume, témoigna une bienveillance toute particulière à l'Académie des Inscriptions et tint à lui en donner une marque publique. Le 24 juillet 1719, le jeune roi Louis XV se rendit à l'une de ses séances et fut harangué par le secrétaire perpétuel de Boze. Ce fut la seule fois qu'un souverain français vint assister à une des réunions de l'Académie des Inscriptions; mais elle reçut, au cours du siècle, la visite de plusieurs princes étrangers, en 1717, celle de Pierre le Grand, en 1768, celle du roi de Danemark et, en 1777, celle de l'empereur d'Allemagne.

Ce qui lui avait valu cette considération, c'était l'activité qu'elle avait déployée, surtout après que, sous la Régence et sous le nouveau règne, stimulée par l'opinion, elle avait fait porter ses recherches sur tout l'ensemble des sciences historiques. A propos de la *Sainte-Ampoule*, à propos de l'empereur Julien, dit l'Apostat, l'Académie entendit lire des dissertations qui n'auraient pas osé s'y produire quand siégeait parmi les honoraires le confesseur du feu Roi, le Père La Chaise. On commençait ainsi à se risquer, non sans bien des précautions, sur le terrain de l'histoire du peuple juif et de l'Église chrétienne; mais ce n'était pas de ce côté que l'on avait le plus à craindre de provoquer les rigueurs de l'autorité. Celle-ci se montrait plus susceptible dès que l'on touchait aux origines de la

[1] Ces volumes eurent assez de lecteurs pour s'épuiser en quelques années. Il furent réimprimés en 1736, et c'est ainsi que, dans beaucoup de bibliothèques et particulièrement dans la nôtre, le volume qui forme la tête de la série porte cette date trompeuse de 1736.

monarchie. C'est ce dont fit l'expérience l'illustre Fréret, le plus grand érudit que la France ait possédé au XVIII[e] siècle. Il avait été attaché à l'Académie, comme *élève*, en 1714, et, pour payer sa bienvenue, il y lisait, quelques semaines après, un mémoire sur les Francs. Il y montrait que les Francs étaient une tribu germanique qui avait, pendant assez longtemps, fourni des troupes auxiliaires à l'armée romaine et dont les chefs avaient reçu des empereurs le titre de Patrice et d'autres faveurs. Tout cela était attesté par des textes formels; mais ces assertions parurent attentatoires à la dignité des premiers rois de France, lointains prédécesseurs de Louis XV. Fréret fut mis à la Bastille. Il y passa quatre mois à lire Xénophon. Cette aventure ne l'empêcha pas d'être nommé associé en 1716, pensionnaire en 1736 et secrétaire perpétuel en 1743; mais son mémoire ne fut publié que longtemps après sa mort, en 1796.

La sévère et lumineuse critique de Fréret aurait pu jeter beaucoup de jour sur nos origines nationales ; mais, averti par cet accident, celui-ci se tourna vers d'autres études, la chronologie, la géographie, la philosophie, la grammaire. Le premier, il sut répandre quelque clarté sur l'histoire des Chinois et des Indiens, des Égyptiens, des Chaldéens, des Assyriens et des premiers habitants de la Grèce. Ses *Observations sur la géographie des anciens* restèrent manuscrites; elles furent utilisées par ses successeurs, Bougainville, Barthélemy, Sainte-Croix. On trouva dans ses papiers 1.357 cartes dessinées de sa main. Il s'occupa de la plupart des cosmogonies et des théogonies orientales; ce fut le premier des mythologues modernes dont l'œuvre puisse maintenant encore être consultée avec fruit. On en doit dire autant de ses recherches sur les calendriers des Chaldéens, des Perses et des Romains, sur les mesures itinéraires des anciens, sur le degré de certitude des antiques histoires et la méthode que l'on devait suivre pour en discuter les témoignages.

Dès 1732, le président de Noinville avait fait don à l'Académie

d'un capital dont le revenu permettait de décerner tous les ans un prix de 600 livres. Le comte de Caylus en 1754 et l'abbé Raynal en 1788 suivirent cet exemple. Par le choix des questions qu'elle pro-

L'abbé Barthélemy (1716-1795).
(Gravé par Saint-Aubin.)

posait, l'Académie provoquait des recherches qu'elle s'efforçait de maintenir dans la bonne voie par les jugements qu'elle rendait. Or, vers le milieu du siècle, ce qu'elle demande le plus souvent aux concurrents qui se disputent ses suffrages, c'est de définir le caractère

de quelqu'une des divinités du monde ancien et d'en décrire le culte. Elle-même faisait alors de ces thèmes le sujet favori de ses entretiens. Ainsi s'amassaient des matériaux que reprendra, avec plus de critique, la science du XIX^e^ siècle.

Fréret avait mis à la mode les questions de chronologie ; mais ce fut seulement après sa mort que l'on s'avisa du secours que l'on pouvait trouver, pour les résoudre, dans les textes gravés sur la pierre ou le bronze qui sont contemporains des événements dont ils conservent le souvenir. Membre de l'Académie depuis 1747, bientôt après nommé garde des médailles du cabinet du Roi, l'abbé Barthélemy fut le premier à montrer quel parti l'historien moderne devait tirer de ces documents pour suppléer aux lacunes et aux insuffisances des récits que nous ont laissés les historiens de l'antiquité. Par deux ou trois mémoires consacrés à des inscriptions attiques et autres, il a plus fait pour la connaissance précise des institutions de la Grèce que par le brillant succès de son *Voyage du jeune Anacharsis*. C'est vraiment de lui que datent les études d'épigraphie grecque. D'Ansse de Villoison poursuivit avec sagacité ces mêmes recherches, pendant que Fourmont allait faire, en Grèce même, une ample moisson de textes inédits.

Ce qui domine, d'ailleurs, dans le recueil des *Mémoires*, ce sont les travaux qui portent sur l'histoire et sur les institutions civiles et militaires de Rome, sur sa religion et sur son droit. On y témoigne, en général, d'un respect pour la lettre écrite qui ne laisse pas de paraître aujourd'hui un peu naïf. Nous pouvons donc imaginer quelle fut la surprise de la Compagnie quand, en 1722, un de ses associés, Lévesque de Pouilly, vint lui lire une dissertation où il révoquait en doute, comme un tissu de fables, toute l'histoire traditionnelle des rois de Rome et des deux premiers siècles de la République.

Mal en avait pris à Fréret de ne point croire au titre royal de Pharamond ; mais l'autorité monarchique n'avait pas les mêmes raisons

de prendre sous sa tutelle la mémoire de Romulus et de Numa. Lévesque de Pouilly ne fut pas envoyé à la Bastille ; il put répliquer à ses adversaires. Ceux-ci cependant mirent dans leurs contradictions une telle violence que, de guerre lasse, il donna sa démission.

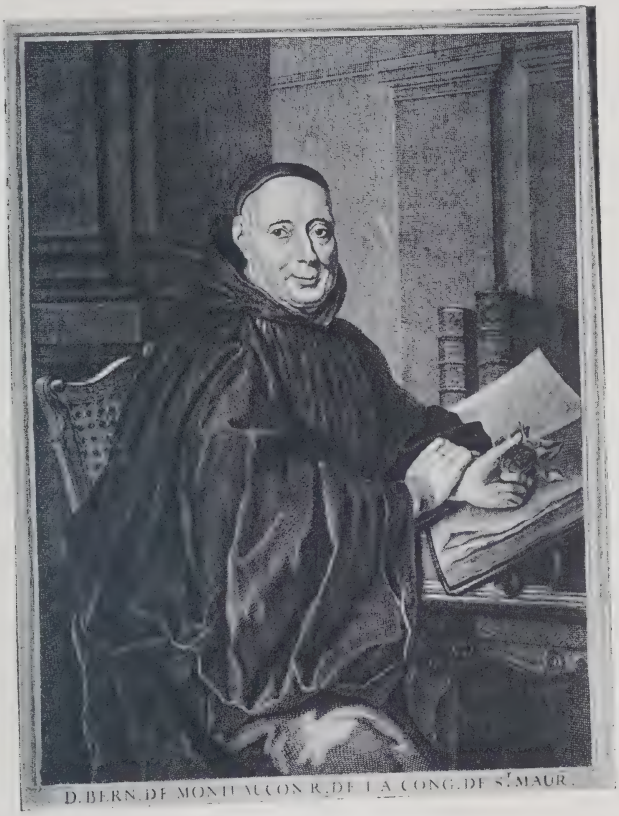

Le bénédictin Montfaucon (1655-1741).
(Gravé par Audran, d'après Geuslin.)

Seize ans plus tard, un descendant d'une famille de réfugiés protestants, Beaufort, publiait en Hollande sa dissertation sur *l'incertitude des cinq premiers siècles de l'histoire romaine* qui fixa aussitôt l'attention de tout le monde érudit. Ce n'en était pas moins l'académicien français qui avait ouvert la brèche, qui avait préparé les

esprits à ne pas accepter comme parole d'évangile tous les beaux contes de Tite-Live et de Denys d'Halicarnasse. Si l'abbé Barthélemy a été le vrai devancier de Bœckh, Lévesque de Pouilly a les mêmes droits au titre de prédécesseur des Niebuhr, des Mommsen et des Ettore Païs.

Comme les inscriptions, les monuments figurés devaient aider l'historien à contrôler la valeur des témoignages littéraires ; ils avaient aussi à lui révéler bien des traits de mœurs et nombre de mythes et de rites qui sont à peine mentionnés dans le peu qui nous reste des écrits de la Grèce et de Rome. Depuis que la Compagnie avait été constituée, il ne se découvrait plus, sur un point quelconque du royaume, de sépultures ou de débris antiques de quelque importance que ses correspondants ne l'en avertissent. Déjà le grand ouvrage de Montfaucon, *l'Antiquité expliquée en figures* (1719), malgré la médiocrité des dessins, facilitait les enquêtes. Quelques académiciens, comme l'abbé Lebeuf, avaient d'ailleurs entrepris de parcourir la France, d'étudier et de décrire les ruines de ses anciens édifices, celles surtout des provinces méridionales, que le génie romain avait marquées le plus fortement à son empreinte. Pour que l'Académie fît aux monuments de l'art, dans ses travaux, la part à laquelle ils avaient droit, il fallut pourtant attendre que le comte de Caylus y fût admis, comme membre honoraire, en 1742.

La curiosité de Caylus était très vive et très étendue. Il avait l'avantage de pouvoir mettre au service de ses goûts une haute situation sociale et une belle fortune. C'était d'abord de notre vieille littérature française qu'il s'était occupé ; mais ce qui avait ensuite rempli toutes ses heures, c'étaient les recherches de ce que l'on appelait alors l'*antiquaire*. Il ne s'éleva pas à des vues d'ensemble comme celles d'où devait naître l'*Histoire de l'art chez les anciens*, de Winckelmann, le vrai fondateur de l'archéologie classique ; mais il eut sur celui-ci un avantage : il dessinait, il peignait, il maniait les

outils du graveur sur pierres dures. Il s'intéressa plus qu'aucun de ses contemporains à ces questions de technique qui tiennent aujourd'hui une grande place dans les études des historiens de l'art. Il fut donc, lui aussi, par ce côté, un précurseur digne de mémoire. Après

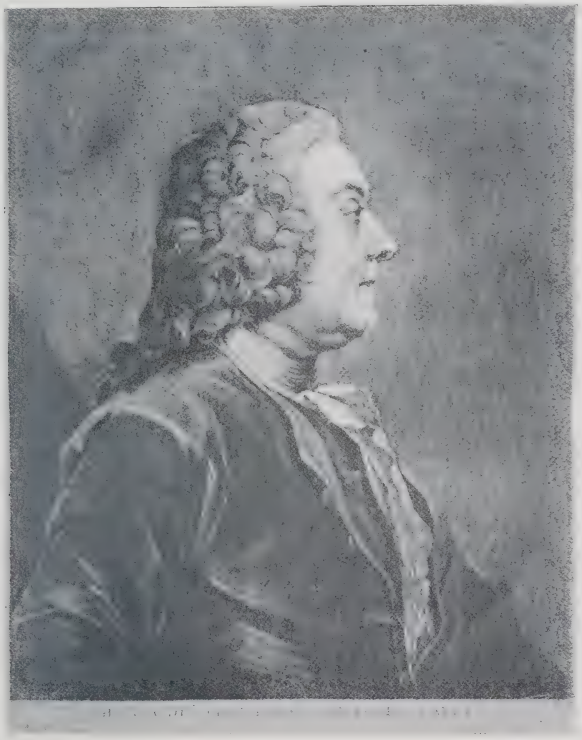

Le comte de Caylus (1692-1765).
(D'après une estampe de Dagoty.)

lui, Barthélemy, par le séjour de trois ans qu'il fit en Italie (1754-1757), quand déjà sortaient de terre les beaux bronzes d'Herculanum et les peintures de Pompéi, par les notes et les mémoires qu'il en rapporta, fit beaucoup pour répandre en France la connaissance et le goût de l'antiquité figurée.

Ce qui resta le plus faible, dans l'effort des académiciens d'autre-

fois, ce fut l'interprétation de l'œuvre littéraire des Grecs et des Romains. Pour arriver à avoir de cette œuvre une pleine et claire intelligence, il faut posséder à fond les deux langues classiques et, là où les textes sont altérés, savoir, au besoin, en rétablir l'intégrité par des corrections judicieuses. Or si, en France, on sortait alors du collège en sachant assez bien le latin, on n'y apprenait pour ainsi dire pas le grec et, à l'Université comme au Collège de France, la tradition s'était perdue de ces hautes études de philologie classique où avaient excellé, au XVI^e^ siècle, les Juste-Lipse et les Scaliger, les Henri Estienne et les Casaubon. Elle s'était mieux conservée en Hollande et en Allemagne. C'est à l'école de ces savants étrangers que se forma le seul helléniste vraiment remarquable que la France ait pu mettre alors en ligne, d'Ansse de Villoison. Les travaux consacrés aux lettres latines furent nombreux, mais superficiels et entachés de rhétorique banale.

Les recherches de nos savants ne s'étaient d'ailleurs pas arrêtées aux frontières du monde gréco-romain. Si, avant les grandes explorations scientifiques du XIX^e^ siècle et le déchiffrement des écritures hiéroglyphiques et cunéiformes, on avait dû se borner, pour ce qui était de l'Égypte, de la Chaldée et de l'Assyrie, à commenter des textes déjà connus, Barthélemy avait commencé à traduire les inscriptions phéniciennes et palmyréniennes ; il avait entrevu l'étroite parenté qui relie les uns aux autres les idiomes que nous appelons aujourd'hui les *langues sémitiques*. Silvestre de Sacy était nommé *associé* libre en 1785, à vingt-sept ans. Dès lors, par ses premiers travaux, il préludait à l'autorité qu'il allait bientôt conquérir dans ce domaine.

Par delà les contrées dont les maîtres avaient été en relation avec les riverains de la Méditerranée, les regards se tournaient déjà vers les terres et les civilisations de l'Extrême-Orient. On se préoccupait surtout de la Chine, sur laquelle on était renseigné par les mission-

naires et par leurs relations. C'est de celles-ci que de Guignes tira ce qu'il y a de plus intéressant dans ses nombreux mémoires. Ceux-ci rendirent le service d'éveiller une curiosité qui devait trouver plus tard à se satisfaire. On s'informait aussi de l'Inde et, par ces mêmes sources, on avait appris l'existence de cette langue sacrée que l'on appelait alors le *sanscroutan ;* mais l'heure n'était pas encore venue où les premiers travaux des indianistes anglais écarteraient le rideau derrière lequel se cachaient les Védas, les grandes épopées et le théâtre sanscrits. Le séjour de huit ans que fit dans l'Inde l'héroïque Anquetil-Duperron ne jeta que peu de jour sur ce passé mystérieux ; mais il n'en eut pas moins des résultats très importants. Anquetil rapportait le texte et une traduction de *l'Avesta ;* c'était la révélation d'une langue jusqu'alors ignorée, sœur du sanscrit ; c'était aussi celle du mazdéisme qui, par l'originalité de son explication du monde et par la pureté de sa morale, se place à un très haut rang dans la série des doctrines que créa l'Asie, cette mère des religions.

Tout en étendant ainsi ses enquêtes jusqu'à ces humanités lointaines, l'Académie ne se désintéressait pas des études qui, d'après les termes mêmes des actes qui l'avaient fondée, paraissaient devoir être son occupation principale. C'était sur l'histoire de la monarchie française que ne cessa pas de porter l'effort de maints des plus laborieux de ses membres. Plusieurs d'entre eux entreprirent de remonter jusqu'à nos premiers ancêtres, les Gaulois. Ils se demandèrent quelle langue ceux-ci parlaient et ce qu'étaient ces croyances qui leur faisaient mépriser la mort ; mais la linguistique était encore dans l'enfance ; on émit pourtant l'idée juste qu'il convenait de reconnaître dans le bas-breton un représentant attardé de l'idiome de nos pères. De même, si l'on n'était pas encore en mesure de définir exactement les divinités que les Celtes adoraient, on ne se laissa cependant point aller à déraisonner, au sujet des Druides, comme on l'a fait

vers le milieu du dernier siècle. Sur la distribution des peuples dans le territoire de l'ancienne Gaule, sur le site de leurs villes et sur les campagnes de César, on sut arriver à des résultats plus sérieux. L'Académie possédait alors un homme qui, dans la seule branche de l'érudition qu'il ait cultivée, la géographie, atteignit à une rare maîtrise, d'Anville. Au talent de discuter les textes avec une sévère critique il alliait l'adresse à manier le compas. Quoiqu'il n'eût jamais voyagé, quoiqu'il ne disposât que de cartes très défectueuses, il avait, pour retrouver et fixer le site d'une ville mentionnée par les auteurs, une sorte de tact topographique qui approchait de la divination. Sa *Notice de l'ancienne Gaule tirée des monuments* (1760) est encore aujourd'hui un livre que ne peuvent se dispenser de consulter tous ceux qui touchent à ces questions.

Ce qui concernait les Gaulois était livré à la libre discussion ; mais c'était toujours un terrain dangereux que celui des origines de cette royauté mérovingienne dont les Bourbons se déclaraient les héritiers directs. S'il n'était mort à temps, l'abbé Dubos aurait pu avoir à pâtir, comme jadis Fréret, des hardiesses que renfermait son *Histoire critique de l'établissement de la monarchie dans les Gaules* (1743). Après lui, l'histoire des Mérovingiens et des Carolingiens ne donna guère lieu à des travaux qui l'aient beaucoup éclaircie ; mais celle des Capétiens fut l'objet de recherches qui, comme celles de Secousse, atteignirent parfois à la profondeur. Tel autre de ses confrères, comme Lacurne de Sainte-Palaye, s'appliquait à étudier les sources de notre histoire, depuis Grégoire de Tours et Eginhard jusqu'à Joinville et Froissart, ou bien comme Bréquigny, à en réunir les documents authentiques, ceux dont il a donné la liste et l'analyse dans le recueil dont il publiait les deux premiers volumes en 1776, sous cette rubrique : *Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés concernant l'histoire de France*. Il travaillait, en même temps, à continuer la collection des *Ordon-*

nances des rois de France de la troisième race, commencée par Secousse et Laurière ; quatorze volumes en avaient paru avant la Révolution.

L'étude des institutions politiques, administratives et judiciaires de la monarchie fut, grâce à des travaux de ce genre, poussée assez loin ; mais ce fut à peine si l'on amorça celle de notre ancienne langue et des écrits qui la représentent. Lacurne de Sainte-Palaye sut se faire une idée assez nette du travail par lequel le français

Registres des procès-verbaux de l'Académie des Inscriptions.
(Bibliothèque de l'Institut.)

s'était dégagé du latin et des caractères par lesquels il s'était distingué des autres idiomes qui avaient puisé au même fonds ; mais il n'était pas en état de définir les influences qui s'étaient exercées, au cours de cette transformation, sur la syntaxe et sur le vocabulaire, ni de faire le départ des éléments divers qui étaient entrés dans le mélange. Ce même érudit fit connaître par des analyses et des extraits quelques-unes de ces *Chansons de Gestes* que l'on appelait alors des *romans*. D'autres, dont Caylus, en firent autant pour les *fabliaux*, dont certains épisodes étaient de nature à amuser les lecteurs ordinaires de Crébillon fils et de Laclos ; mais tous ces ouvrages étaient alors

manuscrits et aucun savant ne pouvait soupçonner la richesse de cette littérature et en mesurer l'originalité.

Ce que l'on avait, dès lors, très bien compris, c'était le devoir qui s'imposait d'arracher aux bibliothèques publiques et privées les trésors d'informations qui s'y conservaient à l'état de manuscrits toujours exposés à périr. Ce fut pour répondre à ce besoin que l'Académie, en 1784, obtint l'allocation qui lui permit d'entreprendre la publication d'un nouveau recueil, les *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du Roi*. Une commission de huit membres fut chargée de diriger le travail. Le recueil devrait se composer de trois parties. La première serait réservée aux *notices et extraits de manuscrits grecs et latins ;* la seconde comprendrait les *notices et extraits de manuscrits orientaux ;* la troisième était consacrée aux *notices et extraits de manuscrits français et latins du moyen âge*. Dès 1787, le premier volume de la série avait paru.

Comme si l'Académie avait prévu, à cette heure, les événements qui allaient bientôt interrompre ses travaux, un de ses membres, M. de l'Averdy, s'occupait alors de rédiger un *Tableau général et méthodique* de tous les ouvrages que renfermait le recueil des *Mémoires* de la Compagnie, depuis sa fondation jusqu'à la date de 1788. Ce tableau parut en 1791. Embrassant ainsi d'un regard l'ensemble de son œuvre, l'ancienne Académie des Inscriptions avait le droit d'éprouver un juste sentiment de satisfaction et de fierté.

IV

Les hommes qui se vouent à l'étude du passé inclinent, par l'effet même de cette étude, à s'éprendre de ce passé, à y chercher leur idéal. Toutes les chances sont pour qu'ils se rangent parmi les conservateurs plutôt que parmi les novateurs. Dès le milieu du siècle, le parti des Encyclopédistes avait forcé les portes de l'Académie

française. Il ne paraît pas, au contraire, que les suffrages de l'Académie des Inscriptions aient été alors sollicités par aucun des écrivains qui prenaient une part active à la lutte engagée contre les croyances traditionnelles et contre les contraintes de l'ancien régime. Admis dans ce grave cénacle, un polémiste s'y serait senti mal à l'aise, parmi des confrères qui, plongés dans leurs livres, avaient une peur instinctive de toute agitation par laquelle eût été troublé le recueillement de leur vie. Les saillies de sa verve n'auraient pas eu d'écho dans les séances publiques de l'Académie. Celles-ci étaient peu suivies, malgré les efforts qu'y faisaient les lecteurs pour introduire, dans les morceaux qu'ils offraient à une assistance très clairsemée, des détails piquants et des anecdotes amusantes. En France, ce qui aura toujours le plus d'attrait pour les gens qui se croient cultivés, c'est moins le fond des choses et leur intérêt sérieux que la manière de les dire, que les élégances du style.

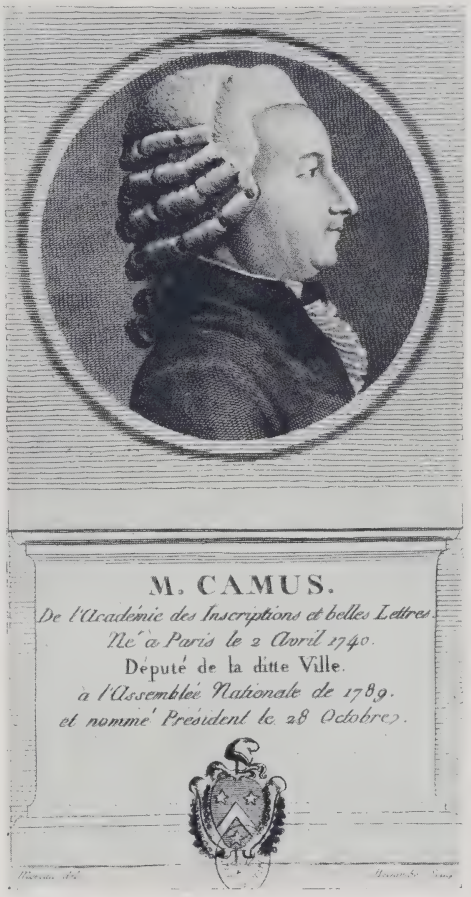

A.-G. Camus (1740-1804).
(Gravé par Beljambe, d'après Moreau.)

L'esprit nouveau n'arrivait donc à s'insinuer dans la Compagnie

qu'à petite dose et avec lenteur. C'est lui pourtant, ce sont ses inspirations que l'on devine dans quelques mémoires qui, lus à l'Académie peu de temps avant 1789, indiquaient, en termes discrets, comment l'autorité ecclésiastique et la noblesse française avaient, au cours des siècles, usurpé des attributions et des prérogatives auxquelles ces privilégiés n'avaient aucun droit. On croit sentir la trace de ces mêmes préoccupations dans les sujets de prix que propose alors la Compagnie ; mais, malgré le caractère d'actualité qu'ils présentent, ces sujets ne trouvent personne qui veuille prendre la peine de les traiter. L'attention est ailleurs.

Nous avons dit, en racontant la fondation de l'Institut, dans quelle situation précaire les anciennes Académies, désertées par une partie de leurs membres, vécurent depuis 1790 jusqu'au 8 août 1793, où la Convention en vota la suppression. L'Académie des Inscriptions n'en continua pas moins de travailler jusqu'au dernier moment. Aucune interruption n'eut lieu dans les séances ordinaires jusqu'au 10 août 1792. Ce jour-là, la séance ne put avoir lieu et les vacances (elles couraient du 8 septembre au 11 novembre) furent forcément avancées ; mais à l'automne, la Compagnie fit sa rentrée solennelle suivant l'usage. On lut des mémoires sur *la vie et les ouvrages de l'empereur Hadrien*, sur *Aristophane*, sur *les couleurs et la teinture des anciens*, sur l'*histoire de Calais*. Il n'y eut que le public qui fit défaut.

Les vacances de Noël, qui voyaient clore les séances de l'Académie des Sciences, ne mirent pas fin à celles de l'Académie des Inscriptions. Le 22 janvier, lendemain de la mort de Louis XVI, Bréquigny lisait un mémoire touchant le *projet de mariage d'Elisabeth, reine d'Angleterre, d'abord avec le duc d'Anjou, puis avec le duc d'Alençon.* Aux matières traitées dans cette séance, on se serait cru en pleine monarchie. La séance annuelle de Pâques eut lieu comme de coutume. Gosselin y lut des recherches sur *le système géographique de*

Polybe. Les tomes XLV et XLVI des *Mémoires* de l'Académie portent la date de 1793.

Il semblait que rien ne pût troubler la sérénité de ces patients érudits. On avait fait mine d'établir, dans leur salle des séances, au Louvre, un atelier pour l'habillement des troupes. Ils n'en continuaient pas moins à se réunir, et, le 2 août 1793, Sainte-Croix lisait encore à la Compagnie un mémoire sur *les assemblées amphictyoniques*. Cette séance fut la dernière.

Ces deux années d'incertitude poignante avaient laissé à ceux qui les avaient vécues des souvenirs à la fois tristes et chers que, plus tard, Dacier évoquait en des termes qui ne sont pas sans noblesse. Il rappelle que le 27 novembre 1792, la Compagnie allait procéder à une élection, quand lui fut communiqué un décret que la Convention venait de rendre le jour même ; défense était faite à toutes les Académies de pourvoir aux sièges vacants.

L'Académie aurait autant aimé « dit-il », que ce décret eût ordonné sa dissolution subite ; il lui aurait épargné beaucoup d'inquiétudes, d'angoisses et de dangers ; mais, puisqu'il lui permettait de languir encore quelques instants, elle ne crut pas devoir se dissoudre elle-même et résolut de continuer ses exercices ordinaires, tant qu'il plairait aux arbitres de sa destinée de lui laisser un reste de vie. Elle passa dans cet état de dépérissement la fin de l'année 1792 et plus de la moitié de l'année suivante, croyant, chaque jour où elle se réunissait, que c'était pour la dernière fois et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'au milieu des agitations, des troubles, des désordres de ces temps calamiteux, ses assemblées furent toujours aussi nombreuses que dans les jours de sa prospérité et de sa splendeur et qu'il n'y en eut pas une seule qui ne fût remplie par la lecture de quelque ouvrage digne de son attention et de son intérêt. On eût dit que ses membres s'enfonçaient avec plus d'ardeur que jamais dans les siècles passés, pour se distraire du spectacle des maux et des crimes dont ils étaient environnés.

Les plus énergiques de ceux qui avaient donné cet exemple continuèrent à travailler, après la dispersion, dans l'attente de jours meilleurs. D'Ansse de Villoison s'installa dans la Bibliothèque d'Orléans. Il y relut, dit-on, tous les auteurs de l'antiquité et notamment, quatre fois, les volumes de la grande collection de la Byzantine du

Louvre. Silvestre de Sacy, établi dans un village, à douze lieues de la capitale, y achevait son livre sur les *Antiquités de la Perse*. Pour en surveiller l'impression, il se rendait chaque semaine, à pied, à Paris. D'autres savants cherchèrent un refuge sur la lisière des forêts, à Montmorency, à Chantilly, à Fontainebleau. Quoique la tourmente les eût épargnés, plusieurs des doyens de la Compagnie moururent presque au lendemain du jour de la séparation finale. Pour ces vieillards dont l'existence se trouvait ainsi bouleversée, l'épreuve avait été trop douloureuse. Ainsi disparurent, avant 1795, L. Dupuy, Bréquigny et Barthélemy. Ce dernier, un moment emprisonné, avait été aussitôt relâché, sur l'ordre de Danton.

L'Académie des Inscriptions, grâce à la vie retirée que menaient la plupart de ses membres, ne paya qu'un faible tribut aux échafauds de la Terreur. Si Bailly, l'un de ses associés, y monta, ce fut comme ancien maire de Paris, pour avoir fait tirer sur les émeutiers du Champ de Mars. Deux de ses confrères, Lefèvre d'Ormesson et l'évêque d'Agde, de Rouvroy de Sandricourt, subirent le même sort. Les membres honoraires, en raison des situations qu'ils avaient occupées dans l'État ou dans l'Église, étaient les plus exposés. La plupart n'échappèrent au supplice que par l'émigration. Lamoignon de Malesherbes paya de sa tête sa courageuse défense de Louis XVI, et avec lui fut frappé L'Averdy, jadis contrôleur général.

De manière ou d'autre, beaucoup des membres de l'Académie avaient donc échappé aux périls de ces heures tragiques. Plusieurs d'entre eux avaient su, parmi tous ces orages, ajouter encore à la valeur de leurs titres scientifiques. Aussi, lorsque fut fondé l'Institut, en 1795, la plupart des survivants trouvèrent-ils leur place dans les nouveaux cadres. Ceux-là seuls n'y furent pas compris, parmi les académiciens d'autrefois, que des opinions nettement hostiles à la Révolution rendaient suspects au gouvernement; ce fut le cas de l'orientaliste de Guignes. Si d'Ansse de Villoison et Silvestre de Sacy

avaient d'abord été oubliés, les vacances qui se produisirent et la réorganisation de 1803 les firent entrer dans le corps.

La division première de l'Institut en trois classes n'en offrait pas une seule qui correspondît exactement à l'ancienne Académie des Inscriptions. Des membres de celle-ci qui furent appelés à l'Institut quelques-uns, comme Dacier, Dom Poirier, Gosselin, furent versés dans la *section d'histoire* et dans la *section de géographie* de la seconde classe, celle des *sciences morales et politiques ;* mais ce fut la troisième classe, celle de *littérature et beaux-arts*, qui accueillit la plupart de ces revenants, dans ses sections de *langues anciennes* et d'*antiquités et monuments*. Mongez, Leblond, Leroy, Ameilhon, Camus, Dupuis, Bitaubé, Larcher, Dusaulx, Laporte du Theil, d'Ansse de Villoison s'y trouvaient réunis.

La réforme de 1803 acheva l'œuvre de réparation ainsi commencée. L'Institut était partagé en quatre classes. La troisième, sous le titre de *classe d'histoire et de la littérature ancienne*, répondait trait pour trait, et par les sujets d'étude qui lui étaient proposés et par la manière dont elle fut composée, à l'ancienne Académie des Inscriptions. Il n'y manquait que le nom, et encore avait-il été question, un moment, de le faire revivre. La charge de secrétaire perpétuel était rétablie et Dacier, qui en avait été le dernier titulaire avant 1793, en reprenait possession.

La sécurité était ainsi retrouvée. Les confrères dispersés s'étaient rejoints. Un crédit était ouvert à la classe pour l'impression de ses *Mémoires* et pour ses autres dépenses Elle disposait d'un prix annuel de 1.500 francs. Pourtant, pendant toute la durée de l'Empire, les études qu'elle patronnait furent assez languissantes, malgré les ressources inespérées que mettait aux ordres des historiens de l'antiquité l'apport à Paris de tant d'œuvres d'art enlevées aux musées de l'Italie. Il y avait peut-être, chez ces hommes que de si rudes secousses avaient ébranlés, quelque lassitude. Pendant

la Révolution, les collèges avaient été fermés. Bien peu de jeunes gens, durant ces dernières années du siècle, avaient trouvé le moyen de se donner une instruction solide. La partie était belle pour les hommes qui, formés avant 89, avaient su continuer à travailler. Ils arrivaient très vite. Voici en quels termes le célèbre helléniste Boissonade racontait à un confrère comment en 1813, il avait été nommé à l'Institut. « Être élu était alors, dit-il, chose plus simple que ce n'est aujourd'hui le cas. Il n'y fallait pas tant de façons. Ainsi, lorsque je commençai à fréquenter à la Bibliothèque Impériale le département des manuscrits, j'allai offrir à Dacier, un des conservateurs du département, une édition que je venais de donner des *Heroica* de Philostrate et je fus fort surpris quand il me dit qu'il me fallait songer à l'Institut. Je n'y avais jamais pensé. J'objectai à Dacier que je n'avais aucun titre pour y être admis. — « Des titres, répliqua-t-il ; mais en voici un très suffisant. Nous n'avons guère de candidats. Il y a une vacance. Mettez-vous sur les rangs, je vous appuierai. Vous ne réussirez sans doute pas cette fois. Les chances sont pour M. Lanjuinais, que pousse son ami M. Silvestre de Sacy ; mais, à la vacance suivante, vous passerez ». En effet, bientôt après, Larcher étant venu à mourir, je fus élu presque sans faire une démarche. Aujourd'hui, l'on fait visite sur visite. Je ne sais vraiment pas si je serais jamais arrivé dans de pareilles conditions. »

Jean-François Boissonade (1774-1857).
(Médaille de Bovy, d'après David d'Angers)

Boissonade se faisait trop modeste ; mais il est certain que plus d'un candidat d'aujourd'hui et de demain regrettera de n'avoir pas vécu dans cet heureux temps. La concurrence était alors très faible. La classe comptait dans ses rangs peu d'esprits originaux. Elle s'employa surtout, pendant toute la durée de l'Empire, à liquider la succession de l'ancienne Académie, à vider ses cartons. C'est de ceux-ci que sont tirées les dissertations qui remplissent les tomes XLVII à L de la première série des *Mémoires*, publiés en 1815.

Ce fut seulement en 1815 et 1818 que parurent, sous la rubrique *Classe d'histoire et de littérature ancienne*, les mémoires qui avaient été lus dans les séances de cette classe, de 1803 à 1816. Ils ouvrent la seconde série de ce recueil ; mais ce qui, pour l'avenir des études historiques, eut plus d'importance que la mise au jour des meilleurs mêmes de ces travaux, ce fut la décision qui avait été prise, aussitôt l'Institut créé, de faire continuer par lui plusieurs des grandes collections de documents que la défunte Académie avait entrepris de publier. Le principe avait été posé dès 1796 et c'était alors à la seconde classe que le soin avait été remis d'achever le recueil des *Chartes et diplômes* ainsi que celui des *Ordonnances dites du Louvre*.

L'Académie des Inscriptions avait partagé son attention entre des études très diverses. Les moines de la congrégation de Saint-Maur avaient restreint davantage leur effort. Ils l'avaient fait porter particulièrement sur l'histoire de l'Église catholique et sur celle de la France. Mieux défendus encore par la règle monastique contre les distractions du dehors que ne pouvaient l'être les laïques même les plus sédentaires, ils engagèrent, sur ce terrain de l'histoire nationale, des travaux qu'ils avaient, en moins d'un siècle, poussés très loin. De 1715 à 1725, ils avaient publié les trois premiers volumes de la *Gallia christania*. De 1733 à 1763, se succédaient douze volumes de l'*Histoire littéraire de la France*. En 1738, Dom Bouquet inaugu-

rait le *Recueil des Historiens de la Gaule et de la France* ; treize volumes en avaient paru avant la Révolution.

Ces précieux instruments de travail étaient dès lors aux mains de tous ceux qui s'intéressaient au passé de la France ; mais beaucoup de textes historiques, des plus importants, n'étaient pas encore édités. L'*Histoire littéraire* s'arrêtait au second tiers du XII^e^ siècle. D'autre part, la congrégation bénédictine, dispersée par les événements, n'était plus en mesure de reprendre cette lourde tâche. En 1807, une lettre du ministre de l'Intérieur vint inviter la troisième classe de l'Institut à se charger de ce travail. Celle-ci se déclara prête à l'entreprendre. Elle fit savoir en même temps qu'elle entendait pourvoir à l'achèvement du *Recueil des historiens* ; elle venait d'en imprimer le tome quatorzième. Elle s'occupait aussi, depuis 1803, de donner une suite aux *Notices et extraits des manuscrits*. Quant à la *Collection des ordonnances*, si elle était restée en souffrance, c'est que l'allocation qui pourvoyait aux frais nécessaires avait été momentanément suspendue. Enfin, la classe s'offrait à préparer un nouveau recueil, celui des *Historiens des croisades ;* il lui faudrait acquérir, à cet effet, les matériaux déjà rassemblés par un bénédictin, Dom Berthereau.

C'est ainsi que, dès lors, la *Classe d'histoire et de littérature ancienne* avait assumé la charge tout à la fois des entreprises scientifiques de l'ancienne Académie des Inscriptions et de celles des Bénédictins de Saint-Maur. Il ne lui restait, pour effacer toute trace des mauvais jours, qu'à reprendre son nom. Il lui fut rendu par l'ordonnance royale du 20 mars 1816. Depuis ce moment, à part quelques détails insignifiants d'organisation intérieure, il n'y a rien eu de changé au statut qui la régit. Elle est, avec l'Académie française, la seule des cinq Académies qui ne soit pas divisée en sections. Ce régime a l'avantage de donner aux choix académiques plus de liberté, de ne point condamner à une trop longue attente, comme c'est le cas

quand la mort épargne longtemps telle ou telle section, les savants distingués qui paraissent devoir faire honneur à la Compagnie. Celle-ci se compose de quarante académiciens ordinaires, de dix académiciens libres et de huit associés étrangers. Elle a soixante-dix correspondants, quarante étrangers et trente régnicoles.

Il existe encore, au sein de l'Académie, une *commission des inscriptions et médailles* qui se tient aux ordres des pouvoirs publics. Elle est composée de quatre membres et d'un dessinateur qui est demandé à l'Académie des beaux-arts. Il est assez rare que son concours soit requis ; mais elle n'en demeure pas moins comme un souvenir vénérable de nos origines.

V

A de bien rares exceptions près — je rappelle ici les noms de Jules Quicherat et de Courajod — il n'y a pas eu, au XIX^e^ siècle, un savant de marque qui n'ait appartenu à la nouvelle Académie des Inscriptions. L'histoire de cette Compagnie se confond donc alors avec l'histoire de l'érudition française et celle-ci a, durant cette période, trop gagné à la fois en étendue et en profondeur, elle a offert une trop riche variété, pour que nous puissions nous proposer ici de présenter même une esquisse très sommaire de ses progrès et de ses découvertes. Tout ce qu'il nous est permis d'indiquer, c'est l'importance du rôle que joue l'Académie, comme promotrice et directrice des études auxquelles elle préside, c'est la pensée dont elle s'inspire, dans l'exercice de l'autorité toute morale que lui confèrent le prestige de son illustration, les exemples qu'elle donne, les encouragements qu'elle distribue sous forme de prix et de subventions.

C'est surtout par les récompenses qu'elle décerne et les conseils qu'elle offre, à ce propos, aux concurrents, que l'Académie dispense

aux travailleurs des leçons de méthode et de critique. L'influence dont elle dispose à cet effet a été singulièrement accrue par les libéralités des particuliers, par l'importance des ressources dont ils l'ont faite dépositaire. Elle ne reçoit de l'Etat, avec cette destination, chaque année, que 5.000 francs, soit 2.000 francs pour le *prix ordinaire* ou *prix du budget*, qui est attribué à l'auteur du meilleur mémoire sur une question proposée deux ans à l'avance, et 3.000 francs pour les trois médailles du concours des *Antiquités de la France*. Or, en 1905, l'Académie répartissait, entre ceux qui avaient brigué l'honneur de ses suffrages, une somme de 79.000 francs.

Le chiffre varie d'une année à l'autre, suivant que l'Académie se trouve ou non disposer d'un de ces prix qui, comme le prix Jean Reynaud ou le prix Berger, sont donnés successivement par chacune des cinq Académies ; mais si l'on prend une moyenne, on constate que la plus grande partie de la somme disponible est affectée à rémunérer des recherches qui concernent notre histoire nationale. Pour faire pencher la balance de ce côté, il suffit de prix tels que le prix Gobert (10.000 francs) et le prix Berger (15.000 francs).

C'est que si, depuis cent ans, les études de notre Compagnie sont toujours restées très variées, comme elles l'étaient dans l'ancienne Académie, il y a cependant une différence : l'étude du passé de notre nation a pris, dans les travaux de l'Académie et dans ses publications, une prépondérance qu'elle était loin d'avoir conquise autrefois. Nous pourrions alléguer, de ce changement, maintes raisons ; nous nous contenterons d'indiquer celle qui, selon nous, a été vraiment décisive. Ce qui, dans ce passé, intéressait surtout nos devanciers, ce n'était guère, d'une part, que les événements publics, la succession des princes et des ministres, les batailles, les traités, les conquêtes, et, d'autre part, les origines et le développement des institutions religieuses et politiques, administratives et judiciaires ; mais, parmi ceux mêmes qui avaient voué leur vie à ces recherches, il en

était bien peu qui se rendissent compte de la suprématie que le génie français avait exercée en Europe au XIIIe siècle. Si quelques-uns en

Le vieux puits dans la troisième cour de l'Institut.

avaient le soupçon, ils ne comprenaient pas à quelles manifestations de sa force native il avait dû cet empire. C'est à peine si un ou deux esprits plus curieux que les autres avaient vaguement entrevu la merveilleuse floraison de notre poésie du moyen âge, de celle du Nord

et de celle du Midi, la prise qu'elle avait eue, en dehors de nos frontières, sur toutes les imaginations. Quant à l'art dont l'éclosion avait correspondu à celle de cette littérature, à l'art des architectes de nos cathédrales et de leurs collaborateurs, les sculpteurs, les peintres verriers et les miniaturistes, il avait été encore plus ignoré, encore plus méconnu. On se croyait quitte envers lui en qualifiant de *barbarie gothique* ses plus beaux ouvrages.

L'heure était venue où les yeux se dessilleraient. Les études romanes naquirent chez nous, dans le premier tiers du siècle dernier, avec Raynouard et Fauriel. Bientôt après, elles étaient reprises, en Allemagne, avec une méthode plus sévère, par Diez. Dès lors, cultivées un peu partout, elles révélaient toute une longue suite d'aventures héroïques, tout un monde de fictions grandioses ou charmantes. Les arts du dessin eurent un peu plus à attendre que cessât ce déni de justice ; mais, vers le milieu du siècle, les Mérimée, les Vitet, les F. de Lasteyrie s'employèrent avec ardeur à en relever et à en décrire les monuments, à en faire goûter les originales beautés. Ce n'est donc plus seulement dans les exploits guerriers de nos pères que nous cherchons le secret du rôle que la France a joué en Europe au temps de ses rois capétiens. Ce secret, nous le demandons aussi aux chansons de ses troubadours et de ses trouvères, aux nefs de ses églises romanes et ogivales, aux bas-reliefs et aux statues qui en décorent les portails. L'Académie a décerné à Mistral, héritier des vieux poètes provençaux, un des prix les plus enviés dont elle dispose. De même, dans le concours des *Antiquités de la France* comme dans celui du *Prix Fould*, elle fait une part importante aux ouvrages qui illustrent par des descriptions raisonnées et par d'exactes images les créations des anciens *maîtres de l'œuvre* et des artistes qui les ont aidés à traduire en formes expressives la foi et les espérances de leurs contemporains.

Cette ferme volonté de tout recueillir d'un si riche héritage,

Cliché de l'Illustration.

M. Mommsen faisant une lecture à l'Institut au moment du premier congrès de l'Association internationale des Académies.

l'Académie ne la manifeste pas seulement par le choix qu'elle fait des livres qu'elle distingue et par le caractère des questions qu'elle pose. Elle paye d'exemple. Se conformant au plan jadis adopté par les Bénédictins, les rédacteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, avant de s'engager dans l'énumération des écrivains du XIV^e^ siècle et dans l'analyse de leurs œuvres, ont voulu présenter, pour cette période, un tableau d'ensemble. Or, là, ce tableau est un diptyque. Le tome XXIV du recueil s'ouvre par un *Discours sur l'état des lettres au XIV^e^ siècle*, signé Victor Le Clerc; mais il s'achève par un *Discours sur l'état des beaux-arts au même siècle*, d'Ernest Renan. Dans le discours que Dom Rivet avait écrit, en 1750, sur le XII^e^ siècle, il y avait en tout cinq pages sur les beaux-arts. Daunou leur en accordait une soixantaine, quand, en 1824, il s'acquittait de la même tâche pour le XIII^e^ siècle; mais ces pages trahissent une ignorance du sujet qui ne laisse pas d'étonner de la part d'un savant aussi consciencieux.

Si, par cet endroit, le cadre des recherches auxquelles se livre l'Académie déborde celui où s'étaient cantonnés ses devanciers, elle n'a eu, pour d'autres recueils, qu'à poursuivre les entreprises scientifiques dont la charge lui avait été léguée par l'ancienne Académie et par la congrégation de Saint-Maur. Elle a terminé la *Table chronologique des diplômes, titres et chartes concernant l'histoire de France*. Trois volumes avaient été imprimés avant 1789. Les cinq derniers ont paru de 1836 à 1876. Quant à la collection des *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, l'Académie en a publié les tomes XV à XXI, de 1811 à 1849. Arrivée à la fin du règne de Louis XII, elle s'est déchargée sur l'Académie des Sciences morales du soin de continuer ce travail. La partie de l'œuvre qui a été exécutée par l'Académie des Inscriptions s'est achevée par une *Table chronologique* des pièces visées dans le recueil; elle a paru en 1847. En 1876, la compagnie a résolu de renoncer au format in-folio, dont

ne s'accommode plus la petitesse de nos appartements. Elle a décidé de lui substituer l'in-quarto, et elle a édité, comme suite à l'ancienne série, des volumes qui, sous le titre général : *Recueil des historiens de France*, forment plusieurs séries distinctes, avec les sous-titres : *Documents financiers*, *Pouillés*, *Obituaires*. Projetée dès 1807, la collection des *Historiens des Croisades* ne commença de paraître

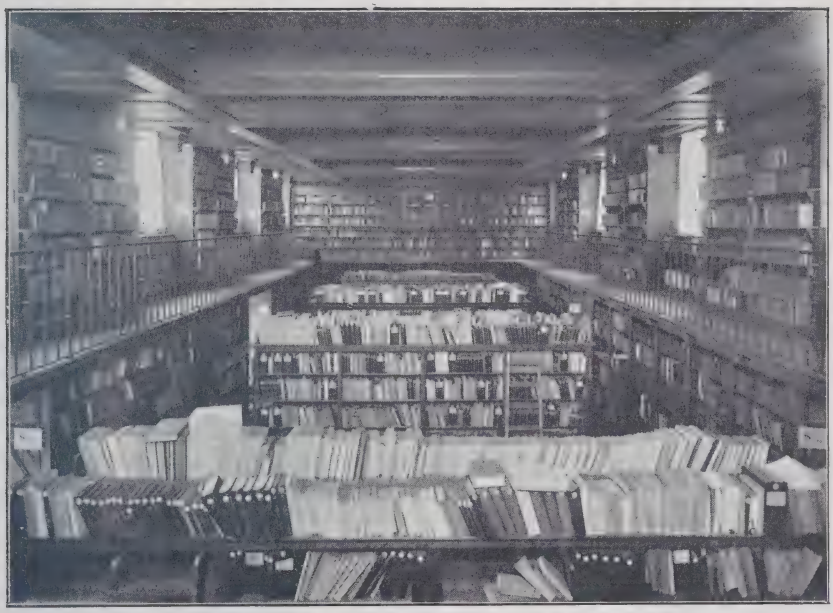

Bibliothèque de l'Institut. Une des salles de la réserve.

qu'en 1844. Elle se divise en cinq séries et s'achève par un volume des *Historiens arméniens*. Enfin l'Académie vient d'entreprendre la publication des *Chartes et diplômes* des rois de la seconde et de la troisième race.

Beaucoup de textes qui intéressent notre littérature du moyen âge, sous la forme latine et sous sa forme française, ont paru dans les *Notices et extraits des manuscrits*, qui en sont aujourd'hui à leur tome XXXVIII.

Au grand nombre de ces publications, on mesure l'intensité de l'effort que l'Académie consacre à élucider toutes les questions qui se posent à propos de nos origines nationales et des périodes les plus anciennes de notre histoire. Sans s'être fixé une date ferme, elle tend à ne pas dépasser, dans ses recherches, la fin du XV^e^ siècle ou les premières années du XVI^e^.

Étant donnée la variété des éléments qui composent l'Académie, cet effort ne pouvait épuiser son activité. C'est surtout par les *Mémoires* et par la partie orientale et gréco-latine des *Notices et extraits* que l'on peut se faire une idée de la place que tiennent dans ses travaux les études autres que celle de l'histoire de France. Avant qu'il en fût parlé ailleurs, on avait conçu ici le projet du *Corpus inscriptionum latinarum*. Si elle s'est laissé dérober par l'Académie de Berlin l'honneur d'ériger ce monument colossal, notre Académie a du moins entrepris, à l'instigation d'Ernest Renan, l'exécution d'un autre grand recueil qui n'est pas moins destiné à faire époque dans l'histoire de l'érudition moderne, le *Corpus inscriptionum semiticarum*. C'est en 1867 qu'il a été décidé de le commencer. Les chapitres les plus importants en ont été publiés. Des suppléments successifs le tiendront au courant. La matière en est préparée par le *Répertoire d'épigraphie sémitique*, qui publie, à mesure qu'ils se révèlent, les textes nouveaux.

Dans le domaine même de l'antiquité classique, l'Académie offre aux travailleurs l'utile secours des *Inscriptiones græcæ ad res romanas pertinentes*, expliquées par les meilleurs de ses épigraphistes. Aux numismatistes, elle fournit des matériaux précieux par la décision qu'elle a prise d'éditer, en le complétant, le *Recueil des monnaies grecques de l'Asie Mineure*, commencé par Waddington. Les archéologues lui devront de connaître les pièces rares que renfermait la riche collection de Clerq. C'est sous la direction de trois de ses membres que continue à en paraître, après la mort du propriétaire

de ces trésors, le catalogue illustré. Enfin, s'il est en Europe un recueil qui donne, avec un commentaire toujours dû à un appréciateur compétent, de belles et fidèles images d'œuvres d'art inédites ou connues seulement par des reproductions insuffisantes, c'est bien celui des *Monuments et mémoires*, plus connu sous le nom de *Monuments Piot*. Ce recueil ne peut suffire aux frais de planches aussi soignées que grâce à la subvention qu'il reçoit de l'Académie ; celle-ci en a confié la direction à deux de ses membres. Il est pourvu à cette dépense sur les revenus du capital qui nous a été légué par un collectionneur célèbre, Eugène Piot. Celui-ci avait le goût à la fois très fin et très large. L'Académie s'inspire de son esprit dans le choix des ouvrages qu'elle admet dans ce recueil. Les bronzes égyptiens et chaldéens y voisinent avec les vases et avec les marbres grecs, avec les ivoires et les émaux byzantins, avec les Vierges françaises, avec les bas-reliefs toscans. Ce fonds aide aussi à faciliter la publication de livres à figures ; il a souvent permis d'entreprendre des fouilles qui ont donné des résultats heureux. Il représente dans notre budget le chapitre de l'histoire de l'art.

A mesure que s'augmentait ainsi le nombre des objets entre lesquels se partageait l'attention de l'Académie, celle-ci se préoccupait davantage de nouer des relations plus suivies avec les travailleurs parmi lesquels elle avait chance de se recruter. C'est dans cette pensée que fut fondé, en 1838, le recueil, qui en est aujourd'hui à son tome XI, des *Mémoires présentés à l'Académie par divers savants*. On y accueille, sous certaines conditions d'examen préalable, les travaux de personnes qui ne font pas partie de la Compagnie. Un pas de plus, et plus décisif, a été fait dans cette voie par la décision prise de publier les *Comptes rendus des séances*. Jadis, dans l'ancienne Académie et dans la nouvelle, ce qui se faisait en séance n'était porté à la connaissance du public que par un résumé qui, sous le titre d'*Histoire de l'Académie*, était imprimé

en tête d'un volume des *Mémoires*. Cette *histoire* avait ainsi, quand elle paraissait, deux ou trois ans de date. L'intérêt n'y était plus.

Dès 1853, Alfred Maury avait commencé de donner, dans l'*Athenæum français*, une brève analyse du procès-verbal de chaque séance. En 1857, Ernest Desjardins, avec l'agrément de l'Académie se fit l'éditeur de comptes rendus plus développés, qui paraissaient par cahiers trimestriels. A partir de 1865, l'Académie prit la responsabilité de cette publication, que dirige son secrétaire perpétuel. Dans ces cahiers, qui se succèdent de mois en mois, on trouve, outre le résultat des élections de membres ou de commissions, les découvertes annoncées en séance, les actes principaux des séances publiques, les communications des membres et des lecteurs autorisés par le bureau.

Ce n'est d'ailleurs pas seulement par l'intermédiaire de ce bulletin officiel que l'on est informé, au dehors, de ce qui se passe dans ces salles jadis closes et sourdes. Leurs portes, que franchissaient seuls autrefois les académiciens et les quelques initiés auxquels ils avaient donné le mot de passe, se sont, depuis une trentaine d'années, d'abord entr'ouvertes pour des visages connus ; puis bientôt elles se sont ouvertes à deux battants. Nos entretiens restent trop sérieux pour que nous ayons à craindre l'envahissement de la foule. Avec les habitués curieux d'avoir la primeur des nouvelles académiques, les journalistes sont venus ; ils siègent par bande au bas bout de la table. Dès le lendemain, les gazettes ont mis des milliers de Français au courant de nos faits et gestes. La présence de ces étrangers a bien le défaut de provoquer des causeries dont le bruit, par instants, risque de couvrir la voix du lecteur; mais, en revanche, les érudits n'ont-ils pas tout bénéfice à voir s'accroître, grâce à cette publicité, le nombre des intelligences qui prendront intérêt aux questions dont ils s'occupent? Certaines donations nous sont venues de bienfaiteurs qui, de leur vivant, n'avaient certaine-

ment jamais ouvert un de nos livres. Nous ne pouvons guère nous les expliquer que par l'effet d'un de ces échos que grossit et prolonge le retentissement de la presse quotidienne. Quand l'Académie veut discuter ses propres affaires et les avis de ses commissions, elle a la ressource du *comité secret*.

Cliché Alinari.

Le palais Farnèse, siège de l'Ecole française archéologique de Rome.

L'action que la Compagnie exerce sur le mouvement des recherches historiques prend encore d'autres formes. Cinq membres du conseil de perfectionnement de l'Ecole des Chartes sont choisis par elle, dans son sein. Les *Ecoles françaises d'Athènes et de Rome* ont été mises sous son patronage par le décret du 7 août 1850 qui a tiré l'Ecole d'Athènes d'une situation précaire, et par celui du 20 novembre 1875 qui a organisé l'Ecole de Rome. Les premiers essais de nos jeunes missionnaires sont lus et appréciés ici par

des juges bienveillants. Lorsque, en 1891, M. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine, eut l'heureuse pensée de créer, dans notre belle colonie, un centre d'études analogue aux établissements que nous possédions dans les métropoles de l'antique civilisation occidentale, il voulut que l'*Ecole française d'Extrême-Orient* fût placée sous le contrôle scientifique de l'Académie. Pour la nomination des directeurs d'Athènes, de Rome et de Hanoï, pour les chaires de l'Ecole des Chartes et de l'Ecole des Langues orientales vivantes, pour celles du Collège de France qui ressortissent aux études où elle est compétente, elle a le droit de présentation. Il lui est permis de regretter que des considérations étrangères aux intérêts de la science aient parfois décidé du choix que le ministre a fait parmi les candidats sur la valeur desquels son avis était demandé.

Ces droits que les pouvoirs publics ont conférés à l'Académie et la déférence avec laquelle ses jugements sont acceptés se fondent sur l'autorité que ses membres ont conquise, tous par la solidité, quelques-uns par la haute originalité de leurs travaux. Pour ne parler ici que des morts, il est des noms et des souvenirs que nous pouvons rappeler ici avec un juste orgueil. Pendant le premier tiers du XIX^e^ siècle, tous ceux qui, en Europe, voulaient apprendre à fond l'arabe littéral ont été les élèves de Silvestre de Sacy. Un peu plus tard, de 1832 à 1852, ce fut autour de la chaire d'Eugène Burnouf, au Collège de France, que vinrent se presser, nationaux et étrangers, les jeunes gens que tentait le mystère de l'Inde ancienne, de sa langue et de ses livres sacrés. Ceux des étudiants d'alors qui sont devenus à leur tour des maîtres, dans le domaine du sanscrit, ont toujours continué à se réclamer de Burnouf, à s'inspirer de sa méthode et de ses exemples. Plus tard, vers la fin du siècle, c'était un rôle semblable que jouait un autre de nos confrères, dont la perte récente a été un deuil cruel pour notre Compagnie. Il n'y a pour ainsi dire pas un romaniste, dans les universités et dans les sociétés

savantes du nouveau monde et de l'ancien, qui ne se vante d'avoir suivi les leçons de Gaston Paris ou qui, tout au moins, ne se plaise à reconnaître ce qu'il a dû à ses livres, à ses articles, à ses notes bibliographiques de la *Romania*.

VI

Des savants tels que ceux dont nous venons de rappeler les titres auraient risqué, dans la France de l'ancien régime et peut-être même au commencement du siècle dernier, de passer presque inaperçus, en dehors du cercle très restreint où leur vie se serait enfermée. La foule n'aurait même pas soupçonné le caractère et l'importance des résultats de leur obstiné labeur. Il n'en est plus tout à fait de même aujourd'hui ; mais, aujourd'hui même, quand on n'a pas essayé, pour son propre compte, d'appliquer les méthodes que nous pratiquons, on a peine à mesurer la dépense de temps et l'effort d'intelligence qui sont nécessaires pour découvrir la moindre parcelle de la vérité historique.

Cette vérité, c'est nous qui la cherchons, j'allais presque dire c'est nous qui la faisons. Quelques-uns d'entre nous, comme les Champollion et les Oppert, s'attachent à retrouver le secret des langues perdues. Chaque texte, jusqu'alors incompris, qu'ils déchiffrent permet de ressaisir un des modes par lesquels a passé, une des formes qu'a prises successivement la pensée de l'homme. D'autres, comme un Stanislas Julien, nous traduisent des livres écrits dans des idiomes qui n'ont pas péri, mais dont l'abord se hérisse, pour les Occidentaux, de mille difficultés, que complique encore la différence profonde des conceptions et des sentiments. Ils font plus : ils réussissent comme un Ernest Renan, à dégager l'idée que contiennent des phrases qui parfois, dans une version littérale, ne présentent aucun sens. Ils trouvent des équivalents qui ne faussent pas la signification ; ils exposent

les doctrines et les croyances des peuples qui, par tout l'ensemble de leur constitution physique et morale, ressemblent le moins aux nations européennes du XIX^e^ siècle. Les Grecs et les Romains paraissent plus près de nous. Des liens étroits rattachent notre littérature à la leur et cependant, soit en étudiant de plus près les auteurs, soit en expliquant les inscriptions, de jour en jour on pénètre plus avant dans l'intelligence des littératures classiques et l'on se rend mieux compte du mécanisme de ces institutions que, naguère encore, on connaissait et on jugeait si mal.

L'homme d'autrefois n'est d'ailleurs pas tout entier dans ce qu'il a écrit. Nombre de ses pensées n'ont survécu que dans des monuments d'un autre ordre, dans les édifices qu'il a bâtis, dans les figures qu'il a modelées, dans tous les objets que ses mains ont façonnés en vue des divers besoins de la vie. Plusieurs d'entre nous demandent donc à l'art de les aider à suppléer au témoignage des lettres, pour en combler les insuffisances et les lacunes. Leur tâche est souvent malaisée ; mais, surtout lorsqu'ils s'occupent de la Grèce, ils sont amplement payés de leur peine.

C'est à l'antiquité chrétienne, c'est au moyen âge que se consacrent beaucoup de nos confrères. Ils étudient la transformation qui substitua par degrés aux sociétés antiques la société nouvelle ; ils ne se laissent rebuter ni par la barbarie du bas latin, ni par les perpétuelles variations de ces dialectes vulgaires qui devaient devenir les langues modernes, ni par la multiplicité de documents dont le nombre va toujours augmentant à mesure que l'on se rapproche de notre époque. Ils nous font mieux aimer la France, en nous révélant ce que nos pères ont mis de poésie et de génie dans des œuvres auxquelles il n'a manqué, pour devenir classiques, que d'être écrites dans une langue qui ne changeât et ne se renouvelât pas avec chaque génération.

Il y a, on le voit, une grande variété dans nos travaux. Ce qui en fait

l'unité, c'est que nous avons tous une même passion, celle de l'exactitude. Nous estimons que, dans tout le vaste domaine de la science, il n'y a place nulle part pour l'à peu près. Nous n'admettons pas qu'il y ait, en pareille matière, de détail sans importance. Lorsque cette conviction s'est imposée à l'esprit, on passe volontiers des mois et, s'il le faut, des années, à tenter de résoudre tel ou tel problème dont l'intérêt même serait difficilement compris en dehors d'un cercle de dix ou douze personnes. Les esprits légers allégueront que c'est beaucoup de peine pour un mince résultat ; mais il suffit de la moindre réflexion pour démontrer que c'est là un jugement injuste et tout superficiel. Ce que croit et dit l'opinion courante, à propos des principales questions historiques dont elle se préoccupe, ce qu'enseignent à notre société les livres de seconde main où elle prend ses idées, ce n'est pas autre chose, à vrai dire, que le résumé des solutions qui ont été fournies par la linguistique et par la critique des textes, par l'épigraphie et par l'archéologie, par la paléographie et par l'étude des pièces d'archives. On connaît ces formules que les vulgarisateurs emploient pour définir les caractères d'un siècle, d'un peuple, d'une civilisation ; or chacune d'elles représente le travail condensé de plusieurs générations d'érudits, dont quelques-uns ont eu du génie.

A l'Académie des Inscriptions, on ne renonce pas à écrire l'histoire. Pour le prouver, il suffirait de rappeler ici les noms d'un Augustin Thierry et d'un Guizot ; mais ceux même d'entre nous qui semblent borner le plus leurs ambitions et s'enfermer le plus résolument dans quelque étude spéciale rendent encore un inappréciable service. Aidés de tous ces travailleurs laborieux et désintéressés qui se groupent autour de nous et qui s'inspirent de notre esprit, ils amassent et ils taillent les pierres de l'édifice dont les premiers fondements ont été jetés par les grands érudits de la Renaissance, édifice auquel nos contemporains ont ajouté plus d'un étage et que le XX^e^ siècle con-

duira peut-être bien près du faîte. Ils réunissent les matériaux de cette histoire complète et sincère dans laquelle l'humanité reprendra conscience des différents états qu'elle a traversés et revivra, par l'esprit, son enfance, sa jeunesse et son âge mûr.

Georges Perrot,
Secrétaire perpétuel de l'Académie
des Inscriptions et Belles-Lettres.

Fauteuil dit de Henri IV [1].

[1] Ce fauteuil, aujourd'hui conservé au Palais de l'Institut, passe pour être celui où Henri IV, transporté au Louvre de suite après l'attentat de Ravaillac, rendit le dernier soupir.

Plantation d'un arbre de la liberté devant le collège Mazarin.
(D'après une estampe de l'époque révolutionnaire.)

TABLE DES GRAVURES

Vue de la Tour de Nesles (gravure de Jacques Callot) 1
Vue générale du Palais de l'Institut (façade sur le quai). 3
Le collège des Quatre-Nations (d'après le plan de Bretez) 7
Le cardinal Mazarin, fondateur du collège des Quatre-Nations (gravé par Michel Lasne 1643) 9
Plan tracé à la plume par Levau 10
Vue et Perspective du Collège des Quatre-Nations (XVII^e siècle) 13
Façade de la chapelle du collège des Quatre-Nations en 1700, avec les groupes sculptés placés à l'extérieur 14
La première cour du Palais de l'Institut. — Cour de l'Horloge (façades ouest et nord) 16
Grille, dessinée par Dorbay, qui séparait autrefois la première cour de la seconde. 17
Tombeau du cardinal Mazarin, par Coysevox (autrefois dans la chapelle du collège des Quatre-Nations, aujourd'hui au musée du Louvre, gravure de F.-D. Martinet) 19

La seconde cour de l'Institut. — Cour du milieu. (Anciens bâtiments du collège des Quatre-Nations, en bordure sur la rue Mazarine). 20
Vue de la troisième Cour de l'Institut et du jardin occupé aujourd'hui par la Monnaie (gravure de F.-D. Martinet) 23
Vestibule d'honneur conduisant à la coupole. 25
Vue intérieure de la chapelle du collège Mazarin (gravure en couleurs de Saint-Victor, fin du XVIII[e] siècle). 27
Statue de Sully, par Mouchy (coupole) 28
Statue de Descartes, par Pajou (coupole) 28
Statue de Bossuet, par Pajou (coupole) 29
Statue de Fénelon, par Lecomte, (coupole) 29
Transformation par Vaudoyer de la chapelle du collège Mazarin en amphithéâtre pour les séances de l'Institut (gravure de Normand) 33
Seconde cour de l'Institut. — Cour du milieu. (L'ancien collège des Quatre-Nations. A droite les bâtiments achevés en 1846). 37
J.-B. Colbert (1619-1683) (gravé par P. Landry (1668), d'après Mignard). . . 39
Charles Perrault (1628-1703) (gravé par Edelinck (1694), d'après Fortebat) . 41
Nicolas Chamfort (1740-1794) (gravé par Touquet) 43
Condorcet (1743-1794) (gravé par Duplessis-Bertaux et Levachez l'an VI de la République) 45
Talleyrand (1754-1838) (gravé par Chapuy, d'après Prud'hon) 46
L'abbé Grégoire (1750-1838) (gravé par Le Comte (1819), d'après Le Gros) . 48
Bibliothèque de l'Institut. La salle de lecture. 51
Médaille commémorative de la visite de Louis XV aux Académies (1719). . 53
Salle des Cariatides au Louvre, aménagée pour servir aux séances de l'Institut (1796) (gravure de Delettre, d'après un dessin de de Wally) 57
Cérémonie d'ouverture de l'Institut national (4 avril 1796) (gravure de Berthaut, d'après un dessin de Girardet) 59
Médaille de l'Institut national des Sciences et des Arts (gravée par Dumarest). 62
Revers de la médaille actuelle d'un membre de l'Institut (gravé par Dumarest). 63
Petit costume des membres de l'Institut sous le Directoire (gravure de Charron, d'après un dessin de Poisson) 65
Grand costume des membres de l'Institut sous le premier empire (d'après une aquarelle de Hoffmann) 67
Médaille commémorative du rétablissement des anciennes Académies par Louis XVIII (21 mars 1816) (gravée par Andrieu). 71
Le duc d'Aumale (médaille de J.-C. Chaplain). 75
Château de Chantilly, légué à l'Institut par le duc d'Aumale. 77
Château de Langeais, offert à l'Institut par M. Jacques Siegfried 79
Hôtel Thiers à Paris, légué à l'Institut par M[lle] Dosne. 80
Cabinet de travail de M. Thiers en son hôtel de la place Saint-Georges. . . 81
Plaquette de l'Association internationale des Académies (gravée par Vernon) (1902) 83
Hôtel du chancelier Séguier, siège de l'Académie française de 1642 à 1672, (gravure de Jean Marot). 85
Sous la coupole. — Salle des séances de réception à l'Académie française. . 87

Antoine Godeau (1605-1672), évêque de Grasse (gravé par Lubin) 88
Valentin Conrart (1603-1675) premier secrétaire perpétuel de l'Académie française (gravé par L. Cossin, d'après C. Le Fèvre) 89
Richelieu entouré de 40 rais (allusion aux 40 membres de l'Académie française) (gravure allégorique de Melchior Tavernier) 91
« Assemblée de messieurs de l'Académie françoise » (gravure de Sevin tirée de la collection Fontette) 93
Louis Guez de Balzac (1597-1654) (gravé par J. Vallet) 94
Jean Chapelain (1595-1674), qui encouragea l'Académie à entreprendre la composition du Dictionnnaire (gravé par Desrochers). 95
Jeton de l'Académie française (1684). 96
Les membres de l'Académie française venant offrir au Roi la première édition du Dictionnaire (1694) (gravure de Mariette, d'après J.-B. Corneille). 97
Frontispice du Dictionnaire (1694) (composition de J.-B. Corneille, gravée par Mariette). 99
L'Enterrement du Dictionnaire (gravure satirique de 1694). 100
Allégorie en l'honneur du chancelier Séguier (1635). 101
Médaille commémorative de l'installation de l'Académie française au Louvre 1672 (gravée par Mauger). 102
« Messieurs de l'Académie françoise soubs la protection du Roy. » (Composition allégorique de Sevin gravée par Gantrel). 103
Sceau de l'Académie française (gravé par Warin) 105
Réception d'un académicien vers 1690 (gravure de De Poilly, d'après Delamonce). 107
Plan du logement de l'Académie française au Louvre (1672-1793) 108
Médailles commémoratives de l'installation de l'Académie française au Louvre, frappées en 1673 (gravées par Mauger). 109
L'abbé d'Olivet (1682-1768), principal auteur de la 4e édition du Dictionnaire, (gravé par Le Vasseur, d'après Restout). 112
Charles Pinot-Duclos (1704-1772), secrétaire perpétuel de l'Académie française (gravé par Cochin fils (1763). 115
Les principaux auteurs de l'Encyclopédie, gravé par de Saint-Aubin. . . . 117
Le chancelier Maupeou (1714-1792) qui tenta de supprimer l'Académie française. 119
Archives de l'Académie française (L'un des 40 fauteuils primitifs occupé au XIXe siècle par Ad. Thiers). 120
Vestibule donnant accès aux salles des séances des différentes Académies. Galerie des bustes. 121
Salle des séances de l'Académie française. 123
Joseph Chrétien (d'après une estampe à l'aqua-tinte, dessinée et gravée par Beljambe) 127
Statue du baron de Montyon (Vestibule de la Coupole) 129
Carte d'entrée à une séance de réception de l'Académie française. 130
Une séance de réception à l'Académie française (Réception de M. Maurice Barrès le 17 janvier 1907) 131
Carte d'entrée à une séance de l'Académie française 134

La Bibliothèque Mazarine. 135
Claude Gros de Boze (1680-1753). Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions de 1706 à 1753 (gravé par N. Dupuis, d'après Chevalier). . . 137
L'abbé de Bourzeis (1606-1672) (gravé par Desrochers) 139
Le château de Sceaux, où Colbert emmenait souvent l'Académie (gravure d'Israël Silvestre (1675). 140
Claude Perrault (1613-1688) (gravé par Edelinck, d'après Vercelin). 142
Mme Dacier (1652-1720) (gravée par Gaillard, d'après Ferdinand). 144
André Dacier (1651-1722) (gravé par Gaillard, d'après Ferdinand) 145
Le chancelier de Pontchartrain (1643-1727). Protecteur de l'Académie des Inscriptions (gravé par Bonnart) 146
Médaille commémorative de la fondation de l'Académie des Inscriptions (1663) (gravée par Mauger) 149
Jeton de l'Académie des Inscriptions. 151
André Félibien (1619-1695). Historiographe du roi (gravé par P. Drevet, d'après Le Brun) 153
Plan de la salle des séances de l'Académie des Inscriptions au Louvre. . . 154
Le bénédictin Mabillon (1632-1707) (gravé par Loir, d'après Hallé) 156
L'abbé Rollin (1661-1741) (gravé par S.-F. Ravenel, d'après C. Coypel). . . 159
L'abbé de Vertot (1659-1735) (gravé par Desrochers) 160
L'abbé Barthélemy (1716-1795) (gravé par Saint-Aubin) 163
Le bénédictin Montfaucon (1655-1741) (gravé par Audran, d'après Geuslin). . 165
Le comte de Caylus (1692-1765) (d'après une estampe de Dagoty). 167
Registres des procès-verbaux de l'Académie des Inscriptions (bibliothèque de l'Institut). 171
A.-G. Camus (1740-1804) (gravé par Beljambe, d'après Moreau) 173
Jean-François Boissonade (1774-1857) (médaille de Bovy, d'après David d'Angers). 178
Le vieux puits dans la troisième cour de l'Institut. 183
M. Mommsen faisant une lecture à l'Institut au moment du premier congrès de l'Association internationale des Académies. 185
Bibliothèque de l'Institut. Une des salles de la réserve. 187
Le palais Farnèse, siège de l'Ecole française archéologique de Rome 191
Fauteuil dit de Henri IV. 196
Plantation d'un arbre de la liberté devant le collège Mazarin (d'après une estampe de l'époque révolutionnaire). 197
Salle de la commission administrative centrale 201

Salle de la commission administrative centrale.

TABLE DES MATIÈRES

LE PALAIS DE L'INSTITUT

I. — L'emplacement du Palais au moyen âge. — (Le clos de Lias. — L'enceinte de Philippe-Auguste et la tour Philippe Hamelin. — L'hôtel et la tour de Nesle) 1

II. — Le Collège des Quatre-Nations. — Sa fondation par Mazarin (1661). — Sa construction par Levau. — Ses transformations successives. — La vie du Collège jusqu'à la Révolution 8

III. — Suppression du Collège des Quatre-Nations (1793). — Création de l'Institut (1795). — Son transfert du Louvre dans l'ancien Collège (1805). Aménagement des constructions par Vaudoyer. — Autres travaux exécutés au cours du XIX^e^ siècle 30

L'INSTITUT

I. — Introduction : les fêtes du centenaire de l'Institut (23-26 octobre 1895). 37

II. — Les avant-projets de création d'un Institut national. — Les desseins de Colbert. — Les ébauches d'*Académie nationale* de Mirabeau, Chamfort, Condorcet et Talleyrand 40

III. — Suppression des anciennes *Académies* par la Convention. — La loi du 3 brumaire an VI créant un *Institut national* divisé en trois classes. — La séance d'inauguration de l'Institut (4 avril 1796) 47

IV. — Réorganisation de l'Institut par Bonaparte (1803). — Sa division en quatre classes. — Les membres de l'Institut (leur élection, leur costume, etc.). — Le Palais de l'Institut et sa bibliothèque 61

V. — L'Institut au XIX^e^ siècle. — L'ordonnance royale du 21 mars 1816 restituant aux quatre classes le titre d'*Académies*. — Fondation de l'*Académie des Sciences morales et politiques* (1832) 70

VI. — Organisation actuelle de l'Institut. — Son budget. — Fondations de prix. — Les bienfaiteurs de l'Institut. — Conclusion 74

L'ACADÉMIE FRANÇAISE

AVANT-PROPOS 85

L'ACADÉMIE DU XVII^e^ SIÈCLE. — I. — La société et la littérature sous Louis XIII. — Réunion des gens de lettres chez Conrart. — Richelieu leur fait offrir de « s'assembler sous une autorité publique ». — Lettres patentes de 1635 créant l'*Académie française* 86

II. — L'Académie naissante. — Comment elle est accueillie par l'opinion publique. — Elle entreprend le *Dictionnaire* de la langue française. — Institution des jetons de présence. — Les éditions successives du Dictionnaire. 92

III. — L'Académie sous la protection du chancelier Séguier (1642-1672), puis sous celle de Louis XIV. — Ses rapports avec la monarchie 98

IV. — Organisation de l'Académie française. — Son logement au Louvre. — Sa composition : élection et réception des académiciens 106

L'ACADÉMIE DU XVIII^e^ SIÈCLE. — I. — Disparition des grands classiques. — L'Académie se recrute désormais dans les salons et parmi les grands dignitaires de l'Etat et du Clergé 111

II. — Résistance de l'Académie contre le parti philosophique. — Influence de ses secrétaires perpétuels, Duclos et d'Alembert. — Considération dont l'Académie jouit en Europe. — Décadence de ce prestige à la fin de l'Ancien régime. — Suppression de l'Académie (8 août 1793) 114

III. — L'Ancienne Académie française reléguée dans un coin de la troisième classe de l'*Institut* 122

L'Académie du XIXe siècle. — I. — Réorganisation de l'Institut par le Premier Consul (1803). — La *Classe de langue et littérature françaises.* — Sa composition 124

II. — Louis XVIII rend à l'*Académie française* son nom et ses prérogatives. — Fondation de prix de vertu et de prix littéraires. — Le mouvement romantique. — L'Académie à l'époque contemporaine 126

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

I. — Création officieuse de la *Petite Académie* (1663). — Objet de cette institution. — Protection qui lui est accordée par Colbert, puis par Louvois. — L'*Académie des Médailles.* — Sa réorganisation par Ponchatrain. . . 135

II. — *Règlement de l'Académie des Inscriptions* dressé par l'abbé Bignon (1701). — Programme d'études. — Division des académiciens en quatre classes. 148

III. — Composition de l'Académie à la fin du règne de Louis XIV. — Publication des *Mémoires.* — Fondations de prix. — Contribution de l'Académie au développement des sciences historiques au XVIIIe siècle. 157

IV. — L'Académie des Inscriptions à l'époque révolutionnaire. — Elle est comprise en 1803 dans la troisième classe de l'Institut. — Elle reprend ses travaux et ceux des Bénédictins interrompus par la Révolution. 172

V. — Influence de l'Académie sur le développement de l'érudition française au XIXe siècle. — Ses publications. — Sa haute direction sur l'enseignement historique. 181

VI. — Conclusion. 193

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY ET FILS

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 065720515